Recueil de jurisprudence VES
Validation des Etudes Supérieures

le cnam

Mis à jour le lundi 5 décembre 2022

Par le service VA à la Direction Nationale des Formations

INTRODUCTION

L'objectif de la présente note est rassembler l'ensemble des textes régissant l'application automatique :

- de la validation des études supérieures, en vue de la délivrance de tout ou partie d'un diplôme
- des mesures transitoires lors d'un changement de l'offre de formation

Les deux notes de réglementation générale ci-dessous encadrent la mise en œuvre de ces deux procédures, respectivement p.11 et p.14.

Le recueil de jurisprudence sera mis à jour régulièrement, au fil de l'eau.

Les notes sont également à retrouver sur :

- le site de la VES http://ves.cnam.fr : rubrique « les 5 étapes de la VES »
- le site interne https://intraformation.cnam.fr : Rubrique « notes et règlement » > VES

En cas d'anomalie détectée ou de correction à apporter, merci de contacter le service gestion VA de la Direction Nationale des formations du Cnam à l'adresse vae@lecnam.net

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **2**

TABLE DES MATIERES **3**

REGLEMENTATION GENERALE **10**

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-05/DNF *11*
Principes généraux de mise en œuvre des mesures transitoires 11
NOTE DE REGLEMENT N° 2022-08/DNF *14*
Principes généraux de mise en œuvre de la VES 14

EPN01 BÂTIMENT ET ENERGIE **17**

NOTE DE REGLEMENT N° 2015-12/DNF *18*
Diplôme d'ingénieur spécialité « construction et aménagement, parcours Travaux » (CYC6500A) 18
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-14/DNF *19*
Diplôme d'ingénieur Cnam, spécialité matériaux 19
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-16/DNF *21*
Diplôme d'ingénieur CNAM spécialité Energétique (CYC8501A) 21
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-18/DNF *23*
Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Energie et développement durable (LG03407A) 23
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-34/DNF *24*
Diplôme d'Ingénieur « Spécialité Énergétique parcours Energie et environnement dans l'industrie et les transports » (CYC8501A) 24
NOTE DE REGLEMENT N°2022-28/DNF *26*
Concernant les diplômes de la chaire de BTP, ... 26
1) UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP 29
2) DUS01 – DEUST BTP (tous parcours) 29
3) LG03506A - L3 économie de la construction 30
4) LG03507A – L3 BIM 31
5) LG03508A - L3 management de projet et de travaux 33
6) LG03509D - L3 énergétique et fluides du bâtiment 34
7) Diplômes en Bâtiment (LG03503A, DIE3100A, CYC8301A) 36
8) Diplômes en Travaux Publics (LG03502A, DIE4700A, CYC8305A) 41
9) Diplômes en Structure (LG03501A, DIE4600A, CYC8302A) 45
10) Diplômes en Géotechnique (LG03504A,CYC8303A) 47
11) Diplômes en Aménagement et Environnement (LG03505A, CYC8304A) 49
Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur *51*

EPN02 ECOLE SUPERIEURE DES GEMOMETRES ET TOPOGRAPHES **52**

EPN03 ELECTRICITE ELECTRONIQUE AUTOMATIQUE MESURES **53**

NOTE DE REGLEMENT N° 2018- 22/DNF *54*
Diplôme d'Ingénieur CNAM spécialité Mécatronique (CYC9500A) 54
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-28/DNF *55*
Diplôme d'Ingénieur spécialité génie électrique parcours systèmes électriques (CYC8801A) 55
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-15/DNF *56*
Titre RNCP Gestionnaire de transport international multimodal et logistique portuaire (CPN9200) 56
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-33/DNF *58*
Diplôme d'Ingénieur « Spécialité Systèmes électroniques » (CYC9600A) 58
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-35/DNF *60*
Diplôme d'Ingénieur « Spécialité Automatique et robotique Parcours Automatique » (CYC8101A) 60
NOTE DE REGLEMENT N°2022-22/DNF *62*
Diplôme LP15501A Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie parcours Maintenance industrielle 62

EPN04 INGENIERIE MECANIQUE ET MATERIAUX 63

NOTE DE REGLEMENT N° 2016-08/DNF 64
Licence Sciences, technologies et santé mention sciences pour l'ingénieur, parcours Electromécanique (LG034p1) 64
NOTE DE REGLEMENT N°2016-12/DNF 65
DUT CNAM Génie mécanique et productique (DUT0300A) 65
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-02/DNF 66
Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Electromécanique (LG03401A) 66
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-03/DNF 67
Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Electromécanique (LG03401A), ... 67
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-03/DNF 69
licence générale sciences, technologies, santé mention sciences pour l'ingénieur parcours électromécanique (LG03401A) 69
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-14/DNF 70
Accès au diplôme d'Ingénieur Cnam, spécialité matériaux, pour les titulaires d'un master Matériaux et Management de l'université de Nice 70
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-06/DNF 72
Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur parcours Electromécanique (LG03401A) 72
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-36/DNF 73
Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique parcours aéronautique - aérodynamique (CYC9402A) 73
Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur 75

EPN05 INFORMATIQUE 76

NOTE DE REGLEMENT N° 2012-07/DNF 77
Accès à la L3 de la licence en informatique (LG025) pour les titulaires de BTS Tunisiens 77
NOTE DE REGLEMENT N° 2017-10/DNF 78
Unités d'enseignement de l'EPN 5 et de l'EPN 6 pour les Certifications en informatique du Cnam, en partenariat avec Kiron Higher Education 78
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-01/DNF 80
Titre professionnel RNCP Niveau III Technicien Développeur (CPN8700A) du campus numérique in the Alps, ... 80
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-15/DNF 81
pour les bénéficiaires de la Formation Blank 81
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-18/DNF 82
Licence générale en informatique et au titre RNCP Concepteur en architecture informatique 82
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-29/DNF 83
Licence professionnelle métiers des réseaux informatiques et télécommunications, parcours Analyste en Sécurité des Systèmes Télécommunications Réseaux et Informatique (LP ASSTRI-LP08900A) 83
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-09/DNF 85
Diplômes d'Ingénieurs en informatique (AISL : CYC9101A – IMO : CYC9102A – IRSM : CYC9104A – ISI : CYC9105A) 85
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-37/DNF 86
Diplôme d'établissement PASSE Numérique pro parcours Intégration Web (DIE6301A) 86
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-12/DNF 87
Certifications de la spécialité informatique, par typologie de diplôme possédé 87
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-13/DNF 104
Deuxième année du Titre RNCP Technicien développeur en alternance (CPN9000B) 104
NOTE DE REGLEMENT INTERNE N°2020-16/DNF 105
Diplôme Ingénieur spécialité informatique parcours systèmes d'information et business intelligence (CYC9105A) 105
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-27/DNF 108
Licence en informatique du Cnam et au Titre RNCP concepteur en architecture informatique 108
NOTE DE REGLEMENT N°2022-18/DNF 110
l'accès en 2e année de DEUST IOSI (Informatique d'organisation et systèmes d'information), parcours Technicien développement, sécurité et exploitation (DUS0501B et DUS0501A) 110
Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur 112

EPN06 MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES 113

EPN07 CHIMIE VIVANT SANTE 114

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-02/DNF 115
Titre Assistant en santé et sécurité au travail (CPN82) pour les certifiés du CP33- Certificat professionnel assistant(e) en santé et sécurité au travail 115
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-09/DNF 117
Licence professionnelle Sciences, Technologies, Santé mention Bio-industries et Biotechnologies parcours Génomique (LP10102A) 117
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-24/DNF 119
Diplôme d'Ingénieur spécialité Gestion des risques (CYC9000A) 119
MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2019-39/DNF 121
Mesures transitoires relatives aux changements de programme 121
des filières Ingénieur en Industrie, chimie, pharma et agroalimentaires 121
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-07/DNF 122
Technicien de laboratoire en chimie, biochimie, biologie (CPN9600A) 122
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-08/DNF 124
Diplôme d'Ingénieur Génie Biologique (CYC8600A) 124
NOTE DE REGLEMENT N° 2022- 13/DNF 127
Diplôme d'ingénieur spécialité chimie moléculaire et formulation appliquées aux industries chimiques, pharmaceutiques et cosmétiques (CYC8402A). 127
NOTE DE REGLEMENT N° 2022-19/DNF 129
Diplôme Master droit économie gestion mention management sectoriel parcours type de formation gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux pour les élèves inscrits à l'IFCS de Poitiers 129

EPN08 INTECHMER – INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER 132

NOTE DE REGLEMENT N°2021-19/DNF 133
Cadre technique génie de l'environnement marin (DIE4200A) 133
NOTE DE REGLEMENT N°2021-20/DNF 136
Cadre technique production et valorisation des ressources marines (DIE4100A) 136

EPN09 ECONOMIE FINANCE ASSURANCE BANQUE 139

NOTE DE REGLEMENT n° 2019-24/DNF 140
Master Droit, économie, gestion, mention Monnaie, banque, finance, assurance Parcours Management de l'assurance (MR12700A) 140
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-40/DNF 143
Mesures Dérogatoires relatives à la 143
Licence générale Analyse économique et financière (LG04301) pour l'année universitaire 2021-2022 143

EPN10 COMPTABILITE CONTRÔLE AUDIT 145

NOTEDEREGLEMENT N° 2011-02/DNF 146
Diplôme de Gestion et Comptabilité (DGC Intec et le Diplôme Supérieur de Gestion et Comptabilité (DSGC Intec) 146
NOTE DE REGLEMENT N° 2015-11/DNF 148
Certificat professionnel « Assistant comptable » (CP0200A) 148
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-27/DNF 149
Diplôme de Gestion et de Comptabilité (DGC0100A) 149
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-26/DNF 152
Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGC100A) 152
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-10/DNF 155
Licences LG03601A, LG03602A et titre CPN7700A 155
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-27/DNF 157
Licence générale Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit (LG03607A) .. 157
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-38/DNF 159
Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGCIOOA) 159
NOTE DE REGLEMENT N°2021-45/DNF 162
Diplôme Licence CCA INTEC (LG03607B) en alternance et la Licence CCA CNAM (LG03607A) 162

EPN11 TERRITOIRES 164

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-32/DNF 165
Certificat de Compétence Entrepreneuriat et Gestion de PME (CC0700) 165
NOTE DE REGLEMENT N° 2022-23/DNF 167
Titre RNCP RUTL Responsable d'une unité de transport logistique en alternance CPN9900B 167
NOTE DE REGLEMENT N°2022-30/DNF 169
Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier (LP10700A) le certificat de compétence Guide conférencier (CC164) 169
MT - NOTE DE REGLEMENT N°2021-41/DNF 171
Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention développement de projets de territoires, parcours Responsable de projets urbains, environnementaux et territoriaux (LP10401A) 171

EPN12 SANTE SOLIDARITE 172

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-20/DNF 173
Master Droit Economie Gestion mention Management sectoriel parcours type de formation Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux pour les élèves inscrits à l'IFCS de Poitiers 173
NOTE DE REGLEMENT N°2021-53/DNF 175
Accès au M1 des Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux 175
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-04/DNF 177
Master Sciences humaines et social mention intervention et développement social - Parcours Economie sociale et sociale (MR11402A) et le 177
Parcours Recherche en travail social (MR11401A) 177
MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-29/DNF 181
Licence Professionnelle Chef de projet Handicap et Emploi (LP11501A) et du Certificat de Compétence Consultant en insertion dans le domaine du handicap (CC7800A) 181
MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-39/DNF 184
Mesures transitoires dans le cadre du Master gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux (MR12401A) 184

EPN13 TRAVAIL ORIENTATION FORMATION SOCIAL 188

NOTE DE REGLEMENT N° 2011-01/DNF 189
Licence Professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur de projets collectifs en insertion LP02800A et LP11001A Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle 189
NOTE DE REGLEMENT N° 2011-10/DNF 191
Accès au M1 pour les titulaires des diplômes d'état de travail social 191
NOTE DE REGLEMENT N° 2017-04/DNF 193
Titre professionnel niveau I Psychologue du travail (CPN74) 193
NOTE DE REGLEMENT N°2018-04/DNF 196
Master SHS mention Sciences de l'Education parcours Conseil en orientation, bilan et insertion (MR11001A) 196
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-17/DNF 198
Master Sciences humaines et sociales mention Sciences de l'éducation parcours Conseil intervention développement des compétences (MR14102A) 198
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-09/DNF 200
Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Travail, clinique du travail et psychologie (LG04103) 200
NOTE DE REGLEMENT N°2021-10/DNF 202
Licence générale Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Formation et travail (LG04101A) 202
NOTE DE REGLEMENT N°2021-12/DNF 204
Licence générale Sciences humaines et sociales, mention sciences sociales, parcours Formation et travail (LG04101A) 204
NOTE DE REGLEMENT N° 2021- 25/DNF 205
Masters SHS mention gestion des ressources humaines, Sciences de l'Education et Ergonomie. 205
NOTE DE REGLEMENT N°2022-11/DNF 207

accès à la 2e année de la Licence Droit, économie, gestion mention gestion, parcours Management (LG03603A) pour les titulaires du Diplôme d'établissement BAC+1 labellisé « Formation Supérieure de Spécialisation » 207
NOTE DE REGLEMENT N° 2022-32/DNF 209
Titre RNCP niveau 6 (ex niveau II) Responsable de projets de formation (CPN98000A) 209
NOTE DE REGLEMENT N°2022-33/DNF 212
Titre RNCP RUTL Responsable d'une unité de transport logistique en alternance CPN9900B reconnu de niveau 5.212
MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-51/DNF 214
Licence professionnelle (LP11002A) Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Insertion par la culture 214
MT - NOTE DE REGLEMENT N°2022-24/DNF 215
Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales Parcours Formation et travail (LG04101A) 215
MT - NOTE DE REGLEMENT N°2022-25/DNF 216
Titre RNCP Responsable de projets de formation 216
MT - NOTE DE REGLEMENT N°2022-26/DNF 219
Master Sciences de l'Education 219
MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2022-31/DNF 220
Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales (CC13100A) 220
Tableau de correspondance 221
Ancienne / nouvelle maquette pédagogique 221
Titre RNCP Responsable de projets de formation 221
UAFA07 - Expérience professionnelle (18 ECTS) 222
UAFA07 - Expérience professionnelle (36 ECTS) 222
FAD 119 supprimée, remplacement par nouvelle UE FAD 142 223
120 ECTS 223

EPN 14 DROIT ET IMMOBILIER 224

RÈGLEMENT N° 2022-29/DNF 225
Licence Immobilier de l'ICH (LG036), du diplôme de l'ICH (CPN 9700A et DIE88) ou du Master Droit de l'immobilier de l'ICH (MR13201A) 225

EPN15 STRATEGIES 236

NOTE DE REGLEMENT N°2013-07/DNF 237
Certificat de compétence Addiction, prévention et santé (CC11p-1) 237
NOTE DE REGLEMENT 2016-16/DNF 239
Licence Professionnelle DEG Analyste Criminel Opérationnel Sécurité Défense Renseignement (LP14101A) 239
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-02/DNF 241
Master Sciences humaines et sociales mention humanités numériques parcours Mégadonnées et analyse sociale (MEDAS) MR09501A 241
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-10/DNF 243
Accès au Titre RNCP responsable en gestion (CPN7700A) pour les détenteurs d'une licence Droit Economie Gestion LG03601A ou LG03602A 243
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-13 /DNF 245
Titre RNCP Responsable en gestion (CPN7700A) pour les détenteurs du M1 Droit Economie Gestion (MR12201A) 245

EPN16 INNOVATION 247

NOTE DE REGLEMENT N° 2015-09/DNF 248
Titre professionnel RNCP niveau II responsable ressources humaines (CPN0400A) et la Licence droit économie gestion, mention gestion, parcours gestion des ressources humaines (LG03605A) 248
NOTE DE REGLEMENT N°2017-01/DNF 250
Titre professionnel RNCP niveau II de Responsable ressources humaines (CPN0400A) et de la Licence Droit Economie et Gestion, mention Gestion parcours Gestion des ressources humaines (LG03605A) 250
NOTE DE REGLEMENT N° 2019-27/DNF 252
Master Arts, Lettres, Langues mention Design Parcours Création, projets, transdisciplinarité (MR15001A) 252
NOTE DE REGLEMENT N° 2020-10/DNF 254
Parcours RG1 du titre RNCP responsable en gestion CPN7700A 254

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-52/DNF *256*
Fermeture exceptionnelle d'une unité d'enseignement constitutive du certificat de compétences Médiation culturelle (CC4400A) 256
NOTE DE REGLEMENT N° 2022-02/DNF *259*
Licence générale Droit Economie et Gestion, mention Gestion parcours 259
Gestion des ressources humaines (LG03605A) 259
NOTE DE REGLEMENT N° 2022-03/DNF *263*
Titre RNCP niveau II Responsable ressources humaines (CPN0400A) 263

CLE COMMUNICATION LANGUES ETRANGERES 265

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-05/DNF *266*
Unité d'enseignement de langue intégrée dans un diplôme du Cnam 266
NOTE DE REGLEMENT N° 2021-03/DNF *269*
Unité d'enseignement (ANG300) 269

EICNAM ECOLE D'INGENIEUR.E.S 271

NOTE DE REGLEMENT 2018-06/DNF *272*
MOOC 272
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-05/DNF *274*
Mesures transitoires relatives à la mise en œuvre des modifications des cursus d'ingénieur du Cnam 274
NOTE DE REGLEMENT N°2018-11/DNF *277*
Mesure transitoire relative à la Suppression de l'unité d'enseignement « UTC703 informatique : 277
NOTE DE REGLEMENT N° 2018-23/DNF *279*
Mesures transitoires relatives à l'enseignement de l'anglais et à la validation du niveau d'anglais pour l'obtention des diplômes d'ingénieur du Cnam 279
MESURES TRANSITOIRES CURSUS INGENIEUR *281*
MT - DIPLOME D'INGENIEUR AGROALIMENTAIRE CYC8000 282
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE AUTOMATIQUE ROBOTIQUE – CYC8100 285
MT -DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BIOINFORMATIQUE – CYC8200 288
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS TRAVAUX PUBLICS –CYC8301 289
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS STRUCTURES et TRAVAUX– CYC8302 290
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS Géotechnique–CYC8303 . 291
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS AMENAGEMENT et ENVIRONNEMENT - CYC8304 292
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE CHIMIE,PARCOURS ANALYSE CHIMIQUE ET BIOANALYSE– CYC8401 293
MT -DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE CHIMIE, PARCOURS CHIMIE MOLECULAIRE ET FORMULATION APPLIQUEES AUX INDUSTRIES CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES ET COSMETIQUES – CYC8402 295
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE ÉNERGETIQUE, PARCOURS ENERGIE ET ENVIRONNEMENT DANS L'INDUSTRIE ET LES TRANSPORTS -CYC8501 296
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE ÉNERGETIQUE, PARCOURS ENERGETIQUE DU BATIMENT - CYC8502 297
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE GENIE BIOLOGIQUE - CYC8600 298
MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE DES PROCEDES PARCOURS PROCEDES CHIMIQUES – CYC8701 299
MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE DES PROCEDES PARCOURS PROCEDES PHARMACEUTIQUES – CYC8702 300
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE GENIE ELECTRIQUE – CYC8800A 301
MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE NUCLEAIRE PARCOURS TECHNOLOGIE DES REACTEURS ET CYCLE DU COMBUSTIBLE – CYC8901 303
MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE NUCLEAIRE PARCOURS RADIOPROTECTION – CYC8902 304
MT - DIPLOME D'INGENIEUR PREVENTION DES RISQUES – CYC9000 305
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE INFORMATIQUE (CYC9101, CYC9102, CYC9104, CYC9105) 307
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE INSTRUMENTATION QUALITE – CYC9200 309
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE MATERIAUX, PARCOURS MATERIAUX METALLIQUES – CYC9301 312
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE MATERIAUX, PARCOURS MATERIAUX METALLIQUES – CYC9302 313
MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUE PARCOURS ACOUSTIQUE – CYC9401 314
MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUEPARCOURS AERONAUTIQUE - AERODYNAMIQUE – CYC9402 315
MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUE PARCOURS STRUCTURE – CYC9403 316

MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUE PARCOURS CONCEPTION INTEGREE – PRODUIT PROCESS – CYC9404 .. 317
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE MECATRONIQUE – CYC9500 319
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE SYSTEMES ELECTRONIQUES – CYC9600 322
MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX – CYC9700..... 325

REGLEMENTATION GENERALE

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-05/DNF

Relative aux
Principes généraux de mise en œuvre des mesures transitoires
pour la délivrance des titres, diplômes et certificats lors d'un changement de l'offre de formation

Tout cursus de formation ou de certification a une durée de validité définie par les textes règlementaires : arrêtés d'accréditation par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour les diplômes nationaux, arrêtés d'enregistrement au RNCP pour les titres professionnels, accréditations de la CTI pour les diplômes d'ingénieur, arrêté d'accréditation de la Conférence des grandes Ecoles pour les Mastères spécialisés, règlement de délivrance pour les diplômes et certificats d'établissement du Cnam.

Cette note a pour objectif de recenser l'ensemble des scénarios possibles à l'issue de la période de validité et de fixer les principes généraux de transition.

1. Diplôme d'établissement transformé en titre RNCP[1]

Les élèves ayant validé leurs unités d'enseignement pour le diplôme d'établissement transformé en titre, et rattaché aux « promotions » prises en compte dans le dossier de demande d'enregistrement au RNCP et ceux relevant de la promotion en cours se voient délivrer le titre nouvellement inscrit au RNCP[2]. Les élèves de la promotion en cours sont ceux qui ont validé au minimum 4 unités du cursus.

2. Titre RNCP arrivé à échéance

Les élèves ayant validé au moins 4 unités d'enseignements du titre professionnel entrant dans la composition du cursus à la date de fin de validité de l'enregistrement au RNCP peuvent prétendre à la délivrance du titre dans la limite de trois ans à compter de la date de fin de validité de l'enregistrement au RNCP.

3. Diplôme national (Licence, Licence Professionnelle, Master) arrivé à échéance

Les élèves engagés dans une formation menant à un diplôme national et ayant validé au moins 4 unités d'enseignement dans la spécialité du diplôme peuvent prétendre à la délivrance du diplôme dans la limite d' un an à compter de la date de fin d'accréditation

---

[1] *Ex : Bachelor transformé en titre RNCP*

[2] *En application de l'article 22 - II - 3° de la loi n° 2009 – 1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie : «Les personnes qui appartiennent aux promotions prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction pour enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles visées au présent article ainsi que celles qui appartiennent à la promotion en cours et ayant obtenu la certification peuvent se prévaloir de l'inscription de cette certification au répertoire national des certifications professionnelles.*

De même, les personnes qui ont suivi un cycle préparatoire à une certification en cours de validité au moment de leur entrée en formation peuvent, après obtention de la certification, se prévaloir de l'inscription de celle-ci au répertoire national des certifications professionnelles ».

du diplôme (soit jusqu'au 30 novembre 2020 pour les diplômes de l'offre LMD 2013-2018).

Cette mesure n'est applicable qu'aux élèves inscrits règlementairement à ce diplôme (dossier de candidature accepté et inscription au diplôme validée).

4. Diplômes d'ingénieurs CYC modifiés par la réforme des cursus 2018

Les diplômes d'ingénieur du Cnam en formation continue hors temps de travail délivrés après le 1er septembre 2019 feront référence à l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé. Par conséquent, les auditeurs diplômés à partir du 1er septembre 2019 le seront sur les intitulés et maquettes de diplômes décrits dans BédéO (codes CYC80 à CYC97).

5. Mastère spécialisé arrivé à échéance

Les élèves engagés dans une formation menant à un Mastère spécialisé (MS) peuvent prétendre à la délivrance du MS si l'ensemble des unités d'enseignement du cursus est validé dans un délai de 2 ans[3]

Cette mesure n'est applicable qu'aux élèves inscrits règlementairement à cette formation (candidature et inscription au MS validées).

6. Diplôme d'établissement retiré de l'offre

Les élèves ayant validé au moins 4 unités d'enseignement entrant dans la composition du cursus à la date de fin de validité du diplôme peuvent prétendre à la délivrance du diplôme d'établissement dans la limite de 3 ans à compter de la date d'échéance du diplôme.

Dans le cas où une inscription préalable est exigée, cette mesure n'est applicable qu'aux élèves inscrits règlementairement à cette formation (candidature et inscription au diplôme validées).

7. Certificat d'établissement (CP et CC et CS) retiré de l'offre

Les élèves engagés dans une formation menant à un certificat professionnel ou de compétence peuvent prétendre à la délivrance du certificat concerné si l'ensemble des unités d'enseignement du cursus est validé dans un délai de 4 ans[4] et si l'élève a déjà validé au moins quatre unités d'enseignement du cursus au moment de son retrait de l'offre .

[3] *En application de l'article B - 1 du Règlement intérieur des mastères de la Conférence des Grandes Ecoles : « La durée du programme Mastère (MS) Spécialisé ne peut en aucun cas être inférieure à 2 semestres répartis sur une durée maximale de deux ans ».*

[4] *En application des règlements de délivrance des CP et CC.*

Dans le cas où une inscription préalable est exigée, cette mesure n'est applicable qu'aux élèves inscrits règlementairement à cette formation (candidature et inscription au certificat validées).

8. Diplôme, titre ou certificat renouvelé avec modification du cursus

Lorsque les diplômes, titres ou certificats sont renouvelés avec des modifications du cursus, des notes de règlement spécifiques dites « mesures transitoires » à l'initiative des enseignants responsables définiront, si nécessaire, cursus par cursus, les équivalences entre les anciennes et les nouvelles unités d'enseignement afin de permettre aux élèves de valoriser au mieux le parcours déjà effectué.

9. VAE, VAP85, VES

Tout élève, ayant obtenu par le biais de la VAE et/ou de la VES tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat avant la date d'échéance d'enregistrement ou d'accréditation, conserve le bénéfice de ces validations à compter de la notification de la décision, dans les limites fixées précédemment. Dans le cas de modification du cursus visé, ces validations seront traduites, au cas par cas, en unités d'enseignement de la nouvelle maquette.

Tout élève ayant obtenu l'accès à une formation ou à une certification par le biais de la VAP85 ou de la VES avant la date d'échéance, conserve le bénéfice de cette validation dans les limites fixées précédemment.

Fait à Paris, le 27 février 2019
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-08/DNF

Portant modification à la note de règlement 2015-05/DNF du 7 mai 2015, relative aux
Principes généraux de mise en œuvre de la VES
(validation des études supérieures)

Cette note a pour objet de définir et/ou rappeler les modalités de sa mise en œuvre au Cnam au regard des obligations légales.

Cadre réglementaire

La validation des études supérieures en vue de la délivrance d'un diplôme est régie par le code de l'éducation nationale :

- articles L613-3, et articles R.613-33 à R. 613-37 pour la délivrance de tout ou partie d'un diplôme
- articles D613-38 à D.613-50 pour la VES d'accès aux niveaux de formation

Objet de la VES

Toutes études supérieures suivies en France ou à l'étranger, dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, qu'elles qu'en aient été les modalités et la durée, peuvent faire l'objet d'une demande de VES.

Un candidat ne peut déposer, au cours de la même année civile qu'une seule demande et ne peut saisir qu'un seul établissement pour un même diplôme. Il peut formuler trois demandes maximum pour des diplômes différents.

Aucune demande de VES ne peut être déposée pour une UE à laquelle l'auditeur a échoué au Cnam.

Une décision de VES ne vaut que pour un diplôme visé. Dans le cas de demandes multiples, chaque demande de VES fera l'objet d'un dossier et d'une notification distincte.

Finalité de la VES

Il existe 4 grands types de demandes de VES, selon la finalité poursuivie :

FINALITE	EXEMPLE
Demande d'accès au diplôme préparé	Une personne souhaite s'inscrire en L3 sans disposer du diplôme de L2 de la filière visée. Elle demande la prise en compte de ses études antérieures pour s'inscrire directement en 3e année de licence.
Demande de validation partielle d'un diplôme	Une personne visant l'obtention d'une formation souhaite bénéficier d'un allègement de parcours, du fait de ses études antérieures. Elle demande la validation par VES de quelques unités du diplôme.
Demande de validation totale d'un diplôme	Une personne a obtenu par le passé un diplôme d'un autre établissement, le plus souvent à l'étranger. Ce diplôme correspond à diplôme visé au Cnam dont elle souhaite obtenir la délivrance.
Demande de substitution d'unité Cnam	Une personne engagée dans un parcours de formation au Cnam souhaite permuter deux unités du Cnam. Elle

	demande à valider une UE X en substitution d'une UE Y figurant dans la maquette du diplôme visé.

Note de règlement donnant lieu à jurisprudence VES

Certaines demandes de VES sont récurrentes : par exemple les détenteurs d'un BTS X souhaitent fréquemment accéder à une 3e année de Licence Y. Pour répondre à cela, il existe des « notes de règlement VES » qui encadrent et automatisent le traitement des dossiers. L'ensemble de ces notes de règlement forme une « jurisprudence VES »5.

Format des demandes de VES

Il existe deux formats de dossiers de VES : le dossier classique, et le dossier via jurisprudence. Les pièces à joindre sont les suivantes :

FORMAT DU DOSSIER	PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER
Le dossier de VES dit « classique » : il s'agit d'un dossier permettant l'étude au cas par cas des demandes individuelles.	Formulaire pdf interactif du « dossier VES classique » complété Copies des diplômes Relevés de notes Programmes des enseignements suivis Attestations de formations Traductions des diplômes étrangers par un traducteur assermenté et attestations ERIC-NARIC ➔Un soin particulier devra être apporté **au tableau de synthèse de la demande**, mettant en correspondance les formations obtenues, et les unités Cnam demandées
Le dossier de VES « via jurisprudence » : il s'agit d'un dossier allégé qui peut être utilisé lorsqu'il existe dans la jurisprudence une « Note de règlement VES » couvrant exactement la demande de l'auditeur	Formulaire pdf interactif du « dossier VES via jurisprudence » complété Copie du diplôme obtenu, conforme à l'intitulé mentionné dans la note de jurisprudence Toute autre pièce mentionnée dans la note de jurisprudence

Traitement des dossiers de VES

Constitution et enregistrement du dossier

La demande de VES est instruite auprès du centre Cnam de rattachement de l'auditeur. Elle fait l'objet d'une saisie par le Centre Cnam en région sur l'application DIVES, y compris pour les VES avec jurisprudence dont le traitement est automatisé.

Avis sur le dossier

Le dossier de VES est étudié par un enseignant responsable du diplôme, qui agit sous le contrôle de la commission pédagogique du diplôme concerné. Il détermine l'étendue de la validation. Il peut formuler des recommandations ou des conseils au candidat afin de faciliter la suite de sa formation.

[5] Les formats dossiers VES à completer et la jurisprudence VES sont à retrouver en ligne : sur le site web www.ves.cnam.fr , et pour les personnels du Cnam depuis le site interne https://intraformation.cnam.fr (Onglet : notes et règlements > Rubrique : Notes de VES)

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Notification de la décision

Chaque demande de VES visant un diplôme différent fait l'objet d'une notification de décision VES. La notification VES, signée par l'administrateur général du Cnam, est mise à disposition du Centre Cnam sur l'application DIVES. Le Centre Cnam fait parvenir la notification à l'auditeur.

Fait à Paris, le 13 mai 2022
Pour l'Administrateur Provisoire
empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN01
BÂTIMENT ET ENERGIE

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2015-12/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la VES pour le
Diplôme d'ingénieur spécialité « construction et aménagement, parcours Travaux » (CYC6500A)

Les titulaires du Master Génie civil et urbanisme - Spécialité : Physique du bâtiment et environnement délivré par l'université de La Réunion obtiennent au titre de la VES les unités d'enseignement suivantes : CCV101, CCV107, CCV109, CCV110, CCV111, CCV118, GGC112, ENF118, ENF119.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires de ce master doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-14/DNF
Passerelles Master Matériaux et Management

Diplôme d'ingénieur Cnam, spécialité matériaux

Les dispenses antérieures

- Une passerelle entre le Master M2 « Matériaux Qualité et Management » (en alternance) à Nice, cohabilité avec l'université de Nice Sophia Antipolis et le diplôme d'Ingénieur Cnam, spécialité Matériaux avait été formalisée en 2007 (note N° 07-011/DNF) sous la forme de dispense. Les auditeurs possesseurs du Master et préparant un diplôme d'ingénieur Cnam spécialité Matériaux, obtenaient les dispenses de l'ensemble du cycle préparatoire et de l'ensemble du cycle de spécialisation, à l'exception de :

Niveau d'anglais requis pour le diplôme d'ingénieur

Technologie Avancée MTX 231

Information et Communication pour l'ingénieur (MTX 230)

L'ingénieur au XXI ème siècle (ENG 200)

Mémoire ingénieur

Expérience professionnelle requise pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

- Le cursus ingénieur HTT du Cnam a subi un certain nombre de changements dans le parcours : mise en place d'un tronc commun à l'EPN4, examen d'entrée à l'école d'ingénieur, examen probatoire ….

Nouvelle jurisprudence

Pour les auditeurs ayant validé les unités de valeur du Master N.I.C.E. sur deux ans dont la deuxième année est le Master « Matériaux Qualité et Management » et préparant un diplôme d'ingénieur Cnam spécialité Matériaux, les dispenses suivantes seront accordées automatiquement, sous réserve d'avoir été admis à l'EiCnam :

L'ensemble du diplôme d'ingénieur, à l'exception de :

Niveau d'anglais requis pour le diplôme d'ingénieur

ENG 210 (exercer le métier d'ingénieur)

ENG 231 (information et communication pour l'Ingénieur)

Mémoire ingénieur

Expérience professionnelle requise pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

Conformément aux notes de règlement n 2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 21 avril 2020

Pour l'Administrateur Général
empêché, et par délégation,

La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-16/DNF

Relative à la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du

Diplôme d'ingénieur CNAM spécialité Energétique (CYC8501A)

Dans le cadre de la préparation du diplôme d'ingénieur CYC8501A, le titulaire du titre RNCP Niveau 6 Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques (Programme IFFI), bénéficie de la validation des unités suivantes :

- UTC301 Capteurs - Métrologie
- UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides
- ENF101 Thermodynamique appliquée à l'énergétique
- ENF102 Production du froid
- ENF104 Outils informatiques appliqués aux systèmes énergétiques et frigorifiques
- ENF107 Technologie du froid
- ENF113 Audit énergétique
- ENF114 Traitement de l'air dans les applications industrielles : salles blanches et ateliers agro-alimentaires
- ENF115 Thermique des échangeurs de chaleur
- ENF116 Valorisation des rejets de chaleur fatale dans l'industrie
- ENT108 Complément de thermique : changement de phases, transfert et stockage thermique
- MSE146 Principes généraux et outils du management d'entreprise

Toutes les autres unités constitutives du cursus ingénieur doivent être obtenues par le candidat.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 14 juin 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-18/DNF

Relative aux validations accordées au titre de la VES pour
l'accès à la
Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Energie et développement durable (LG03407A)

Les élèves de l'ENSIATE ayant validé les deux années du cycle préparatoire du Bachelor Energies Renouvelables (ENR) de l'ENSIATE sont autorisés à accéder directement à la L3 de la Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Energie et développement durable (LG03407A).

Les élèves concernés devront formuler leur demande de VES via le dossier VES via la jurisprudence conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015. Ils devront joindre obligatoirement à leur demande, un relevé de notes attestant de leur réussite (note obtenue égale ou supérieure à 10/20) prouvant leur admission à la troisième année du cycle préparatoire du Bachelor Energies Renouvelables.

Fait à Paris, le 14 juin 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-34/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la VES pour le

Diplôme d'Ingénieur « Spécialité Énergétique parcours Energie et environnement dans l'industrie et les transports » (CYC8501A)

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 fixant le programme des examens théoriques pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL[A]) et de la licence de pilote professionnel avion (CPL[A]), de la licence de pilote de ligne hélicoptère (ATPL[H] ou ATPL[H]/IR) et de la licence de pilote professionnel hélicoptère (CPL[H]), de la qualification de vol aux instruments avion ou hélicoptère (IR[A] ou IR[H]).

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 relatif au titre professionnel de pilote de ligne (Air Transport Pilote Licence - ATPL - avion et hélicoptère)

Vu la fiche RNCP n°39754 « TP – Pilote de ligne (ATPL – Air Transport Pilote Licence -, Avion / Hélicoptère)

Vu le décret no 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Les titulaires de la licence de pilote de ligne ATPL (théorique et pratique), formation reconnue de niveau 6 (anciennement niveau II) (bac +3, bac +4) obtiennent au titre de la VES, la validation des 99 ECTS suivants de la formation d'Ingénieur « Spécialité Énergétique parcours Energie et environnement dans l'industrie et les transports » (CYC8501A).

UTC101 : Mathématiques appliquées : Mathématiques - informatique - méthodes numériques (3 ECTS)

UTC105 : Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS)

UTC301 : Capteurs – Métrologie (3 ECTS)

UTC302 : Algorithmique - Programmation - Langages (3 ECTS)

UTC705 : Statistique (3 ECTS)

ANG330 : Anglais professionnel (niveau Master) (6 ECTS)

UAEP01 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

ENF101 : Thermodynamique appliquée à l'énergétique (4 ECTS)

ENM102 : Combustion (4 ECTS)

ENM106 : Optimisation énergétique des machines et moteurs (4 ECTS)

UAEP02 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

ENT108 : Complément de thermique : changement de phases, transfert et stockage thermique (6 ECTS)

Les candidats auront également la validation de 6 UE validées par VES parmi les 7 UE Suivantes :

ENM107 : Modélisation en machines et moteurs (4 ECTS)

ENM108 : Ingénierie des turbomachines (4 ECTS)

ENM109 : Conception des moteurs alternatifs (4 ECTS)

ENM110 : Conversion d'énergie par turbomachines (4 ECTS)

ENM111 : Fonctionnement des moteurs alternatifs (4 ECTS)

ENM113 : Contrôle, diagnostic et maintenance des installations et équipements énergétiques

(4 ECTS)

ENM114 : Contrôle moteur et stratégies optimisées de dépollution (4 ECTS)

Ils devront obligatoirement suivre la septième UE en formation.
Ils devront préciser dans leur dossier de demande de VES les 6 UE qu'ils souhaitent obtenir par VES.

MSE102 : Management et organisation des entreprises (6 ECTS)

TET102 : Management d'équipe et communication en entreprise (6 ECTS)

ENG210 : Exercer le métier d'ingénieur (6 ECTS)

Conformément aux notes de règlement n°. 2015-04/DNF et n°. 2015-05/DNF du 7/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie de leur diplôme.

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N°2022-28/DNF

Portant modification à la note de règlement 2021-23/DNF du 6 septembre 2021, relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des Études Supérieures (VES) pour les accès aux diplômes et validations d'unités

Concernant les diplômes de la chaire de BTP,

Applicable le 28 octobre 2022

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

• APPLICATION AUTOMATIQUE DE LA JURISPRUDENCE : Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

•VES SUR DEMANDE : les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas. Les dossiers sont à déposer auprès du Centre Cnam de rattachement.

Pour les VES « sur demande » en BTP, il vous est demandé de joindre uniquement les documents suivants à votre dossier de VES à savoir :

- CV
- Copie des diplômes
- Relevés de notes faisant apparaître les semestres, les matières, les notes et les ECTS acquis

Ne sont pas demandés :

- Les référentiels des diplômes
- Les mémoires
- Les « books »

Avertissement : La chaire BTP ne fait pas d'examen préalable des VES. Seuls les dossiers déposés dans le cadre formel de la VES sont expertisés.

Sommaire :

NOTE DE REGLEMENT N°2022-27/DNF *26*
Concernant les diplômes de la chaire de BTP, ... 26
1) UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP 29
2) DUS01 – DEUST BTP (tous parcours) 29
Accès aux diplômes par VES 29
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 29
3) LG03506A - L3 économie de la construction 30
Accès aux diplômes par VES 30
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 30
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 30
Pour les bénéficiaires d'un diplôme de génie civil (L3 et plus) 30
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 31
Pour les bénéficiaires d'un diplôme en économie, gestion ou management (L3 et plus) 31
4) LG03507A – L3 BIM 31
Accès aux diplômes par VES 31
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 32
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 32
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus) 32
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 32
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 32
5) LG03508A - L3 management de projet et de travaux 33
Accès aux diplômes par VES 33
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 33
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 33
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus) 33
Pour les bénéficiaires des Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 34
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 34
6) LG03509D - L3 énergétique et fluides du bâtiment 34
Accès aux diplômes par VES 34
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 35
Pour les bénéficiaires des Diplômes d'architecture (L3 et plus) 35
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil ou énergie (L3 et plus) 35
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 35
Pour les bénéficiaires de diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 35
7) Diplômes en Bâtiment (LG03503A, DIE3100A, CYC8301A) 36
Accès aux diplômes par VES 36
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 36
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 37
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus) 37
Pour les bénéficiaires des diplômes en énergie, génie climatique et bâtiment (L3 et plus) 38
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 38
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 39

Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance 39
Accords spécifiques aux CCR ultramarins 39
Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan 40
8) Diplômes en Travaux Publics (LG03502A, DIE4700A, CYC8305A) 41
Accès aux diplômes par VES 41
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 41
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 41
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus) 42
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 42
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 43
Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance 43
Accords spécifiques aux CCR ultramarins 43
Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan 43
9) Diplômes en Structure (LG03501A, DIE4600A, CYC8302A) 45
Accès aux diplômes par VES 45
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 45
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 46
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus) 46
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 47
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 47
10) Diplômes en Géotechnique (LG03504A,CYC8303A) 47
Accès aux diplômes par VES 47
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes 48
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus) 48
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus) 48
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus) 49
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus) 49
11) Diplômes en Aménagement et Environnement (LG03505A, CYC8304A) 49

Glossaire :

- UE = unités d'enseignement

- US = unités d'enseignement spécifique à l'alternance

- UA = unités d'activités

- UE BTP : UE de bâtiment et travaux publics

- UE SHES BTP : UE de sciences humaines économiques et sociales appliquées au BTP = BTP113, BTP197, BTP198, BTP199

- UE SHES : UE de sciences humaines économiques et sociales = MSE102, TET102 ou bouquet d'UE de l'Ei-Cnam

1) UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES :**
Test d'anglais de niveau B1, B2, C1, C2	ANG200 Anglais général (6 ECTS)

2) DUS01 – DEUST BTP (tous parcours)

Accès aux diplômes par VES
Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	**Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :**
Bac ou équivalent (niveau 4)	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
CP5300A Certificat professionnel Technologie de la construction	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes
Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES :**
BAC+1 HESAM / Cnam	- CCE001 Outils et démarche de la communication écrite et orale (4 ECTS) - CFA006 Bases et outils de gestion de l'entreprise (6 ECTS) - DNF001 Ouverture au monde du numérique (4 ECTS)
Bac+2 ou équivalent (niveau 5)	
Bac ou équivalent (niveau 4) et trois ans d'expérience professionnelle	

3) LG03506A - L3 économie de la construction

Accès aux diplômes par VES
Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	**Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :**
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP,	- Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

Pour les bénéficiaires d'un diplôme de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP	
Master de génie civil	

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Ingénieur CTI	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires d'un diplôme en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

4) LG03507A – L3 BIM

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP,	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES :**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP	
Master de génie civil	

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	
Ingénieur CTI	

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**VES accordée**
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ANG200 Anglais (6 ECTS)

5) LG03508A - L3 management de projet et de travaux

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	**Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :**
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP,	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP	
Master de génie civil	

Pour les bénéficiaires des Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Ingénieur CTI	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

6) LG03509D - L3 énergétique et fluides du bâtiment

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, DEUST du domaine BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Licence ou Master d'architecture	
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie et bâtiment	
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie (hors bâtiment)	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)

CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil ou énergie (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil ou énergie	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP ou énergie	
Master de génie civil ou énergie	

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Ingénieur CTI	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires de diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

7) Diplômes en Bâtiment (LG03503A, DIE3100A, CYC8301A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- **LG03503A Licence parcours bâtiment**
- **DIE3100A Chargé d'études Bâtiment**
- **CYC8301A Ingénieur parcours Bâtiment**

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	**Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :**
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie et bâtiment	
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie (hors bâtiment)	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture	18 ECTS au choix parmi les UE BTP0xx ou MV0xx.
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ECTS BTP au choix : BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) -BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	- BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ECTS BTP au choix : USBTB6 Outils BIM pour projeteur (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, menton bâtiment ou performance énergétique, orientées « bureau d'études thermique »	- BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - BTP116 Enveloppes du bâtiment (3 ECTS) - BTP117 CVC (3 ECTS) - BTP118 Systèmes énergétiques du bâtiment (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP154 Prescription (3 ECTS) - BTP155 Chiffrage (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en énergie, génie climatique et bâtiment (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
LP Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique, **orientée Bâtiment**	- BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - BTP117 CVC (3 ECTS) - BTP118 Systèmes énergétiques du bâtiment (3 ECTS) - BTP119 Électricité du bâtiment (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ECTS BTP au choix : ENF101 Thermodynamique appliquée à l'énergétique (4 ECTS) - ECTS BTP au choix : ENF106 Climatisation et conditionnement d'air (4 ECTS) - ECTS BTP au choix : ENF108 Technologies dans la climatisation (4 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP Métiers de l'énergétique, Gestion et maintenance des installations énergétiques, **orientée Bâtiment**	

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence en sciences et/ou techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance

Se reporter à la fiche BEDEO de la licence de l'année de formation. Seules les USBTxx validées avec 10/20 sont valorisables.

Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master Mention Génie Civil de l'université de La Réunion	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - BTP112 Acoustique du bâtiment (3 ECTS) - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP116 Enveloppes du bâtiment (3 ECTS) - BTP117 CVC (3 ECTS) - BTP118 Systèmes énergétiques (3 ECTS) - BTP119 Électricité du bâtiment (3 ECTS) - BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) - BTP121 Bâtiment intelligent (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)

	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : USBTR2 Construction en zone Caraïbes (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
DTS Technicien supérieur « Bâtiment et Urbanisme » ou « Équipement » ou « Techniciens géomètre » de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques « Bâtiment » de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

8) Diplômes en Travaux Publics (LG03502A, DIE4700A, CYC8305A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- **LG03502A Licence parcours Travaux Publics**
- **DIE4700A Chargé d'études Travaux Publics**
- **CYC8305A Ingénieur parcours Travaux Publics**

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider préalablement les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture	- BTP005 Topographie (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP005 Topographie (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	- BTP005 Topographie (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS)

	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	- BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ECTS BTP au choix : USBTB6 Outils BIM pour projeteur (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence en sciences	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS)

	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance

Se reporter à la fiche BEDEO de la licence de l'année de formation. Seules les USBTxx validées avec 10/20 sont valorisables.

Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES

DTS Technicien supérieur « Bâtiment et Urbanisme » ou « Équipement » ou « Techniciens géomètre » de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Routes et transports de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - BTP126 Terrassements (3 ECTS) - BTP127 Routes (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Hydraulique et Environnement de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS) - BTP146 Risque hydrologique et territoire (3 ECTS) - BTP147 Prévention impact de nappe sur le bâti (3 ECTS) - BTP148 Dimensionnement du réseau pluvial (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Mines de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS) - BTP138 Géologie (3 ECTS) - BTP140 Géologie appliquée (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : BTP141 Reconnaissances géologiques (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Génie rural de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3(6 ECTS)

	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques en « Sciences géographiques » de l'INP-HP de Côte d'ivoire	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

9) Diplômes en Structure (LG03501A, DIE4600A, CYC8302A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03501A Licence parcours structure
- DIE4600A Chargé d'études structure
- CYC8302A Ingénieur parcours structure

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès accordé sous réserve de valider :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture	- BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS) - BTP005 Résistance des Matériaux (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS))
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP005 Résistance des Matériaux (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
Architecte DPLG ou HMO	- BTP121 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	- BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, menton bâtiment ou performance énergétique, orientées « bureau d'études thermique »	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)

	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence en sciences et techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

10) Diplômes en Géotechnique (LG03504A,CYC8303A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03504A Licence parcours géotechnique
- CYC8303A Ingénieur parcours géotechnique

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès accordé sous réserve de valider :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)

BTS BTP, DUT génie civil, DEUST ou Géologie	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
Architecte DPLG ou HMO	- BTP121 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence de génie civil	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	- BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, menton bâtiment ou performance énergétique, orientées	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)

« bureau d'études thermique »	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence en sciences et/ou techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	**UE validée(s) par VES**
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

11) Diplômes en Aménagement et Environnement (LG03505A, CYC8304A)

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Les diplômes HTT suivants ne font l'objet d'aucune mesure de VES automatique :

- LG03505A Licence parcours Aménagement et Environnement
- CYC8304A Ingénieur parcours Aménagement et Environnement

Les dossiers sont étudiés au cas par cas par le responsable du diplôme.

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour l'Administratrice générale
empêché et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur

Cf. rubrique EICNAM
ECOLE D'INGENIEUR.E.S p.271

EPN02
ECOLE SUPERIEURE DES GEMOMETRES ET TOPOGRAPHES

Absence de note

EPN03
ELECTRICITE
ELECTRONIQUE
AUTOMATIQUE
MESURES

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018- 22/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du
Diplôme d'Ingénieur CNAM spécialité Mécatronique (CYC9500A)

La présente note abroge la note de règlement n° 2016-05/DNF du 13/06/2016.

Dans le cadre de la préparation du diplôme d'ingénieur CYC9500A, le titulaire de la Licence CNAM Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur parcours Electromécanique (LG03401A), bénéficie de la validation des unités suivantes :

. UTC601 Mathématiques 1 : mathématiques générales

. UTC602 Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel

. UTC302 Algorithmique-Programmation-Langages

. UTC303 Introduction aux réseaux informatiques et de terrain

. ELE103 Bases de traitement du signal

. MEC121 Mécanique des solides

. AUT104 Représentation fréquentielle appliquée à la commande des systèmes linéaires

. MEC122 Mécanique des milieux continus

. UAEP01 et UAEP02 Expérience professionnelle.

Toutes les autres unités constitutives du cursus ingénieur doivent être obtenues par le candidat.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 11 octobre 2018
Pour l'Administrateur Général empêché
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHE

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-28/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du
Diplôme d'Ingénieur spécialité génie électrique parcours systèmes électriques (CYC8801A)

Les élèves inscrits à l'ISAE du centre Cnam au Liban titulaires de la Licence générale sciences, technologies, santé mention sciences pour l'ingénieur parcours électromécanique (LG03401A) bénéficieront de plein droit de la VES des 05 UE suivantes dans le cadre de la préparation au Liban du diplôme CYC8801A :

_ UTC601 Mathématiques 1 : mathématiques générales

_ UTC602 Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel

_ UTC302 : Algorithmique – Programmation – Langages

_ UTC303 : Introduction aux réseaux informatiques et de terrain

_ EEP104 : Simulation des systèmes électriques.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les élèves concernés formuleront leur demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie de la LG03401A.

Fait à Paris, le 26 octobre 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-15/DNF

relative aux validations automatiques accordées au titre de la validation des études supérieures pour le
Titre RNCP Gestionnaire de transport international multimodal et logistique portuaire (CPN9200)

Conformément aux notes de règlement n°2015-04 et 2015-05 du 07/05/2015, les candidats concernés par ce tableau doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Titre possédé	Validations accordées
BTS Négociation Relation Client	➢ USEC0F, USEC0G, USEC0Z, USEC0P ➢ USEC3N, USEC3P, USEC3V et USEC3S
BTS Commerce International	➢ USEC0F, USEC0G, DRA001, USEC0Z, USEC0P ➢ USEC3N, USEC3P, USEC3V et USEC3S
BTS Assistant de Gestion	➢ USEC0F, USEC0G, DRA001, USEC0M, USEC0Z, USEC0P ➢ DRA002, USEC0M ➢ USEC3N, USEC3P, USEC3V et USEC3S
DUT Gestion des Entreprises et des Administrations	➢ USEC0F, USEC0G, DRA001, USEC0M, USEC0Z, USEC0P ➢ DRA002, USEC0M ➢ USEC3N, USEC3P, USEC3V et USEC3S

…/…

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	➢ USEC0F, USEC0G, USEC0M, USEC0Z, USEC0P ➢ USEC0M ➢ USEC3N, USEC3P, USEC3V et USEC3S
Licence de droit	➢ USEC0F, USEC0G, DRA001, USEC0Z, USEC0P ➢ DRA002 ➢ USEC3N, USEC3P, USEC3V et USEC3S
Certificat professionnel Responsable d'une unité de transport fluvial	➢ USEC0H, USEC0M, USEC0Z, DRA001, USEC0R, USEC0L, USEC0K, USEC0W

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 19 juin 2019

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-33/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la VES pour le
Diplôme d'Ingénieur « Spécialité Systèmes électroniques » (CYC9600A)

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 fixant le programme des examens théoriques pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL[A]) et de la licence de pilote professionnel avion (CPL[A]), de la licence de pilote de ligne hélicoptère (ATPL[H] ou ATPL[H]/IR) et de la licence de pilote professionnel hélicoptère (CPL[H]), de la qualification de vol aux instruments avion ou hélicoptère (IR[A] ou IR[H]).

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 relatif au titre professionnel de pilote de ligne (Air Transport Pilote Licence - ATPL - avion et hélicoptère)

Vu la fiche RNCP n°39754 « TP – Pilote de ligne (ATPL – Air Transport Pilote Licence -, Avion / Hélicoptère)

Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Les titulaires de la licence de pilote de ligne ATPL (théorique et pratique), formation reconnue de niveau 6 (anciennement niveau II) (bac +3, bac +4) obtiennent au titre de la VES, la validation des 93 ECTS suivants de la formation d'Ingénieur « Spécialité Systèmes électroniques » (CYC9600A) :

UTC601 : Mathématiques 1: mathématiques générales (3 ECTS) °

UTC602 : Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel (3 ECTS)

UTC301 : Capteurs - Métrologie (3 ECTS)

UTC302 : Algorithmique - Programmation – Langages (3 ECTS)

UTC303 : Introduction aux réseaux informatiques et de terrain (3 ECTS)

ANG330 : Anglais professionnel (niveau Master) (6 ECTS)

UAEP01 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

Au choix : ELE103 Bases de traitement du signal (6 ECTS) ou ELE101 Composants électroniques (6 ECTS)

ELE102 : Traitement numérique du signal (6 ECTS)

ELE108 : Techniques avancées en électronique analogique et numérique (1) (6 ECTS)

ELE112 : Bases de transmissions numériques (1) (6 ECTS)

ELE115 : Propagation, rayonnement, électromagnétisme (6 ECTS)

ELE109 : Techniques avancées en électronique analogique et numérique (2) (6 ECTS)

UAEP02 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MSE102 : Management et organisation des entreprises (6 ECTS)

TET102 : Management d'équipe et communication en entreprise (6 ECTS)

ENG210 : Exercer le métier d'ingénieur (6 ECTS)

Conformément aux notes de règlement n°. 2015-04/DNF et n°. 2015-05/DNF du 7/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie de leur diplôme**.**

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-35/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la VES pour le

Diplôme d'Ingénieur « Spécialité Automatique et robotique Parcours Automatique » (CYC8101A)

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 fixant le programme des examens théoriques pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL[A]) et de la licence de pilote professionnel avion (CPL[A]), de la licence de pilote de ligne hélicoptère (ATPL[H] ou ATPL[H]/IR) et de la licence de pilote professionnel hélicoptère (CPL[H]), de la qualification de vol aux instruments avion ou hélicoptère (IR[A] ou IR[H]).

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 relatif au titre professionnel de pilote de ligne (Air Transport Pilote Licence - ATPL - avion et hélicoptère).

Vu la fiche RNCP n°39754 « TP – Pilote de ligne (ATPL – Air Transport Pilote Licence -, Avion / Hélicoptère)

Vu le décret no 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Les titulaires de la licence de pilote de ligne ATPL (théorique et pratique), formation reconnue de niveau 6 (anciennement niveau II) (bac +3, bac +4) obtiennent au titre de la VES, la validation des 93 ECTS suivants de la formation d'Ingénieur « Spécialité Automatique et robotique Parcours Automatique » (CYC8101A) :

UTC601 : Mathématiques 1: mathématiques générales (3 ECTS)°

UTC602 : Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel (3 ECTS)

UTC301 : Capteurs – Métrologie (3 ECTS)

UTC302 : Algorithmique - Programmation – Langages (3 ECTS)

UTC303 : Introduction aux réseaux informatiques et de terrain (3 ECTS)

ANG330 : Anglais professionnel (niveau Master) (6 ECTS)

UAEP01 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

AUT107 : Introduction aux systèmes de commande temps réel et aux réseaux de terrain (6 ECTS)

AUT106 : Représentation d'état appliquée à la commande des systèmes linéaires (6 ECTS)

AUT109 : Travaux Pratiques - Commande des systèmes, correcteurs PID, correcteurs à retour d'état (6 ECTS)

EEP103 : Actionneurs et moteurs électriques (6 ECTS)

UAEP02 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MSE102 : Management et organisation des entreprises (6 ECTS)

TET102 : Management d'équipe et communication en entreprise (6 ECTS)

ENG210 : Exercer le métier d'ingénieur (6 ECTS)

AUT209 : Conception et mise en œuvre de commandes distribuées temps réel (6 ECTS)

AUT215 : Méthodes avancées de commande (6 ECTS)

Conformément aux notes de règlement n°. 2015-04/DNF et n°. 2015-05/DNF du 7/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie de leur diplôme**.**

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2022-22/DNF

Relatives aux validations automatiques accordées au titre de la VES (substitution)

Concernant le

Diplôme LP15501A Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie parcours Maintenance industrielle

Pour les bénéficiaires de la formation HTT au Cnam Maroc / HESTIM

Le Cnam Maroc, dans le cadre d'un partenariat avec le partenaire académique HESTIM, déploie la formation en Hors Temps de Travail sur la licence LP15501A Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie parcours Maintenance industrielle.

Les stagiaires qui souhaitent renforcer leurs compétences en français, afin de se préparer aux UE UATC04 (activité en entreprise) et UATC05 (projet tuteuré), peuvent bénéficier d''une substitution d'UE de langue. L'UE de langue anglaise sera alors substituée par une UE de langue française, au moyen d'un dossier de VES par jurisprudence.

La substitution proposée est la suivante :

UE du cursus classique	**UE de substitution possible**
Anglais professionnel USTC12	Au choix : Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle CCE105 OU Outils et démarche de la communication écrite et orale CCE001

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

• Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Fait à Paris, le 24 octobre 2022
Pour l'Administratrice Générale
empêchée, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN04
INGENIERIE MECANIQUE ET MATERIAUX

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2016-08/DNF

relative aux modalités de Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation de la
Licence Sciences, technologies et santé mention sciences pour l'ingénieur, parcours Electromécanique (LG034p1)

1°/ L'élève ayant réussi à l'UE «EEP005 Technologie des ascenseurs» relevant du Certificat professionnel Technicien en électrotechnique (CP20p-1) obtient par VES l'UE «MEC001 Notions fondamentales de mécanique » dans le cadre de la préparation de la Licence LG034p1.

2°/L'élève titulaire du Certificat professionnel CP20p-1 bénéficie par VES de l'accès direct en L2 de la Licence LG034p1.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné par la première hypothèse doit formuler sa demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra l'attestation de réussite à l'UE EEP005 ;

Quant au candidat visé par la seconde hypothèse, il établit sa demande de validation automatisée d'accès selon le même formulaire auquel il sera joint la copie du Certificat professionnel obtenu CP20p-1.

Fait à Paris, le 1er juillet 2016

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2016-12/DNF

relative aux modalités de Validation d'Etudes Supérieures (VES) ouvertes aux élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'ENSIATE (Enseignement Supérieur d'Ingénierie Appliquée à la Thermique, l'Energie et l'environnement) en vue de l'obtention du

DUT CNAM Génie mécanique et productique (DUT0300A)

L'élève de l'ENSIATE, candidat au CNAM, obtient par VES la délivrance du DUT0300A s'il produit :

- une attestation de réussite aux deux premières années du cycle 1 conduisant au Titre de niveau 1 d'éco-énergéticien de l'ENSIATE ;
- une attestation de niveau 1 du test BULATS d'anglais ou équivalent ;
- une attestation de stage d'une durée minimale de trois mois effectué dans le champ du diplôme avec rédaction et soutenance du rapport de stage ;
- une attestation d'expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an ;
- les attestations de réussite à deux UE CNAM à choisir parmi les trois suivantes :
  - . « MEC003 : Mesure des grandeurs mécaniques »
  - . « AER003 : Mécanique des fluides élémentaire~~s~~ »
  - . « MEC010 : Conception mécanique ».

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra les attestations ci-dessus listées.

Fait à Paris, le 15 novembre 2016
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-02/DNF

Relative aux
Substitutions accordées au titre de la VES pour les auditeurs du Liban titulaires de la

Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Electromécanique (LG03401A)
pour l'intégration du cycle Ingénieur spécialité Mécanique Parcours Structure (CYC9403A)

Substitution des unités d'enseignement suivantes règlementairement prévue	Par les unités d'enseignement en Électromécanique déjà **acquises**
• **UTC604 (Mathématiques pour ingénieur – 3 ECTS)** • **UTC402 (Introduction à la mécanique des solides déformables – 3 ECTS)**	• **MVA107 (Algèbre linéaire et géométrie – 6 ECTS)**
• **UTC404 (Fondamentaux de la thermodynamique et de la mécanique des fluides – 3 ECTS)** • **MEC101 (Introduction aux éléments finis – 3 ECTS)**	• **EEP 102 (Électronique de puissance -6 ECTS)**
• **FAB 113 (Conception assistée par ordinateur-6 ECTS)**	• **FAB 112 (Démarche et outils de conception des systèmes -6 ECTS)**
• **UTC403 (Introduction à la physique des vibrations et des ondes – 3 ECTS)** • **UTC405 (Notions fondamentales sur les matériaux – 3 ECTS)**	• **EEP101 (Distribution Électrique - 6 ECTS)**
• **MTX110 (Analyse de cycle de vie et écoconception de produits – 3 ECTS)**	• **EEP 103 (Machines Électriques – 6 ECTS)**

Conformément aux notes de règlement N°2015-04/DNF et N°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier de VES via la jurisprudence, qui comprendra la copie de la Licence (LG03401A).

Fait à Paris, le 4 février 2019
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-03/DNF

Relative aux
Substitutions accordées au titre de la VES pour les auditeurs du Liban titulaires de la

Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur Parcours Electromécanique (LG03401A),

souhaitant intégrer le cycle d'Ingénieur spécialité Mécanique Parcours Conception intégrée - Produit Process (CYC9404A)

Substitution des unités d'enseignement suivantes règlementairement prévue	Par les unités d'enseignement en Electromécanique déjà **acquises**
• **UTC604 (Mathématiques pour ingénieur – 3 ECTS)** • **UTC402 (Introduction à la mécanique des solides déformables – 3 ECTS)**	• **MVA107 (Algèbre linéaire et géométrie – 6 ECTS)**
• **UTC404 (Fondamentaux de la thermodynamique et de la mécanique des fluides – 3 ECTS)**	• **EEP 102 (Électronique de puissance -6 ECTS)**
• **FAB 113 (Conception assistée par ordinateur-6 ECTS)**	• **FAB 112 (Démarche et outils de conception des systèmes -6 ECTS)**
• **UTC403 (Introduction à la physique des vibrations et des ondes – 3 ECTS)** • **UTC405 (Notions fondamentales sur les matériaux – 3 ECTS)**	• **EEP101 (Distribution Électrique -6 ECTS)**
• **AUT 103 (Commande des systèmes à événements discrets – 6ECTS)**	• **EEP 103 (Machines Électriques – 6 ECTS)**

Conformément aux notes de règlement N°2015-04/DNF et N°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier de VES via la jurisprudence, qui comprendra la copie de la licence (LG03401A).

Fait à Paris, le 4 février 2019
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-03/DNF

relative à la modification de la maquette pédagogique

licence générale sciences, technologies, santé mention sciences pour l'ingénieur parcours électromécanique (LG03401A)

A compter de la rentrée 2019-2020, la maquette pédagogique de la licence générale sciences, technologies, sante mention sciences pour l'ingénieur parcours électromécanique a été modifiée, en conséquence des mesures transitoires sont établies pour les élèves déjà inscrits à la licence Auvergne Rhône-Alpes avant la modification du parcours afin de leur permettre de terminer le parcours.

Le tableau correspondance d'UE anciennes et de la nouvelle maquette ci-dessous est applicable aux élèves déjà inscrits à la licence.

UE anciennes	UE nouvelles
UTC 601 - Mathématiques 1: mathématiques générales	**UTC604 - Mathématiques pour ingénieur**
UTC 602 - Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel	l'**UTC402 - Introduction à la Mécanique des solides déformables**

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-14/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la validation des études supérieures pour l'

Accès au diplôme d'Ingénieur Cnam, spécialité matériaux, pour les titulaires d'un master Matériaux et Management de l'université de Nice

Les dispenses antérieures

- Une passerelle entre le Master M2 « Matériaux Qualité et Management » (en alternance) à Nice, cohabilité avec l'université de Nice Sophia Antipolis et le diplôme d'Ingénieur Cnam, spécialité Matériaux avait été formalisée en 2007 (note N° 07-011/DNF) sous la forme de dispense. Les auditeurs possesseurs du Master et préparant un diplôme d'ingénieur Cnam spécialité Matériaux, obtenaient les dispenses de l'ensemble du cycle préparatoire et de l'ensemble du cycle de spécialisation, à l'exception de :

Niveau d'anglais requis pour le diplôme d'ingénieur

Technologie Avancée MTX 231

Information et Communication pour l'ingénieur (MTX 230)

L'ingénieur au XXI ème siècle (ENG 200)

Mémoire ingénieur

Expérience professionnelle requise pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

- Le cursus ingénieur HTT du Cnam a subi un certain nombre de changements dans le parcours : mise en place d'un tronc commun à l'EPN4, examen d'entrée à l'école d'ingénieur, examen probatoire ….

Nouvelle jurisprudence

Pour les auditeurs ayant validé les unités de valeur du Master N.I.C.E. sur deux ans dont la deuxième année est le Master « Matériaux Qualité et Management » et préparant un diplôme d'ingénieur Cnam spécialité Matériaux, les dispenses suivantes seront accordées automatiquement, sous réserve d'avoir été admis à l'EiCnam :

L'ensemble du diplôme d'ingénieur, à l'exception de :

Niveau d'anglais requis pour le diplôme d'ingénieur

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

ENG 210 (exercer le métier d'ingénieur)

ENG 231 (information et communication pour l'Ingénieur)

Mémoire ingénieur

Expérience professionnelle requise pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

Conformément aux notes de règlement n 2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 21 avril 2020
Pour l'Administrateur Général
empêché, et par délégation,

La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-06/DNF
Relative aux validations automatiques accordées au titre de la validation des études supérieures pour la

Licence générale Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'ingénieur parcours Electromécanique (LG03401A)

Cette note annule et remplace la note de règlement n° 2020-29/DNF du 16/12/2020.

Les élèves ayant obtenus les UEs suivantes :	Obtiennent par la voie de la substitution les unités de la **LG03401A** suivantes :
UTC601 : *Mathématiques 1: mathématiques générales*	**UTC604** : *Mathématiques pour ingénieur* Ou **UTC402** *: Introduction à la mécanique des solides déformables*
UTC602 : *Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel*	**UTC604** : *Mathématiques pour ingénieur* Ou **UTC402** *: Introduction à la mécanique des solides déformables*

Pour bénéficier des substitutions précitées les auditeurs devront joindre à leur dossier de demande de VES, le relevé de notes de UTC601 ou UTC602 attestant de leur réussite (note supérieure à 10/20).

Conformément aux notes de règlement n°2015-04 et n°2015-05 du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 26 mars 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-36/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la VES pour le
Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique parcours aéronautique - aérodynamique (CYC9402A)

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 fixant le programme des examens théoriques pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL[A]) et de la licence de pilote professionnel avion (CPL[A]), de la licence de pilote de ligne hélicoptère (ATPL[H] ou ATPL[H]/IR) et de la licence de pilote professionnel hélicoptère (CPL[H]), de la qualification de vol aux instruments avion ou hélicoptère (IR[A] ou IR[H]).

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 relatif au titre professionnel de pilote de ligne (Air Transport Pilote Licence - ATPL - avion et hélicoptère).

Vu la fiche RNCP n°39754 « TP – Pilote de ligne (ATPL – Air Transport Pilote Licence - , Avion / Hélicoptère).

Vu le décret no 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Les titulaires de la licence de pilote de ligne ATPL (théorique et pratique), formation reconnue de niveau 6 (anciennement niveau II) (bac +3, bac +4) obtiennent au titre de la VES, la validation des 66 ECTS suivants de la formation d'Ingénieur « Spécialité mécanique Parcours Aéronautique - Aérodynamique » (CYC9402A) :

UTC604 : Mathématiques pour ingénieur (3 ECTS)

UTC402 : Introduction à la mécanique des solides déformables (3 ECTS)

UTC403 : Introduction à la physique des vibrations et des ondes (3 ECTS)

UTC404 : Fondamentaux de la thermodynamique et de la mécanique des fluides (3 ECTS°

UTC405 : Notions fondamentales sur les matériaux (3 ECTS)

ANG330 : Anglais professionnel (niveau Master) (6 ECTS)

UAEP01 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

AER112 : Mécanique du vol (6 ECTS)

FAB113 : Conception assistée par ordinateur (6 ECTS)

UAEP02 : Expérience professionnelle (9 ECTS)

MSE102 : Management et organisation des entreprises (6 ECTS)

TET102 : Management d'équipe et communication en entreprise (6 ECTS)

MTR107 : Introduction au management qualité (3 ECTS).

Conformément aux notes de règlement n°. 2015-04/DNF et n°. 2015-05/DNF du 7/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie de leur diplôme.

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur

Cf. rubrique EICNAM
ECOLE D'INGENIEUR.E.S p.271

EPN05
INFORMATIQUE

NOTE DE REGLEMENT N° 2012-07/DNF
Relative à la validation automatique accordée au titre de la VES pour l'
Accès à la L3 de la licence en informatique (LG025) pour les titulaires de BTS Tunisiens

Au vu des pièces relatives aux contenus des diplômes homologués par le Ministère Tunisien de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MTFPE), les titulaires des BTS mentionnés ci-dessous sont autorisés à accéder directement en L3 de la Licence en Informatique générale du CNAM :

- Brevet de Technicien Supérieur en « Développement sur Internet »
- Brevet de Technicien Supérieur en « Réseaux informatiques »
- Brevet de Technicien Supérieur en « Informatique de Gestion »
- Brevet de Technicien Supérieur en « Multimédia »
- Brevet de Technicien Supérieur en «Automatisme et Informatique Industrielle »
- Brevet de Technicien Supérieur en «Télécommunications Option Informatique »
- Brevet de Technicien Supérieur en « Développement de Systèmes intelligents et Informatique Industrielle »

Fait à Paris, le 04 juin 2012

Le Directeur national des formations

Professeur Dominique GENTIL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2017-10/DNF

relative à la validation des études supérieures (VES) des
Unités d'enseignement de l'EPN 5 et de l'EPN 6 pour les Certifications en informatique du Cnam, en partenariat avec Kiron Higher Education

Dans le cadre de l'accord d'étude « learning agreement » entre le Cnam et Kiron Higher Education, qui propose un modèle d'enseignement hybride en ligne et en présentiel à destination des réfugiés afin de leur permettre une poursuite d'étude dans les établissements d'enseignement supérieurs français, il a été convenu pour les certifications de l'équipe nationale pédagogique informatique un système de dispenses automatiques lorsque les élèves souhaitent intégrer les cursus du Cnam.

I. VES systématique

Liste d'équivalence des modules Kiron vers les UE du Cnam.

Les modules Kiron listés ci-dessous sont reconnus comme des équivalences des modules Cnam correspondants, ou "Unités d'enseignements" (UE). L'équivalence permet d'accumuler le nombre de crédits ECTS équivalent au nombre de Credit Points Kiron (CP), et les modules Kiron peuvent être capitalisés comme des UE Cnam et utilisés pour intégrer et/ou faire valider une partie d'un programme certifiant du Cnam.

Module Kiron	**Unité d'Enseignement Cnam**	***Crédits ECTS***
CSPr1 "Introduction to Computer Science" + mooc 3 (Introduction to Programming with Java Part 1: Starting to Code with Java) of Cspr2 "Object Oriented Programming"	NFA031 « Programmation avec Java : notions de base »	6
Mooc 2 (Object-Oriented Programming) + Mooc 4 (Introduction to Programming with Java Part 2: Writing Good Code) of CsPr2 "Object Oriented Programming"	NFA032 "Programmation Java: programmation objet"	6
Mooc 1 (Programming Basics)+ Mooc 3 (Introduction to Programming with Java Part 1: Starting	NFA031 « Programmation avec Java : notions de base »	6

to Code with Java) of CsPr2 "Object Oriented Programming"		
CsPr4 "Programming paradigms"	NFA016 "Développement Web"	4
CsTh1 "Algorithms and Data structures"	NFA010 "Graphes et optimisation" et NFA006	6
CsSy1 "Computer Architecture"	NFA004 "Architecture des machines"	4
CsSy3 "Operating Systems"	NFA003 "Principes et fonctionnement des systems d'exploitation"	4
CsSy2 "Computer Networks"	NFA009 "Principes des réseaux informatiques"	6
CS_Ma2 : Discrete Structures	MVA003 « Outils mathématiques pour l'informatique (Combinatoire, probabilités, ordre, calcul booléen) »	6
CS_Ma1: « Linear Algebra » + CS_Ad2 « Cryptography »	MVA004 « Mathématiques pour l'informatique approfondissement (automates, codes graphes et matrices)	6

Fait à Paris le 2 octobre 2017

Pour l'Administrateur général empêché,
et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane Frehel

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-01/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des Etudes Supérieures (VES) pour le
Titre professionnel RNCP Niveau III Technicien Développeur (CPN8700A) du campus numérique in the Alps,
au bénéfice des étudiants titulaires du diplôme universitaire Design Tech Académie délivré par l'université Jean Monnet de Saint-Etienne

Dans le cadre du partenariat pédagogique d'études et de formation mis en place entre le Cnam Auvergne - Rhône-Alpes (Centre Régional) et l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, il est accordé de plein droit aux étudiants titulaires du diplôme universitaire « Design Tech Académie » l'accès direct par VES au CPN8700A Campus Numérique avec validation des modules suivants du campus numérique in the Alps :

- Module HTML ;
- Module Javascript ;
- Module PHP ;
- Module Système-réseaux ;
- Module Base de données ;
- Module conception Base de données.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires du diplôme universitaire Design Tech Académie doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence en y joignant la copie de leur diplôme.

Fait à Paris, le 8 janvier 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-15/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES)
pour les bénéficiaires de la Formation Blank

Dans le cadre du partenariat d'études œuvrant pour l'insertion des jeunes publics dans les métiers du numérique et mis en place entre le Cnam et l'organisme de formation Belleville Citoyenne, il est prévu le dispositif de VES suivant :

les bénéficiaires de l'attestation de réussite au parcours de formation intitulé Blank dispensé par l'organisme Belleville Citoyenne disposeront de la validation totale du diplôme Cnam d'établissement de niveau bac+1 numérique Intégration et Développement Web et de l'accès direct à la seconde année du titre RNCP de niveau III de Technicien développeur (CPN8700A).

Pour la mise en place de ces mesures, ils procèderont à leur inscription au Cnam (service de la scolarité à Paris) et formuleront leur demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015.

Fait à Paris, le 11 juillet 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-18/DNF

relative à l'accès à la
Licence générale en informatique et au titre RNCP Concepteur en architecture informatique

Les titulaires du diplôme d'établissement « Technicien développeur » (DIE59) sont autorisés à accéder directement à la L3 de la licence informatique et au titre RNCP Concepteur en architecture informatique (niv.6, ex. niv II)

Fait à Paris, le 24 septembre 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-29/DNF

relative à la validation systématique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la
Licence professionnelle métiers des réseaux informatiques et télécommunications, parcours Analyste en Sécurité des Systèmes Télécommunications Réseaux et Informatique (LP ASSTRI-LP08900A)

Les élèves titulaires du diplôme d'établissement ASSTRI (DIE34) bénéficieront par VES de la validation totale des unités constitutives de la LP ASSTRI-08900A conduisant à sa délivrance.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les bénéficiaires formuleront leur demande de validation totale de la LP au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra une copie du DIE en question obtenu

Fait à Paris, le 19 octobre 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Direction nationale des formations
Service Diplômes, certifications et VES

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-07/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) au moyen du diplôme d'établissement d'analyste en sécurité des systèmes télécommunications réseaux et informatique (DIE34) en vue de la préparation de certains diplômes d'ingénieurs

Les élèves titulaires du DIE34 à compter de l'année universitaire 2014-2015 bénéficient de la validation des UE identifiées dans le tableau ci-après pour les diplômes d'ingénieurs visés.

Titres	**Validations accordées**
Ingénieur télécommunications et réseaux (CYC9700A)	UTC601-UTC301-UTC302-UTC303-ANG200-ELE103-RSX101-ELE112-RSX112
Ingénieur informatique modélisation optimisation (CYC9102A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-RSX103
Ingénieur informatique réseaux systèmes et multimédia (CYC9104A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-RSX103
Ingénieur informatique architecture et ingénierie des systèmes et logiciels (CYC9101A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-
Ingénieur informatique systèmes d'information (CYC9105A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 29 mars 2019

Pour l'Administrateur général,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-09/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation des
Diplômes d'Ingénieurs en informatique (AISL : CYC9101A – IMO : CYC9102A – IRSM : CYC9104A – ISI : CYC9105A)

Les élèves titulaires à la fois d'un Bac+2 en informatique et de la licence professionnelle métiers des réseaux informatiques et télécommunications, parcours analyste en sécurité des systèmes télécommunications réseaux et informatique (LP08900A) disposent par VES de la validation des unités suivantes dans le cadre de la préparation des diplômes d'ingénieurs en informatique :

- Les 5 UTC du Tronc Commun - UTC501, UTC502, UTC503, UTC504 et UTC505 - pour un total de 15 ECTS
- ANG200 pour un total de 6 ECTS
- RSX101 et RSX112 pour un total de 12 ECTS
- RSX103 pour un total de 6 ECTS (IRSM et IMO)

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 29 mars 2019

Pour l'Administrateur général,
Et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-37/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour les titulaires du

Diplôme d'établissement PASSE Numérique pro parcours Intégration Web (DIE6301A)

Les élèves ayant obtenu le diplôme d'établissement PASSE Numérique pro parcours Intégration web (DIE6301A) bénéficient par le biais de la VES de la validation des unités suivantes dans le cadre de la préparation du diplôme d'établissement Bac+1 Cnam Informatique et numérique (DIE6000A) ainsi que de la préparation du titre RNCP Technicien développeur en alternance (CPN9000B) :

- USAL33 : HTML CSS *(6 ects)*
- USAL34 : Algo javascript *(9 ects)*
- USAL39 : Réseau système *(2 ects)*
- USAL35 : Graphisme web *(3 ects)*
- USAL3V : Ouverture *(6 ects)*
- USAL3C : Anglais *(2 ects)*
- USAL36 : Design numérique 1 *(1 ect)*

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 26 novembre 2019

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-12/DNF

Annulant et remplaçant la note de règlement n° 2020-01/DNF du 10/01/2020,
relative à la jurisprudence VES de la
Certifications de la spécialité informatique, par typologie de diplôme possédé

Validations automatiques en informatique

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés par ce tableau doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Diplôme possédé	Diplôme Cnam visé	Validations proposées
Licence informatique ou Licence Science et Technologies mention Informatique* ou Licence Génie mathématique et informatique	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects. * Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Architecte infrastructure réseau et système (CPN8401)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc «systèmes informatiques » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture hormis SEC105. - 1 UE non informatique de 4 ects. *Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.

	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours architecte en Cybersécurité (CPN8403)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc «cybersécurité» - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects. *Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE non informatique de 4 ects, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc. * Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.
Licence L3 Mathématiques, Informatique parcours MIAGE	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - l'UE NSY115 - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique.
	Diplôme ingénieur en informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc,

		- 6 ects dans le bloc d'UE non informatique.
Licence professionnelle métiers de l'Informatique, après un bac+2 ou équivalent informatique	Licence générale Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **tout parcours confondu**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - une UE non informatique de 4 ects à choisir par le candidat.
Licence professionnelle Analyste concepteur des systèmes d'information et décision (Cnam)	Licence générale informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, -1 UE du domaine SIDB, - l'UE GDN100. L'expérience professionnelle des deux premières années doit être vérifiée.

ou bien Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données parcours Analyse et Conception des Systèmes d'Information Décisionnels (ACSID)	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours **Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, -1 UE dans le bloc « de spécification et conception des systèmes d'information », - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours **Architecte infrastructure réseau et système** ou encore le **parcours architecte en cybersécurité (CPN8401** ou **CPN8403)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - NFE108 ou NFE115 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - NFE108 ou NFE115 du bloc ISI - 1 UE non informatique de 4 ects.

Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux, Parcours Cybersécurité et réponse à incident pour les systèmes d'information, industriels et urbains (CRISIS)	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du domaine « réseau et systèmes multimédia » - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Architecte infrastructure réseau et système** ou encore **le parcours architecte en cybersécurité (CPN8401** ou **CPN8403)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du bloc réseaux informatiques - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE NSY104 ou NSY103 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.

	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - RSX101 ou RSX102 du bloc IRSM - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle Réseaux et télécommunications après un bac+2 informatique ou Licence professionnelle métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux. après un bac +2 en informatique ou Licence professionnelle Réseaux sans fil et haut débit après un bac+2 en informatique	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du domaine « réseau et systèmes multimédia » - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours architecte infrastructure réseau et système et parcours architecte en cyber-sécurité (CPN8401** et **CPN8403)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du bloc réseaux informatiques - 1 UE non informatique de 4 ects.

ou Licence professionnelle métiers de l'informatique: administration et sécurité des systèmes et des réseaux. après un bac +2 en informatique	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE NSY104 ou NSY103 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - RSX101 ou RSX102 du bloc IRSM - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle système d'information – intégration et maintenance applicative ou Licence professionnelle métiers de l'informatique spécialité : - Conception, développement et test de logiciels - Systèmes d'information et gestion de données - Applications web. Après un bac+2 en informatique ou Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels option	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, -1 UE du domaine SIDB, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE dans le bloc « de spécification et conception des systèmes d'information », - 1 UE non informatique de 4 ects.

Progiciels de gestion intégrée après un bac+2 informatique ou Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels option Bases de données après un bac+2 informatique ou Licence professionnelle Systèmes Informatiques et logiciels mention DA2I (Développement et Administration Internet et Intranet) ou Licence professionnelle Systèmes Informatiques et logiciels mention décision et traitement de l'information data mining ou Licence professionnelles Métiers du décisionnel et de la statistique.	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Architecte infrastructure réseau et système** ou encore le **parcours architecte en cybersécurité (CPN8401** ou **CPN8403)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - NFE108 ou NFE107 ou encore GLG105 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme d'ingénieur en informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - NFE108 ou NFE107 du bloc ISI - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle	Licence générale informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - l'UE GDN100.

ou Licence professionnelle : Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle (avec un Bac+2 scientifique) ou Licence professionnelle métiers techniques du son et de l'image Parcours MENATIS (Médias Numériques Associés aux Techniques de l'Image et du Son)	Diplôme de concepteur architecte informatique **tout parcours confondu**	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle Activités et Techniques de Communication spécialité Animateur des technologies de l'information et de l'Internet (Université J. Monnet, St Etienne) ou	Licence générale informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **tout parcours confondu**	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.

Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB - Parcours Animateur des Technologies de l'Information et de l'Internet	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - 1 UE non informatique de 4 ects.
Bachelor of Science in Computer Science, Allemagne (c'est l'équivalent d'une Licence informatique générale)	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours Architecte infrastructure réseau et système (CPN8401)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc « systèmes informatiques » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture hormis SEC105. - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **parcours architecte en Cybersécurité (CPN8403)**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc « cybersécurité» - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.

	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE non informatique de 4 ects, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.
Bachelor of Science SUPINFO après un bac+2 Informatique	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique **tout parcours confondu**	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme ingénieur en informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
Titre informatique RNCP niveau II (hors concepteur-architecte) ou titre homologué par l'Etat au niveau II	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique hormis les UE de plugin.

Ancien titre RNCP II Concepteur Architecte Informatique (Cnam) ou DEST Informatique Cnam	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 1 UE supplémentaire dans l'un des blocs qui correspond au parcours ingénieur choisi - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique hormis les UEs de plugin.
Maîtrise informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - les 2 UE de spécialisation.
Maîtrise IUP ou Ingénieur-maître en Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) ou M1 GEII	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx).
Maîtrise de mathématiques appliquées option informatique inclus Liban	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.
Maîtrise M1 IUP Statistique Informatique Décisionnelle	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 1 UE de base à choisir parmi les blocs IMO ou ISI.

Maîtrise de Génie Mathématique et Informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 1 UE de spécialisation.
Ingénieur-Maître en Génie Mathématique et Informatique option Informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 1 UE de spécialisation.
Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE)	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc, - 1 UE de spécialisation, - 12 ects dans le bloc d'UE non informatique.
Master 2 MIAGE	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 5 UE de base à choisir parmi les blocs AISL, ISI, et IRSM. Reste à acquérir une UE de IMO, - 2 UE de spécialisation, - 12 ects dans le bloc d'UE non informatique.
Master 2 MIAGE	Certificat de compétence en Maîtrise d'Ouvrage	Sont validées les 4 UE : NFP107, NFE108, RSX101, NFE115. Reste à acquérir l'UE NFE107 et l'UA331X (projet).

	des Systèmes d'Information	
Master 2 STIC ou STS mention informatique ou DESS d'informatique après une maîtrise d'informatique (à l'exclusion des DESS accessibles aux gestionnaires)	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 6 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM. - 2 UE de spécialisation, - 2 UE d'approfondissement.
Titre inscrit au RNCP au niveau I en informatique	Diplôme d'ingénieur en informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 6 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM. - 2 UE de spécialisation, - 2 UE d'approfondissement.
Master Cnam réseaux télécommunication parcours réseaux d'entreprise	Diplôme d'ingénieur parcours IRSM	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO et IRSM. - 2 UE de spécialisation, - Les 2 UE d'approfondissement (RSX217 et RSX218). - 12 ects dans le bloc d'UE non informatique Il restera à valider une UE du bloc ISI, une UE du bloc AISL, 6 ects dans le bloc d'UE non informatique, ENG221 (oral probatoire) et le mémoire d'ingénieur.
Mastère spécialisé en Informatique ENIM-INSA	Diplôme d'ingénieur	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx) - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.

Diplom-Informatiker (Fachhochschule Darmstadt)	Diplôme d'ingénieur	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx), - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc, - 2 UE de spécialisation.
Diplôme d'ingénieur non informaticien	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Validation d'ENG210 « Exercer le métier d'ingénieur » Validation des UE informatiques : au cas par cas
Certificat professionnel technicien micro réseau et Internet ou bien Certificat professionnel Technicien de maintenance micro réseaux et internet spécialisation cybersécurité des PME	Technicien développeur (CPN 9000A)	Sont validées les UE suivantes : - Architecture des machines (NFA004 à 4 crédits) - Principe de fonctionnement des systèmes d'exploitation (NFA003 à 4 crédits) - Réseaux (NFA009 à 6 crédits) - Sécurité (SEC001 à 6 crédits)
	Diplôme Universitaire de Technologies Informatique	Sont validées les UE suivantes : - Architecture des machines (NFA004 à 4 crédits) - Principe de fonctionnement des systèmes d'exploitation (NFA003 à 4 crédits) - Réseaux (NFA009 à 6 crédits)
Certificat de compétence Chef de projet informatique, nouvelles technologies CC8300A	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecte Informatique **tout**	Sont validées les UE NFE108, NSY115, NFE130 et une UE non informatique de 6 ects.

	parcours confondu	
Certificat de compétences Ingénierie des systèmes d'information web CC8400A	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecte Informatique **tout parcours confondu**	Sont validées les UE NFE114, NSY115, GLG105 et une UE non informatique de 6 ects.
Certificat de compétences Urbaniste des systèmes d'information CC8500A	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecture Informatique **tout parcours confondu**	Sont validées les UE NSY104, NSY115, NFE107 et une UE non informatique de 6 ects.
Certificat de compétence Conception, développement et animation de sites Web Ou Certificat de compétence Concepteur et développeur	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecture Informatique **tout parcours confondu**	Sont validées NFE114, NSY115, UTC503, UTC505, et une UE non informatique de 6 ects.

d'Intranets. Modélisation, conception et développement avancés de sites Web dynamiques d'Intranet (CC8200A)		

Fait à Paris, le 21 avril 2020

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-13/DNF

Relative à l'accès en
Deuxième année du Titre RNCP Technicien développeur en alternance (CPN9000B)
dans le cadre des validations accordées au titre de la VES

Les titulaires du diplôme d'établissement bac+1 Cnam Informatique et numérique (DIE6000A) sont autorisés à accéder directement à la deuxième année du titre RNCP Technicien développeur en alternance (CPN9000B). Ils bénéficient de la validation de l'ensemble des unités spécifiques et de l'unité d'activité, liée a l'expérience professionnelle, de la première année du CPN9000B.

Conformément aux notes de règlement n 2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence

Fait à Paris, le 21 avril 2020

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT INTERNE N°2020-16/DNF

relative aux validations accordées au titre de la VES pour le
Diplôme Ingénieur spécialité informatique parcours systèmes d'information et business intelligence (CYC9105A)

1ier cas

Diplômes possédés	Validations accordées des Ues citées ci-dessous pour le **CYC9105A** :
Titre RNCP **Concepteur Développeur Informatique** de niveau II (Bac +3) Décret 2013	Sont validées : **- Les 5 UTC du tronc commun** **- L'UE d'anglais ANG 330** **- NFE 108, NFP 121, RCP 105 et GDN 100**
Titre RNCP **Concepteur Développeur d'Applications** de niveau II (Bac +3) Décret 2018	
Titre RNCP **Administrateur Systèmes et Réseaux** de niveau II (Bac +3)	
Licence professionnelle **Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux** – Université de Caen	

Licence mention **Informatique** – Université de Caen	

2ième cas

Les titulaires du Titre RNCP **Chef de Projet en Conception de Systèmes d'Information** de niveau I – IMIE, qui ont réalisés la 1ière Année de ce Titre RNCP comportant les enseignements :

- *UMake, Ux[periment], Intrapreneurship, Project Management*
- au moins 2 matières dites « majeures » (*Cybersécurité, Intelligence artificielle, Cloud Computing, Data, Digital, CRM ERP, Web, RVRA, IoT*)

Bénéficient de la validation des Unités d'enseignement du Diplôme CYC9105A suivantes :
RSX101, NSY115, SEC101

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés par les 2 cas évoqués ci-après doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence

Fait à Paris, le 29 mai 2020

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-27/DNF

Relative à
Licence en informatique du Cnam et au Titre RNCP concepteur en architecture informatique

Dans le cadre du partenariat entre le Cnam et le Lycée le Rebours pour la mise en œuvre en apprentissage des deux formations ci-après :

- Licence Sciences technologies santé mention informatique Parcours Informatique générale (LG025)
- T*itre RNCP* Niveau *6* Concepteur en architecture *informatique (CPN84)*

Les élèves qui ont satisfait aux épreuves de la licence à l'issue d'une année de formation en apprentissage accèdent directement en deuxième année du titre RNCP. Ainsi, pour leur diplomation, il est uniquement nécessaire de valider l'ensemble des UE qui forment la deuxième année du titre RNCP sans revenir sur les UE acquises via la licence.

Conformément aux notes de règlement n 2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence

Fait à Paris, le 24 septembre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2022-18/DNF

Portant modification à la note de règlement 2022-10 du 13 juin 2022, relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES

pour

l'accès en 2e année de DEUST IOSI (Informatique d'organisation et systèmes d'information), parcours Technicien développement, sécurité et exploitation (DUS0501B et DUS0501A)

pour les titulaires du diplôme d'établissement du CNAM BAC+1 labellisé « Formation Supérieure de Spécialisation » avec une spécialité intégrateur web ou développement et exploitation

Le diplôme d'établissement du CNAM « BAC+1 » labellisé « Formation Supérieure de Spécialisation », accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'inscrit dans les certifications de premier cycle du CNAM et dans une double démarche active d'appui au projet initial d'aide à l'orientation professionnelle et d'approfondissement des compétences.

La validation du diplôme BAC+1 labellisé « formation supérieure de spécialisation », avec une spécialité intégrateur web ou développement et exploitation, permet de valider l'accès direct à la 2e année de formation du DEUST IOSI (Informatique d'organisation et systèmes d'information), parcours Technicien développement, sécurité et exploitation (DUS0501B et DUS0501A).

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatisée d'accès au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 11 juillet 2022

Pour l'Administrateur provisoire empêché et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHE

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur

Cf. rubrique EICNAM
ECOLE D'INGENIEUR.E.S p.271

EPN06
MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES

Absence de note

le cnam

EPN07
CHIMIE VIVANT SANTE

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-02/DNF
relative à la validation du

Titre Assistant en santé et sécurité au travail (CPN82) pour les certifiés du CP33- Certificat professionnel assistant(e) en santé et sécurité au travail

Le Titre RNCP Assistant en santé et sécurité au travail **(CPN82)** est délivré automatiquement aux titulaires du CP33 Certificat professionnel assistant(e) en santé et sécurité au travail qui valident les unités d'enseignement suivantes du parcours CPN82 :

- L'Unité d'enseignement HSE006 - Promotion des services de santé au travail dans les entreprises.

Ou

- L'Unité d'enseignement HSE018 - Les bases de l'analyse de données pour la prévention en santé dans les entreprises.

Et

- L'Unité d'enseignement HSE007 du parcours CPN82 - Initiation pratique aux métrologies et prestations des services de santé au travail.

Le CP33 et la validation de ces deux unités d'enseignement permettent de faire délivrer de droit le titre RNCP Assistant en santé et sécurité au travail.

Fait à Paris, le 25 janvier 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,

et par délégation,

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-09/DNF

Annulant et remplaçant la note de règlement n° 2010-01/DNF du 23/02/2010, relative aux modalités d'application de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) accordée en vue de la délivrance de la
Licence professionnelle Sciences, Technologies, Santé mention Bio-industries et Biotechnologies parcours Génomique (LP10102A)

Les élèves de l'Ecole nationale de chimie physique et biologie (ENCPB-Paris) ayant validé la formation de technicien spécialisé en technologies de la génomique fonctionnelle entre 2001 et 2004 (ENCPB-ESPCI) ou le bachelor de génomique à compter de 2004/05 (ENCPB-ESPCI) bénéficient de la validation totale des unités constitutives de la LP10102A, mais ne pourront obtenir la délivrance de cette licence professionnelle que sous réserve de réussir au test d'anglais Bulat niveau 1 (ou produire son équivalent reconnu par VES).

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les bénéficiaires formulent leur demande de validation totale des unités de la licence professionnelle au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui doit comprendre une attestation de réussite à la formation de technicien ou, selon le cas, le bachelor de génomique

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-24/DNF

relative aux modalités de Validation d'Etudes Supérieures (VES) ouvertes aux titulaires du titre professionnel RNCP niveau I Hygiéniste du travail (code : CPN4100A) en vue de la préparation du

Diplôme d'Ingénieur spécialité Gestion des risques (CYC9000A)

La présente note annule et remplace les notes de règlement n° 2016-06/DNF du 17/06/2016 et n° 2018-21/DNF du 11/10/2018.

Les élèves titulaires du titre RNCP niveau I Hygiéniste du travail et de l'environnement (code : CPN4100A) bénéficieront par VES de l'ensemble des unités constitutives du diplôme CYC9000A à l'exception des unités suivantes à obtenir en vue de la délivrance du diplôme d'ingénieur :

_ « Quantification et surveillance des risques » HSE223

_ « Information et communication pour l'ingénieur – Oral probatoire » ENG233 **ou** des UE dites « Plug-in » au choix totalisant 6 ECTS

_ « Expérience professionnelle » UAEP03

_ « Mémoire ingénieur » UAMM90

_ et justifier obligatoirement d'un niveau d'anglais **B2** du cadre européen de référence.

Le candidat concerné devra donc obligatoirement avoir réussi à ces unités pour solliciter la délivrance du diplôme CYC9000A.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat doit formuler sa demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie du titre RNCP en cause.

Fait à Paris, le 16 octobre 2018

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2019-39/DNF

Mesures transitoires relatives aux changements de programme des filières Ingénieur en Industrie, chimie, pharma et agroalimentaires

A compter de la rentrée 2019-2020, les élèves ayant déjà obtenu l'UE HSE118 *(6 ects)* valident dans la nouvelle maquette des diplômes d'Ingénieur, des filières en Industrie, chimie, pharma, agroalimentaires les UE : UTC704 *(3 ects)* et UTC705 *(3 ects).*

Fait à Paris, le 4 décembre 2019

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-07/DNF

Relative aux modalités d'application de la Validation des Etudes Supérieures (VES) accordée dans le cadre de la préparation du titre de

Technicien de laboratoire en chimie, biochimie, biologie (CPN9600A)

Les élèves de l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) ayant validé la deuxième année du Bachelor "Chimie et Sciences Industrielles" bénéficient de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement du CPN9600A dont le bloc d'UEs : CHG007, CHG009 et CHG017 pour les UE optionnelles du parcours à l'exception de l'UA4001.

Pour obtenir cette validation, les élèves concernés devront produire un relevé de notes attestant de leur réussite en seconde année du Bachelor "Chimie et Sciences Industrielles" (note supérieure à 10/20) de l'ESCOM. La validation de l'expérience professionnelle (UA4001) fera l'objet d'une évaluation ultérieure par le responsable du diplôme.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les bénéficiaires devront formuler leurs demandes de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra obligatoirement la copie du relevé de notes de 2ème année du diplôme Bachelor "Chimie et Sciences Industrielles" de l'ESCOM.

Fait à Paris, le 28 avril 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-08/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du

Diplôme d'Ingénieur Génie Biologique (CYC8600A)

Diplôme possédé	**Validations accordées des UEs suivantes du CYC8600A**
Licence professionnelle Biologie analytique et expérimentale, - **parcours bioexpérimentation industrielle** **- parcours Biologie de la cellule eucaryote** **- parcours microbiologie** **- parcours santé humaine et animale** Licence professionnelle Bio-industries et Biotechnologies, **-parcours génomique** **-parcours Biotechnologies, Bioanalyse et bioprocédés** **- parcours MIB** **- parcours Biologie moléculaire appliquée à la sécurité alimentaire** **- parcours R&D plateforme technologique** **- parcours microbiologie et génie biologique** **- parcours innovation et plateforme technologique** **- parcours sécurité, qualité et microbiologie en industries agroalimentaires** **- parcours génomique** **- parcours contrôle qualité en biotechnologies**	<u>Sont validées :</u> - 5 UTC du tronc commun pour un total de 15 ects, - ANG100 à 6 ects.

- parcours technologies de l'ADN et des protéines - **parcours Méthodologies pour le diagnostic moléculaire et cellulaire** **- parcours biotechnologies, santé et alimentaire** Licence professionnelle Productions animales, **parcours technologies en physiologie et physiopathologie. Application à la pharmacologie et santé animale** Licence professionnelle **Développement du médicament** Licence professionnelle Biologie **Analytique et expérimentale** Licence professionnelle **Techniques d'analyse chimique et biologique** Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé, - **parcours Gestion, production et valorisation** **- parcours produits de santé et cosmétiques** **- parcours formulation et contrôle qualité des cosmétiques** Licence professionnelle **Métiers de la biotechnologie** Licence générale Sciences technologies santé mention sciences et technologies, **parcours génie biologique**	<u>Sont validées</u> : - les 5 UTC du tronc commun pour un total de 15 ects, - ANG100 à 6 ects.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés par ce tableau doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 30 avril 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2022- 13/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la validation d'Etudes Supérieures (VES) pour le

Diplôme d'ingénieur spécialité chimie moléculaire et formulation appliquées aux industries chimiques, pharmaceutiques et cosmétiques (CYC8402A).

Les auditeurs titulaires d'une Licence générale en Chimie ou d'une Licence Professionnelle en chimie, quelle que soit la mention, obtiennent par le biais de la VES la validation du tronc commun du CYC8402A constitué des UE suivantes (soit 15 crédits) :

- UTC704 : Mathématiques (3 ECTS)
- UTC705 : Statistique (3 ECTS)
- UTC702 : Chimie : de l'atome au vivant (3 ECTS)
- UTC101 : Mathématiques appliquées : Mathématique – informatique – méthode numériques (3 ECTS)
- UTC701 : Biologie (3 ECTS)

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

• Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Fait à Paris, le 21 juin 2022

Pour l'Administrateur provisoire empêché et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-19/DNF

relative à l'accès direct aux mesures de validation d'UE du

Diplôme Master droit économie gestion mention management sectoriel parcours type de formation gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux pour les élèves inscrits à l'IFCS de Poitiers

Les élèves inscrits dans le cadre de la convention de double diplomation IFCS Poitiers et Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) bénéficient du fait de leur sélection à l'IFCS d'un accès direct au master (VAPP intégrée) ainsi que de mesures de validation d'UE selon le tableau de correspondance ci-dessous.

Récapitulatif des validations des UE du Master MR124 01 A

Accès direct en M2 et validation de trois UE (EGS217, EGS218 et EGS219)	
2ième année du Master	
Validés en formation IFCS	36 ECTS correspondants à EGS215, EGS221, EGS232, EGS244, ANG330, UASA0H
Validés en VES automatique	6 ECTS correspondants à EGS220
Validés en formation IFCS en substitution /maquette	18 ECTS correspondants à EGS150, EGS151 et EGS153 en substitution EGS217, EGS218, EGS219

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 22 juillet 2022

Pour l'Administrateur provisoire empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Notes relatives aux mesures transitoires (MT) des diplômes d'ingénieur

Cf. rubrique EICNAM
ECOLE D'INGENIEUR.E.S p.271

EPN08
INTECHMER – INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER

NOTE DE REGLEMENT N°2021-19/DNF

Permettant aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin (TSM GEM) d'accéder au titre Cadre technique génie de l'environnement marin (CT GEM). Cette note s'applique aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin ayant obtenu leur diplôme après 2004.

Les titulaires du titre de **Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin** acquièrent automatiquement les Unités d'Enseignement (UE) du titre de

Cadre technique génie de l'environnement marin (DIE4200A)

mentionnées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : UE acquises automatiquement

Diplôme obtenu	**UE acquises automatiquement**
Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin	STM001 Biochimie (5 ECTS) STM002 Biologie cellulaire (4 ECTS) STM003 Bases de chimie (3 ECTS) STM004 Chimie des solutions (6 ECTS) STM005 Mathématiques fondamentales et appliquées (6 ECTS) STM006 Physique appliquée (6 ECTS) STM007 Géologie (6 ECTS) STM008 Géologie des océans et processus chimiques (6 ECTS) STM009 Océanographie physique (7 ECTS) STM010 Océanographie biologique (6 ECTS) STM011 Communication (5 ECTS) STM013 Techniques séparatives et analyses Moléculaires (5 ECTS) STM014 Microbiologie - Biologie moléculaire (6 ECTS) STM015 Biologie végétale marine (7 ECTS) STM016 Faune marine (7 ECTS)

	STM017 Anatomie - Halieutique – Ethologie (7 ECTS) STM018 Géodésie - Cartographie Traitement des données (4 ECTS) STM019 Système d'information géographique (6 ECTS) STM020 Droit maritime-Communication Bureautique (5 ECTS) STM021 Recherche bibliographique (4 ECTS) UATM08 Stage technique 8 semaines (5 ECTS) GEM103 Pollution métallique et impacts (5 ECTS) GEM106 Aménagement du littoral (5 ECTS) GEM107 Sédimentologie pratique (4 ECTS) GEM108 Développement durable en environnement marin (6 ECTS) GEM109 Projet tutoré (7 ECTS) UATM0A stage de fin d'études (10 ECTS)

Pour obtenir les UE non acquises automatiquement (Tableau 2), le titulaire du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin devra rédiger **un rapport d'activités** décrivant les **compétences acquises** au cours de ses **expériences professionnelles**.

Il faudra justifier d'un minimum de trois ans d'expériences professionnelles dans les domaines de la surveillance, du contrôle et de la protection de l'état écologique des écosystèmes marins pour être éligible.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, le candidat devra avoir acquis de l'expérience en :

- **Travail de terrain** (bonnes pratiques/rigueur ; prélèvements/échantillonnages ; traçabilité et conditionnement et conservation des échantillons ; mesures in situ ; étalonnage, calibration, entretien et utilisation de sondes multi-paramètres ; suivi de populations naturelles).
- **Travail de laboratoire** (bonnes pratiques et rigueur ; préparation d'échantillons en vue d'analyses ; analyses).
- **Traitement de données/cartographie.**

Ce rapport d'activité sera évalué et validé par le jury diplômant du Cadre technique génie de l'environnement marin (DIE4200A).

Tableau 2 : UE non acquises automatiquement

UE non acquises automatiquement
STM012 Mesures in situ et métrologie (4 ECTS)
GEM101 Surveillance du milieu marin (6 ECTS)
GEM102 Pollution chimique et impacts (6 ECTS)
GEM104 Outils de surveillance et analyses statistiques (6 ECTS)
GEM105 Communautés microbiennes marines et pollution bactérienne (5 ECTS)

Fait à Paris, le 17 juin 2021

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N°2021-20/DNF

Permettant aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique (TSM GBHA) d'accéder au titre Cadre technique production et valorisation des ressources marines (CT PVRM). Cette note s'applique aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique ayant obtenu leur diplôme après 2004.

Les titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique **acquièrent** automatiquement les Unités d'Enseignement (UE) du titre de

Cadre technique production et valorisation des ressources marines (DIE4100A)

mentionées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : UE acquises automatiquement

Diplôme obtenu	**UE acquises automatiquement**
Technicien supérieur de la mer génie biologique halieutique aquaculture	STM001 Biochimie (5 ECTS) STM002 Biologie cellulaire (4 ECTS) STM003 Bases de chimie (3 ECTS) STM004 Chimie des solutions (6 ECTS) STM005 Mathématiques fondamentales et appliquées (6 ECTS) STM006 Physique appliquée (6 ECTS) PVR101 Aquaculture générale (6 ECTS) STM008 Géologie des océans et processus chimiques (6 ECTS) STM009 Océanographie physique (7 ECTS) STM010 Océanographie biologique (6 ECTS) STM011 Communication (5 ECTS) STM012 Mesure In Situ et Métrologie STM013 Techniques séparatives et analyses Moléculaires (5 ECTS) STM014 Microbiologie - Biologie moléculaire (6 ECTS)

	STM015 Biologie végétale marine (7 ECTS) STM016 Faune marine (7 ECTS) STM017 Anatomie - Halieutique – Ethologie (7 ECTS) STM020 Droit maritime-Communication Bureautique (5 ECTS) STM021 Recherche bibliographique (4 ECTS) UATM08 Stage technique 8 semaines (5 ECTS) PVR102 Production algues et invertébrés (5 ECTS) PVR103 Pisciculture marine (7 ECTS) PVR105 Aquariologie (4 ECTS) PVR106 Ressources halieutiques (6 ECTS) PVR107 Biotechnologies marines (6 ECTS) PVR109 Projet tutoré (6 ECTS) UATM09 Stage de fin d'études (10 ECTS)

Pour obtenir les UE non acquises automatiquement (Tableau 2), le titulaire du titre Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique devra rédiger **un rapport d'activités** décrivant les **compétences acquises** au cours de ses **expériences professionnelles**.

Il faudra justifier d'un minimum de trois ans d'expériences professionnelles dans les domaines de l'aquariologie, l'halieutique, l'aquaculture ou les biotechnologies marines pour être éligible.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, le candidat devra avoir acquis de l'expérience en :

- **Cultures d'algues, production de proies vivantes, production d'espèces animales marines** (nourrissage, entretien bacs ou aquariums, élevage larvaire et grossissement)
- **Prélèvement d'espèces dans le milieu naturel**, **échantillonnage, génie biologique/génétique/des procédés**
- **Travail de laboratoire** (bonnes pratiques et rigueur, analyses)
- **Traitement de données**

Ce rapport d'activité sera évalué et validé par le jury diplômant du Cadre technique production et valorisation des ressources marines (DIE4100A).

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Tableau 2 : UE non acquises automatiquement

UE non acquises
STM018 Géodésie - Cartographie - Traitement des données (4 ECTS)
STM019 Système d'informations géographiques (6 ECTS)
PVR110 Aquaculture durable (6 ECTS)
PVR104 Hygiène et contrôle qualité en aquaculture (4 ECTS)
PVR108 Valorisation produits de la mer (4 ECTS)

Fait à Paris, le 17 juin 2021

Pour l'Administrateur Général
empêché et par délégation,
La Directrice nationale des
formations

Ariane FREHEL

Le Conservation nationale des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN09
ECONOMIE FINANCE ASSURANCE BANQUE

NOTE DE REGLEMENT n° 2019-24/DNF

relative aux modalités d'application de la Validation d'Etudes Supérieures (VES)
accordée dans le cadre de la préparation du
Master Droit, économie, gestion, mention Monnaie, banque, finance, assurance Parcours Management de l'assurance (MR12700A)
(Cette note de règlement annule et remplace la note n°2017-06/DNF)

Les titulaires de l'Exécutive Master Business of Administration de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe), ayant validé 90 ECTS au moins 6 Electives en assurance assurés par l'Ecole Nationale d'Assurance, depuis le cycle 2016-2017, bénéficient de la validation des unités d'enseignement composant la deuxième année du MR12700A, 60 ECTS.

Le tableau d'équivalences d'Unités d'Enseignement s'établit comme suit :

BDO	MR12700A : Unité de 2e année	Equivalence EMBA ESCP
USAS21	Pilotage interne	Asset management for insurers
USAS20	Fiscalité	International Business Law
USAS0M	Marketing et règlementation de la distribution	Insurance marketing and distribution
USAS2H	Analyse financière	How to take advantage of solvency II
USAS22	Droit du travail	Managing people and organisations
USAS23	Management des équipes	Managing people and organisations
UA2BT3	TOEIC	Admission : Min 100 TOEFL
USAS30	Economie de l'assurance	Managerial economics
USAS25	Droit de l'assurance	International Business Law
USAS0R	Ethique et conformité	International Business Law
USAS1L	Assurances collectives et prévoyance	The French life assurance market
USAS0G	Les assurances de personne et leurs développements	New and developing challenges of non-life insurance markets
USAS1M	Actuariat	How to take advantage of solvency II

USAS1N	Business models	Insurance companies challenges : case studies
USAS1P	Vision mondiale des acteurs de l'assurance	Insurance companies international dimensions and strategies
USAS26	Risk management	How to cover insurance companies against extreme risks
USAS1H	Réassurance	Anticipating future reinsurance market challenges
UAAS0L	Portfolio	Personal executive coaching
UAAS0G	Mémoire	International Consulting Project
USAS27	Risques avancés	How to cover insurance companies against extreme risks

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF du 07/05/2015, les bénéficiaires devront formuler leurs demandes de validation totale du diplôme visé au moyen de dossier VES via la jurisprudence qui comprendra obligatoirement une attestation de réussite à l'EMBA.

Fait Paris, le 01 juillet 2019

Pour l'Administrateur provisoire empêché et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHE

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-40/DNF

Mesures Dérogatoires relatives à la

Licence générale Analyse économique et financière (LG04301) pour l'année universitaire 2021-2022

Cas des élèves suivant la licence depuis le <u>niveau L3</u>

Compte tenu des fermetures de certaines unités d'enseignement en FOAD, les élèves de la licence Analyse Economique et Financière qui souhaitent valider le cursus de la licence **intégralement à distance**, peuvent remplacer des modules de formation selon le tableau suivant dès lors que la modalité 100% FOAD n'est pas assurée dans le module concerné :

Code UE absent de l'offre de formation 100% FOAD en 2021-2022	**Code UE proposé en remplacement**	**Commentaires**
GFN103 Finance d'entreprise : Initiation à l'analyse financière	**GFN106** Pilotage financier de l'entreprise	*GFN106 ouvert en 100% FOAD dans les centres Cnam :* *→ Normandie (S1)* *→ Pays de la Loire (S2)*

ESD104 Politiques et stratégies économiques dans le monde global	*Au choix :* **EAR002** Economie Générale : macroéconomie **ESC123** Marketing électronique - Marketing Digital	*EAR002 (100% FOAD S1 Paris) est proposé dans la licence au niveau L2. Cette unité ne peut donc être choisie que si vous avez intégré la licence en L3.* *ESC123 est l'une des 4 unités proposées en L3. En cas de choix de cette UE, merci de compléter également votre cursus de L3 par l'une des autres UE optionnelles (DRA103, DRF100, TET006)*

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Cette note dérogatoire est valable pour l'année universitaire 2021-2022 uniquement, et ce afin de permettre aux inscrits de terminer leur cursus.

Fait à Paris, le 18 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN10
COMPTABILITE CONTRÔLE AUDIT

NOTE DE REGLEMENT N° 2011-02/DNF

relative aux dispenses systématiques accordées au titre de la validation des études supérieures pour le

Diplôme de Gestion et Comptabilité (DGC Intec et le Diplôme Supérieur de Gestion et Comptabilité (DSGC Intec)
à partir de certifications ou unités (UE, UA) du domaine comptable obtenues au Cnam

codes des certifications et UE/UA délivrées par le Cnam	Dispenses relatives au DGC											dispenses relatives au DSGC	
CP02 Certificat professionnel assistant comptable	TEC111							TEC119					
CPN16 Titre professionnel inscrit au RNCP •niveau III assistant de gestion option gestion administrative et financière	TEC111				TEC115		TEC118	TEC119			TEC123		
LP015 Licence professionnelle management des organisations spécialité gestion comptable et financière des PME-PMI	TEC111				TEC1115	TEC116	TEC118	TEC119	TEC120	TEC122			
CPN21 Titre professionnel inscrit au RNCP •niveau II responsable comptable + CFA140 + CFA141	TEC111	TEC112			TEC115	TEC116 TEC117	TEC118	TEC119	TEC120 TEC121	TEC122	TEC123	ACCES DSGC	TEC212
DRA112 + DRA113		TEC112											

CFA001 + CFA002 + CFA043 + CFA044								TEC119					
NFT001 + NFT002 + TET009							TEC118						
CFA105 + CFA106 + CFA127 + CFA128									TEC120				

Ces dispenses s'ajoutent à celles accordées par arrêté du 9 janvier 2008 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le DCG et le DSCG (délivrés par l'Etat)

Fait à Paris le 1/2/2011

Le Directeur National des formations

Professeur Dominique Guégile

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2015-11/DNF
relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour le

Certificat professionnel « Assistant comptable » (CP0200A)

Les élèves des **centres INTEC et partenaires INTEC à l'étranger (en Asie et en Afrique)** ayant validés les enseignements suivants :

- TEC111 - "Introduction au droit";
- TEC119 - "Introduction à la comptabilité";
- UE enseignée localement : "Introduction à la comptabilité locale" ;
- UE enseignée localement: "Introduction à la fiscalité locale";
- UA locale : "Stage en entreprise";

pourront se voir délivrer, par le biais de la VES, dans un délai maximum de 4 ans
à compter de la fin de leur formation dans le centre INTEC à l'étranger le certificat professionnel "Certificat professionnel Assistant comptable" (CP0200A) .

Fait à Paris, le 12 octobre 2015

Pour l'Administrateur Général empêché
et par délégation
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-27/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du
Diplôme de Gestion et de Comptabilité (DGC0100A)
dans le cadre des trois cas d'application conventionnelle concernant les diplômes recensés ci-après :

1er cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre le centre Cnam de Nantes et le CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires de la **Licence de droit de l'ICES (Institut Catholique d'Etudes Supérieures)** bénéficieront de plein droit de la VES des 8 unités suivantes :

. UE TEC111 Introduction au droit
. UE TEC112 Droit des sociétés
. UE TEC113 Droit social
. UE TEC114 Droit fiscal
. UE TEC115 Economie
. UE TEC118 Systèmes d'information et de gestion
. UE TEC122 Anglais appliquée aux affaires
. UE TEC123 Relations professionnelles 1.

2ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'IMEEC (Institut de Management, d'Etudes Economiques et Comptables) de Conakry (Guinée) et le CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires de la **Licence de comptabilité et de gestion de l'IMEEC de Conakry** bénéficieront de plein droit de la VES des 9 unités suivantes :

. UE TEC111 Introduction au droit
. UE TEC115 Economie
. UE TEC 116 Finance d'entreprise
. UE TEC117 Management
. UE TEC118 Systèmes d'Information et de gestion
. UE TEC119 Introduction à la comptabilité

. UE TEC121 Contrôle de gestion
. UE TEC122 Anglais appliquée aux affaires
. UE TEC123 Relations professionnelles 1.

…/…

3ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'ESP (Ecole supérieure Polytechnique) de Dakar (Sénégal) et le CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires de **la LTCF ou du DSECG de l'ESP de Dakar** bénéficieront de plein droit de la VES des 9 unités suivantes :

. UE TEC111 Introduction au droit
. UE TEC115 Economie
. UE TEC116 Finance d'entreprise
. UE TEC117 Management
. UE TEC118 Systèmes d'Information et de gestion
. UE TEC119 Introduction à la comptabilité
. UE TEC121 Contrôle de gestion
. UE TEC122 Anglais appliquée aux affaires
. UE TEC123 Relations professionnelles 1.

Conformément aux note de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires des diplômes visés formuleront leur demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie du diplôme concerné.

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Pour l'Administrateur Général empêché
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-26/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du
Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGC100A)
dans le cadre des six cas d'application conventionnelle concernant les diplômes recensés ci-après :

1er cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre le groupe ISCAE (Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises) de Casablanca (Maroc) et le CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires du **Master grande école filière finance de l'ISCAE de Casablanca** bénéficieront de plein droit de la VES des 3 unités suivantes :

. UE TEC212 Finance
. UE TEC215 Management des systèmes d'Information
. UE TEC217 Relations professionnelles 2

_ les élèves titulaires du **Master grande école filière Audit et contrôle de gestion de l'ISCAE de Casablanca** bénéficieront de plein droit de la VES des 3 unités suivantes :

. UE TEC213 Management et contrôle de gestion
. UE TEC215 Management des systèmes d'Information
. UE TEC217 Relations professionnelles 2.

2ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'ESP (Ecole supérieure Polytechnique) de Dakar (Sénégal) et le CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires du **DESCAF de l'ESP de Dakar** bénéficieront de plein droit de la VES des 3 unités suivantes :

. UE TEC213 Management et contrôle de gestion
. UE TEC215 Management des systèmes d'Information
. UE TEC216 Oral d'économie.

3ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) de Tunis (Tunisie) et du CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires du **Master 2 CCA de l'IAE de Tunis** bénéficieront de plein droit de la VES des 3 unités suivantes :

. UE TEC213 Management et contrôle de gestion
. UE TEC215 Management des systèmes d'Information
. UE TEC216 Oral d'économie.

4ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre Paris ESCP Europe et le CNAM/Intec, il est prévu que :

_ les élèves titulaires du **Master en management grande école ESCP Europe** bénéficieront de plein droit de la VES des 4 unités suivantes :

. UE TEC212 Finance
. UE TEC213 Management et contrôle de gestion
. UE TEC216 Oral d'économie
. UE TEC217 Relations professionnelles 2.

5ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre Paris School of Business (PSB) et le CNAM/Intec, il est prévu que :
_ les élèves titulaires du **Master Management et contrôle de gestion de PSB** bénéficieront de plein droit de la VES des 4 unités suivantes :

. UE TEC212 Finance
. UE TEC213 Management et contrôle de gestion
. UE TEC 216 Oral d'économie
. UE TEC217 Relations professionnelles 2.

6ème cas/ En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'Université de Paris 13 et le CNAM/Intec, il est prévu que :
_ les élèves titulaires du **Master CCA de l'Université de Paris 13** bénéficieront de plein droit de la VES des 5 unités suivantes :

. UE TEC212 Finance
. UE TEC213 Management et contrôle de gestion
. UE TEC215 Management des systèmes d'Information
. UE TEC216 Oral d'économie
. UE TEC217 Relations professionnelles 2.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires des diplômes visés formuleront leur demande de validation automatique au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie du diplôme concerné.

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-10/DNF

Relative aux validations accordées au titre de la VES dans les parcours DEG

Licences LG03601A, LG03602A et titre CPN7700A

Les élèves titulaires de la licence DEG du CNAM, mention Gestion, parcours *Gestion des organisations* (LG03601A) et parcours *Commerce et développement international* (LG03602A) obtiennent par le biais de la VES les UE composant le parcours RG1 du titre RNCP Responsable en gestion (CPN7700A).

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 27 février 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-27/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la validation des études supérieures pour la
Licence générale Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit (LG03607A)

Les auditeurs titulaires du BTS Comptabilité et gestion des organisations (CGO) ou titulaires du DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), obtiennent par le biais de la VES la validation des unités d'enseignement de la Licence générale Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit (LG03607A), suivantes :

- DRF114 Droit fiscal : Imposition du résultat de l'entreprise.
- DRF115 Droit fiscal : TVA et imposition du capital
- GFN101 Finance d'entreprise : Initiation à la gestion financière
- MSE101 Management des organisations

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence et y joindre la copie de leur diplôme.

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-38/DNF

Relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du
Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGCIOOA)
dans le cadre des six cas d'application conventionnelle concernant les diplômes recensés ci-après :

1 er cas

En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre le groupe ISCAE (Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises) de Casablanca (Maroc) et le CNAM/Intec, il est prévu que :

☐ Les élèves titulaires du Master grande école filière finance de I'ISCAE de Casablanca bénéficieront de plein droit de la VES des 3 unités suivantes :

- UE TEC212 Finance
- UE TEC215 Management des systèmes d'Information
- UE TEC217 Relations professionnelles 2

☐ Les élèves titulaires du Master grande école filière Audit et contrôle de gestion de I'ISCAE de Casablanca bénéficieront de plein droit de la VES des 3 unités suivantes **:**

- UE TEC213 Management et contrôle de gestion
- UE TEC215 Management des systèmes d'Information
- UE TEC217 Relations professionnelles 2

2ème cas

En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'ESP (Ecole supérieure Polytechnique) de Dakar (Sénégal) et le CNAM/ Intec, il est prévu que :

☐ Les élèves titulaires du DESCAF de l'ESP de Dakar bénéficieront de plein droit de la VES des 2 unités suivantes :
- UE TEC213 Management et contrôle de gestion
- UE TEC215 Management des systèmes d'Information

3ème cas

En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'ESP (Ecole supérieure Polytechnique) de Dakar (Sénégal) et le CNAM/ Intec, il est prévu que :

☐ Les élèves titulaires du Master CCA de l'ESP de Dakar bénéficieront de plein droit de la VES des 2 unités suivantes :
- UE TEC213 Management et contrôle de gestion
- UE TEC215 Management des systèmes d'Information

4ème cas

En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) de Tunis (Tunisie) et du CNAM/Intec, il est prévu que :

☐ Les élèves titulaires du Master 2 CCA de l'IAE de Tunis bénéficieront de plein droit de la VES des 2 unités suivantes :
- UE TEC213 Management et contrôle de gestion
- UE TEC215 Management des systèmes d'Information

5ème cas

En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre Paris ESCP Europe et le CNAM/Intec, il est prévu que :

☐ Les élèves titulaires du Master en management grande école ESCP Europe bénéficieront de plein droit de la VES des 4 unités suivantes
- UE TEC212 Finance
- UE TEC213 Management et contrôle de gestion
- UE TEC217 Relations professionnelles 2
- UE TEC 218 Anglais des Affaires

6ème cas

En application du partenariat de formation et d'études mis en place entre Paris School of Business (PSB) et le CNAM/Intec, il est prévu que : ☐ les élèves titulaires du Master Management et contrôle de gestion de PSB bénéficieront de plein droit de la VES des 4 unités suivantes :

- UE TEC212 Finance
- UE TEC213 Management et contrôle de gestion
- UE TEC217 Relations professionnelles 2
- UE TEC 218 Anglais des Affaires

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Conformément aux notes de règlement n°. 2015-04/DNF et n°. 2015-05/DNF du 7/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra la copie de leur diplôme**.**

Fait à Paris, le 13 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01

tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N°2021-45/DNF
relative aux équivalences entre le
Diplôme Licence CCA INTEC (LG03607B) en alternance et la Licence CCA CNAM (LG03607A)

Les auditeurs ayant validé des UE en Licence CCA INTEC obtiennent par le biais de la VES la validation des UE de L3 de la Licence CCA CNAM selon le tableau de correspondance suivant :

DISCIPLINES	**UE Licence CCA INTEC OBTENUES**	**UE Licence CCA CNAM validées par la VES**
FINANCE D'ENTREPRISE DROIT DES SOCIETES	UE TEC 435 UE TEC 432	CFA115
CONTROLE DE GESTION	UE TEC 433	CCG101 CCG102
COMPTABILITE APPRONDIE	UE TEC 431	CFA120
DROIT FISCAL APPROFONDI (Une des UE au choix)	UE TEC 436	DRF114
DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL (Une des UE au choix)	UE TEC 437	DRS003
MANAGEMENT (Une des UE au choix)	UE TEC 434	MSE101
ANGLAIS DES AFFAIRES	UE TEC 438	ANG320
APPRENTISSAGE ET RAPPORT D'ACTIVITE	UE TEC439	UAM10B

Les validations seront accordées sur présentation par l'INTEC de la liste complète des diplômés de la Licence CCA INTEC ainsi que de leurs coordonnées.

Fait à Paris, le 21 octobre 2021

Par délégation de l'Administrateur Général, la Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

le cnam

EPN11
TERRITOIRES

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-32/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour les titulaires du
Certificat de Compétence Entrepreneuriat et Gestion de PME (CC0700)

Le titulaire du Certificat de Compétence Entrepreneuriat et Gestion de PME (CC0700) bénéficie de la validation des unités constitutives de la Licence Professionnelle Droit, Economie, Gestion mention métiers de l'entrepreneuriat Parcours Manager et développer une entreprise artisanale (LP11901) selon le tableau ci-dessous :

I/ Validations accordées entre le CC0700 et la LP119 :

UE de CC0700	UE de LP11901
ESC103 : *Veille stratégique et concurrentielle*	USMP03 (ex ESC 103) : *Veille stratégique et concurrentielle*
MSE101 (ex EME101) : *Management des organisations*	USMP01 : *Processus et organisation de l'entreprise*
GFN101 : *Finance d'entreprise : initiation à la gestion financière*	USMP04 (ex GFN101): *Comptabilité et gestion*
ACD109 : *Négociation et Management des forces de vente : approfondissements*	USMP05 (ex ACD109) : *Négociation commerciale* USMP06 (Nouveau) : *Mercatique*
EME104 : *Gestion des hommes et des équipes*	USMP02 : *Gestion des hommes et management*
DRA103 : *Règles générales du droit des contrats*	USMP07 (ex DRA103): *Droit des affaires*
DNF001 ou USMP09 : *Ouverture au monde du numérique*	USMP09 (ex DNF001) : *Connaissance et culture du secteur*

II/ Validations accordées entre le CC0700 et la LG03601 :

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Le titulaire de la Licence Générale Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Gestion des organisations (LG03601) bénéficie de la validation des UE de CC0700 à condition de satisfaire aux obligations de l'UE GFN101 (ou USMP 04) et de pouvoir remplacer la DNF001 par la USMP09.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatisée d'accès au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 4 octobre 2019

Pour l'Administrateur Général empêché
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28.29

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-23/DNF

Relatives aux validations automatiques accordées au titre de la VES

Concernant le

Titre RNCP RUTL Responsable d'une unité de transport logistique en alternance CPN9900B
reconnu de niveau 5

Pour les détenteurs du CP2700A Certificat professionnel Responsable d'une unité de transport logistique du Cnam obtenu entre 2019 et 2021

Le Cnam, en co-certification avec l'AFTRAL, délivre un titre Responsable d'une unité de transport logistique enregistré au RNCP avec le niveau 5.

Les détenteurs du Certificat professionnel du même nom, délivré au Cnam entre 2019 et 2021, peuvent bénéficier d'une VES totale automatique, conformément au tableau ci-dessous :

Certificat obtenu	**Titre accordé par VES automatique**
CP2700A Certificat professionnel Responsable d'une unité de transport logistique du Cnam obtenu entre 2019 et 2021	CPN9900B Responsable d'une unité de transport logistique en alternance

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

Les élèves ayant validé au moins 4 unités d'enseignement entrant dans la composition du cursus à la date de fin de validité du diplôme peuvent prétendre à la délivrance du diplôme d'établissement dans la limite de 3 ans à compter de la date d'échéance du diplôme.

Dans le cas où une inscription préalable est exigée, cette mesure n'est applicable qu'aux élèves inscrits règlementairement à cette formation (candidature et inscription au diplôme validées).

• Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Fait à Paris, le 24 octobre 2022

Pour l'Administratrice Générale empêchée,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28.29

NOTE DE REGLEMENT N°2022-30/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre

de la VES Concernant la

Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier (LP10700A) le certificat de compétence Guide conférencier (CC164)

À compter de la rentrée 2022-2023, peuvent bénéficier d'une validation automatique de l'USEC1J langue étrangère, langue régionale ou langue des signes (niveau C1) 6 ECTS
dans le cadre de la VES,

- Les auditeur.trice.s qui veulent faire valoir la maitrise de leur langue maternelle (autre que le français)
- Les auditeur.trice.s qui veulent faire valoir la maitrise d'une langue étrangère
  sur la base d'études supérieures (quel que soit le domaine) effectuées à l'étranger dans cette langue;
- les auditeur.trice.s qui veulent valider une langue étrangère sur la base de leur diplôme de langue (minimum bac+3) obtenu dans un établissement supérieur de l'Union européenne ;
- les auditeur.trice.s titulaires d'un CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante étrangère

La validation automatique pourra être accordée sur présentation

- d'une pièce d'identité portant mention de la nationalité au titre de laquelle la langue maternelle est validée
- d'un diplôme de niveau bac+3 (toutes spécialités) obtenu à l'étranger après des études dans une autre langue
- d'un diplôme en langue de niveau bac+3 obtenu au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de l'UE
- d'une attestation LSF niveau C1
- d'une notification d'admission au CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante

• Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Fait à Paris, le 7 novembre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28.29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N°2021-41/DNF

portant modification à la note de règlement n°. 2021-31/DNF du 29 septembre 2021, concernant les mesures transitoires dans le cadre de la
Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention développement de projets de territoires, parcours Responsable de projets urbains, environnementaux et territoriaux (LP10401A)

Article 1er

Compte tenu des ouvertures et fermetures des unités d'enseignement programmées cette année dans notre offre de formation de la LP 104, dans un contexte de transition et afin de ne pas retarder les auditeurs dans leurs parcours, les auditeurs inscrits à la Licence Professionnelle LP10401A pour l'année 2021-2022 ont la possibilité de remplacer l'UE obligatoire figurant dans la maquette selon les substitutions proposées au titre de l'année 2021/2022 dont liste ci-dessous :

- ACL 103 remplacé par AST 001
- UEV 108 remplacé par AST 002
- UEV 132 remplacé par EDT 122
- EGS 109 remplacé par AVT 204

Ces mesures transitoires sont valables pour le Certificat de compétences CC2000A.

Article 2

La présente note abroge et remplace la note de règlement 2021-31/DNF du 29 septembre 2021.

Fait à Paris, le 14 octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché
Et par délégation
la Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

EPN12
SANTE SOLIDARITE

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-20/DNF

Relative à l'accès direct et aux mesures de validation d'UE
Master Droit Economie Gestion mention **Management sectoriel parcours type de formation Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux pour les élèves inscrits à l'IFCS de Poitiers**

Les élèves inscrits dans le cadre de la convention de double diplomation IFCS Poitiers et Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) bénéficient du fait de leur sélection à l'IFCS d'un accès direct au master (VAPP intégrée) ainsi que de mesures de validation d'UE selon le tableau de correspondance ci-dessous.

Récapitulatif des validations des UE du Master MR124 01 A

Accès direct en M2 et validation de deux UE (EGS232 et EGS239)	
2ième année du Master	
Validés en formation IFCS	42 ECTS correspondants à EGS215, EGS217, EGS218, EGS219, EGS221, ANG200, UASA0H
Validés en VES automatique	6 ECTS correspondants à EGS220
Validés en formation IFCS en substitution /maquette	12 ECTS correspondants à EGS150 et EGS151 en substitution d'EGS232 et EGS239

Fait à Paris, le 8 septembre 2020

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2021-53/DNF

Relative à l'

Accès au M1 des Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux

Les titulaires des diplômes suivants, sanctionnant trois années d'études supérieures et diplômés avant la réforme reconnaissant le grade de Licence à ces formations, obtiennent de manière dérogatoire par le biais de la VES l'accès direct au MI des Masters cités ci-dessus :

- DE d'Infirmier
- DE d'Ergothérapeute
- DE de Masseur Kinésithérapeute
- DE de Manipulateur d'électroradiologie médicale
- DE de Psychomotricien
- DE d'Assistant de service social
- DE de Conseiller en économie sociale et familiale
- DE d'Educateur de jeunes enfants
- DE d'Educateur spécialisé
- DE d'Educateur technique spécialisé
- Et plus généralement de tout diplôme en santé et travail social homologué au niveau 5 (niveau d'avant réforme) mais sanctionnant 3 années d'études supérieures.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence en joignant la copie de leur diplôme et en justifiant des 3 années d'études supérieures.

Fait à Paris, le 20 décembre 2021

Par délégation de l'Administrateur Général, la Directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-04/DNF

Relative à des mesures transitoires concernant le
Master Sciences humaines et social mention intervention et développement social - Parcours Economie sociale et sociale (MR11402A) et le
Parcours Recherche en travail social (MR11401A)

A compter de la rentrée 2020-2021, la maquette pédagogique du Master Intervention Sociale a été modifiée, en conséquence, les mesures transitoires suivantes s'appliquent afin de permettre aux auditeurs déjà engagés de terminer le cursus.

En ce qui concerne la maquette du tronc commun Master 1 (MR11401A et MR11402A) :

Formation	Nombre de crédits acquis 2019-20	Nombre de crédits acquis 2020-21
PPS202 : Solidarité et protection sociale	4	4
RSV201 : Relations de service (anciennement en option)	*4 (option)*	4
ADD201 : Fondements et approches de l'addictologie (anciennement en option)	*4 (option)*	4
RSV202 : Sociologie économique	4	4
AST106 : Sociologie du travail et de l'emploi /RSV210 : Action communautaire et démarches participatives	6	4
AST221 : Méthodologie de recherche 1 /RSV208 : Accompagnement	2	2

AST110 : Les nouvelles approches de la sociologie des organisations /RSV209 : Associations : économie, sociologie, gestion	4	4
TRS110/TRS111 : Politiques publiques et intervention sociale	6	4
Langues (UA2B14 Bulats ou ANG320, ANG200, RUS200, ARA100, FLE100 ou FLE200)	6	6
UA231M : Soutien personnel et par groupe du projet de mémoire	4	4
UASAO13 : Mémoire / UASAO13 : Projet de mémoire sur support numérique	20	20
Total crédits	**60**	**60**

A compter de la rentrée 2019-2020, la maquette pédagogique du Master Intervention Sociale a été modifiée, en conséquence, les mesures transitoires suivantes s'appliquent afin de permettre aux auditeurs déjà engagés de terminer le cursus.

En ce qui concerne la maquette du M2 **MR11402A, parcours Economie Sociale et Solidaire** :

Formation	Nombre de crédits acquis 2018-19	Nombre de crédits acquis 2019-20
US2313/PPS203 – Question sociale et politiques sociales	8	8
US2314/PPS204 – Populations et action sociale	6	/

US2315/TRS204 – L'évaluation dans le social et l'économie solidaire	6	6
US231C/RSV204 – Nouvelles approches professionnelles et territoriales	4	4
USSO1K/RSV205 – Relations, services, solidarité	4	4
USSO1A – Innovations sociales : économie sociale et solidaire, économie plurielle et société de service /RSV206 – Innovations sociales : économie sociale et solidaire, économie plurielle	10	8
US231Z/RSV207 – Méthodologie de projet	2	4
UA231R – Mémoire profesionnel	20	26
Total crédits	**60**	**60**

En ce qui concerne la maquette du M2 **MR11401A, parcours Recherche en Travail Social** :

Formation	Nombre de crédits acquis 2018-19	Nombre de crédits acquis 2019-20
US2313/PPS203 – Question sociale et politiques sociales	8	8
US2314/PPS204– Populations et action sociale	6	6
US2315/TRS204 – L'évaluation dans le social et l'économie solidaire	6	6
USSO02/TRS205 – Sociologie du travail social, notions et	4	4

concepts de l'action sociale		
USSO03/TRS206 – Méthodologie de la recherche dans le domaine de l'action sociale	4	4
US2318 – Méthodologie du mémoire /PPS205 – Ecrits en travail social : rédiger un mémoire	2	2
UA231P – Mémoire personnel de recherche / UA231P – Mémoire personnel de recherche	30	30
Total crédits	**60**	**60**

Fait à Paris le 12 janvier 2021

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-29/DNF

Relative aux mesures transitoires concernant la modification de la maquette de la

Licence Professionnelle Chef de projet Handicap et Emploi (LP11501A) et du Certificat de Compétence Consultant en insertion dans le domaine du handicap (CC7800A)

Pour la rentrée 2021-2022, la maquette pédagogique de la Licence Professionnelle Chef de projet Handicap et Emploi et du Certificat de Compétence Consultant en insertion dans le domaine du handicap a été modifiée.

En conséquence, les mesures transitoires suivantes s'appliquent afin de permettre aux auditeurs déjà engagés de terminer le cursus.

A cause de la fermeture de la moitié des UE une année sur deux, la maquette de la LP11501A devient :

Formation	**Nombre de crédits acquis 2010-21**	**Nombre de crédits acquis 2021-22**
EGS118 : Management des organisations et ressources humaines en secteur médico-social, sanitaire et social ***fermée en 21-22***	6	6
EGS119 : Méthodologie de conduite de projets en secteur médico-social, sanitaire ou social	*6*	6
HTS104 : Techniques et méthodologie de la démarche scientifique : bases théoriques ***fermée en 21-22*** / **FAD117 : La construction des données en sciences humaines**	*2*	6

HTS105 : Techniques et méthodologie de la démarche scientifique : aspects pratiques	2	2
HTS107 : La relation d'aide et qualité de vie ***fermée en 21-22***	4	4
DNF001 : Ouverture au monde du numérique	4	4
HTS101 : Handicap : concepts fondamentaux et panorama sur les déficiences	4	4
HTS103 : La vie quotidienne des personnes en situation de handicap ***fermée en 21-22***	4	4
HTS108 : Handicap et insertion professionnelle : de l'orientation à l'accès à l'emploi	4	4
HTS109 : Handicap et entreprise : de l'intégration au maintien dans l'emploi	4	4
Langues	6	6
UASA03 : Expérience professionnelle	6	8
UASA04 : Projet tuteuré	6	8
Total crédits	**60**	**64**

L'UE HTS104 étant présente dans le CC7800A, les mesures transitoires s'appliquent également sur la maquette du CC7800A.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 1er octobre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-39/DNF

Portant modification à la note de règlement 2021-30/DNF relative aux
Mesures transitoires dans le cadre du Master gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux (MR12401A)

Article 1er

A compter de la rentrée 2021-2022, la maquette pédagogique du Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux a été modifiée, en conséquence, les mesures transitoires suivantes s'appliquent afin de permettre aux auditeurs déjà engagés de terminer le cursus.

En ce qui concerne la maquette du Master 1 :

Formation	**Nb de crédits acquis 2020-21**	**Nb de crédits acquis 2021-22**
EGS150 : Gestion des ressources humaines et stratégiques en établissements sanitaires et médicosociaux	8	8
EGS151 : Comptabilité et analyses financière des établissements de santé	8	8
EGS152 : Droit des établissements sanitaires et médicosociaux 1 (droit des individus) => Panorama du système de santé et des établissements sanitaires et médico-sociaux	8	8
EGS153 : Droit des établissements sanitaires et médicosociaux 2 (Droit collectif) => Problématiques juridiques dans les établissements de santé	8	8

UEV104 : Initiation au SIG (mapinfo) => EGS154 : Management des organisations de santé	4	8
EDT122 : Aménagement sanitaire et médico-social du territoire, vieillissement => EGS155 : Introduction aux systèmes d'information de santé	4	4
EGS156 : Comptabilité analytique des établissements de santé	0	4
UASA0B : Projet tutoré de M1 /UASA0B : Projet de fin d'études	20	12
Total crédits	**60**	**60**

En ce qui concerne la maquette du M2 :

Formation	**Nb de crédits acquis 2018-19**	**Nb de crédits acquis 2019-20**
US 2313EGS215 : Démarche qualité dans les établissements de santé => Qualité, certification et gestion des risques dans les établissements de santé	6	6
EGS217 : La gestion des établissements de santé : études de cas => Conduite du changement dans les établissements de santé	6	/
EGS218 : Systèmes de santé et cadre juridique des établissements =>	6	6

EGS219 : Economie et financement des systèmes de santé => Contrôle de gestion et pilotage des établissements de santé	6	4
EGS220 : Qualité, certifications et systèmes d'informations => Systèmes d'informations des établissements de santé	6	4
EGS221 : Stratégies des établissements	10	8
EGS232 : Outils d'évaluation économique appliqués à la santé => Fondamentaux d'économie de la santé	2	4
EGS234 : Initiation à la statistique et à l'économétrie appliquées à la santé => Méthodes d'évaluation d'impact des politiques publiques appliquées à la santé EGS109 : Représentation graphique et cartographie => EGS244 : Prospective en santé EGS239 : Evaluation médico-économique appliquée	6	26
UE de langues	6	6
UASA0H : Projet fin d'études	6	
Total crédits	**60**	**60**

Article 2

La présente note abroge et remplace la note de règlement 2021-30/DNF du 6 octobre 2021.

Fait à Paris, le 18 octobre 2021
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

EPN13
TRAVAIL ORIENTATION FORMATION SOCIAL

NOTE DE REGLEMENT N° 2011-01/DNF

relative aux dispenses systématiques accordées au titre de la validation des études supérieures pour la

Licence Professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur de projets collectifs en insertion LP02800A et LP11001A Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle

Cette note annule et remplace la note n° 09-03/DNF en date du 30 mars 2009

Les dispenses indiquées ci-dessous font d'ores et déjà l'objet d'une jurisprudence. Il est donc inutile de demander aux auditeurs de déposer un dossier de V.E.S.

Titre possédé	**dispenses accordées**
Diplôme d'Etat d'Assistant de service social	- une U.E. au choix : TRS102 ou TRS103 - AST107 - CCE105
Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé	- une U.E. au choix : TRS102 ou TRS103 - AST107 - CCE105
Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé	- une U.E. au choix : TRS102 ou TRS103 - AST107 - CCE105

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 03 janvier 2011

Le Directeur national des formations

Dominique GENTILE

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2011-10/DNF
relative aux modalités d'accès au

Accès au M1 pour les titulaires des diplômes d'état de travail social

Les arrêtés du 25 août 2011 relatifs à certains Diplômes d'état de travail social (niveau 3 RNCP), attribuent dorénavant à ces diplômes 180 crédits européens et permettent à leurs titulaires d'accéder directement à certaines formations de niveau supérieur dont le M1 (cf annexe VII).

Sont concernés les diplômes d'état suivants

- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale familiale
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur technique spécialisé
- Educateur spécialisé.

Les titulaires de ces diplômes peuvent donc accéder au M1 au même titre que les diplômés bac+3 (licence, …) du domaine.

Fait à Paris, le 12 décembre 2011

Le Directeur national des formations
Professeur Dominique GENTILE

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2017-04/DNF

modifiant la note de règlement n° 2017-03/DNF relative aux modalités d'application de la validation d'études supérieures accordée dans le cadre de la préparation du
Titre professionnel niveau I Psychologue du travail (CPN74)

La présente note remplace la note de règlement n°06-009/DNF du 25/10/2006 et modifie la note de règlement n° 2017-03/DNF du 02/03/2017.

1/ L'accès direct ou indirect au titre CPN74 est ouvert aux titulaires de tout diplôme de niveau baccalauréat +2 selon les règles ci-dessous indiquées.

2/ Les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 2 **hors psychologie** bénéficient de l'accès au titre sous réserve d'obtenir l'ensemble des UEs de pré-requis obligatoires suivantes :

. PST004 Psychologie cognitive, neurosciences et travail : une introduction

. PST003 Introduction à la psychologie sociale du travail et des organisations

. PST002 Démarche clinique en psychologie

. PST001 Statistique descriptive et statistique inférentielle.

Les élèves attestant de la réussite, par production de relevé de notes, à un enseignement en statistiques dans leur formation supérieure n'auront pas à obtenir l'UE PST001.

En contrepartie de l'obtention de ces UEs de pré-requis, les élèves bénéficient de la validation de l'UE optionnelle et des 02 UEs complémentaires figurant au cursus du titre CPN74.

Ces mêmes règles s'appliquent aux titulaires de diplôme **hors psychologie** de niveau supérieur à baccalauréat+2.

3/ Les règles applicables aux titulaires de diplôme **en psychologie** de niveau Baccalauréat +2 et au-delà sont prévues au tableau ci-après :

Diplôme possédé :	Validations accordées :
DEUG de psychologie	Accès direct (= aucune UE de pré-requis à obtenir)
Diplômes en psychologie mais **hors la spécialité psychologie du travail** : Licence, Maîtrise, DEA, DESS ou Master de psychologie	Accès direct et validation accordée de l'UE optionnelle et des UEs PST108 et PST115.
Diplômes en psychologie **dans la spécialité psychologie du travail** hors CNAM : Maîtrise et DESS spécialité psychologie du travail Master 2 psychologie du travail	Accès direct et validation accordée de l'UE PST105, l'UE PST117, de l'UE optionnelle et des UEs PST108 et PST115.
Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales Psychologie du travail et clinique du travail du CNAM	Accès direct et validation accordée des UEs PST 001, PST 002, PST 003, PST 004, PST 105, PST 106, PST 108, PSY 206 et des UEs optionnelle et complémentaires
Diplôme en psychologie dans la spécialité psychologie du travail au CNAM: DESA	Accès direct et validation accordée des UEs PST 001, PST 002, PST 003, PST 004, PST 105, PST 106, PST 108, PSY 206, PST 115, PST 116, PST 117 et de l'UE optionnelle.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 16 mars 2017

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2018-04/DNF

relative aux modalités de substitution d'unités d'enseignement du
Master SHS mention Sciences de l'Education parcours Conseil en orientation, bilan et insertion (MR11001A)
par la Validation d'Etudes Supérieures**.**

Les élèves engagés dans le cursus du Master SHS mention Sciences de l'Education parcours Conseil en orientation, bilan et insertion dont les unités d'enseignement PRT231, PRT232, PRT233 ne sont pas ouvertes dans leur centre d'enseignement, bénéficient des substitutions suivantes :

- Remplacement de l'UE PRT 231 réglementaire par l'UE PST 115 déjà acquise ou à acquérir.
- Remplacement de l'UE PRT232 réglementaire par l'UE TOF101 déjà acquise ou à acquérir.
- Remplacement de l'UE PRT233 réglementaire par l'UE FAD119 déjà acquise ou à acquérir.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les élèves doivent formuler leur demande de substitution au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 16 avril 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-17/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) pour le diplôme du

Master Sciences humaines et sociales mention Sciences de l'éducation parcours Conseil intervention développement des compétences (MR14102A)

La présente note remplace la note de règlement n°2016-04/DNF du 13/06/2016 et modifie la note n° 2019-13/DNF du 06/06/2019.

Dans le cadre du partenariat de formation et d'études mis en place entre l'Institut de Formation des Cadres de Santé du CHRU de Montpellier (IFCS) et le CNAM (Département Travail, Orientation, Formation), il est accordé de plein droit aux diplômés Cadres de Santé de cet institut, la validation du M1 et l'accès direct en M2 du master CNAM MR14102.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires de ce diplôme doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 19 juin 2019

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-09/DNF

Relative aux validations systématiques accordées au titre de la VES pour la

Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Travail, clinique du travail et psychologie (LG04103)

(Cette note de règlement annule et remplace la note n°2014-07/DNF du 24 septembre 2017)

Les auditeurs titulaires d'un diplôme bac + 2, de 120 crédits acquis dans un cursus de licence ou d'un titre homologué de niveau III dans le domaine des Sciences humaines et sociales sont dispensés de l'ensemble des UE de L1 et L2 à l'exception de PST003 et PST002.

Les auditeurs en mesure de justifier d'enseignements similaires à ces 2 UE validés par d'autres instances académiques (hors Cnam), seront dispensés de ces pré-requis au vu des justificatifs.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 24 février 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

le cnam

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2021-10/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour la
Licence générale Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Formation et travail (LG04101A)

(Cette note de règlement annule et remplace les notes n°2019-22/DNF et n°2019-23 du 1er juillet 2019)

Les titulaires de la Certification « Expert soutien formateur » ou de la Certification « partenaire des apprentissages et du développement des compétences » délivrées par le Conservatoire national des arts et métiers ou de la Certification « Animateur-Formateur » délivrée par l'Institut d'études politiques de Paris obtiennent par le biais de la VES l'ensemble des unités d'enseignement de la LG04101A dans le cadre du partenariat CNAM-ORANGE.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les bénéficiaires formuleront leur demande de validation totale de la LG au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra obligatoirement la copie de la certification obtenue.

Fait à Paris, Le 5 avril 2021

Par délégation de l'Administrateur Général,

La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2021-12/DNF

Relative aux validations accordées au titre de la validation des études supérieures
pour la
Licence générale Sciences humaines et sociales, mention sciences sociales, parcours Formation et travail (LG04101A)

(Cette note de règlement annule et remplace la note n°2019-38/DNF du 2 décembre 2019)

Les titulaires du **titre professionnel RNCP niveau III « formateur professionnel d'adultes »**, délivré par les centres AFPA et les centres agréés, et du **Diplôme d'Université Formateur des Adultes** obtiennent par le biais de la VES la validation des unités d'enseignement suivantes :

- FAD 103 : Institutions et acteurs de la formation des adultes.
- FAD 106 : Animation, gestion et analyse d'une séquence pédagogique.
- FAD 117 : Recueil et traitement de l'information.
- FAD 118 : Ingénierie d'une action de formation.
- FAD 131 : Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, Le 5 avril 2021
Par délégation de l'Administrateur Général,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021- 25/DNF
Relative à l'accès au M1 des

Masters SHS mention gestion des ressources humaines, Sciences de l'Education et Ergonomie.

Les titulaires des diplômes suivants, sanctionnant trois années d'études supérieures et diplômés avant la réforme reconnaissant le grade de Licence à ces formations, obtiennent de manière dérogatoire par le biais de la VES l'accès direct au M1 des Masters cités ci-dessus :

- DE d'Infirmier
- DE d'Ergothérapeute
- DE de Masseur Kinésithérapeute
- DE de Manipulateur d'électroradiologie médicale
- DE de Psychomotricien
- DE d'Assistant de service social
- DE de Conseiller en économie sociale et familiale
- DE d'Educateur de jeunes enfants
- DE d'Educateur spécialisé
- DE d'Educateur technique spécialisé
- Et plus généralement de tout diplôme en santé et travail social homologué au niveau 5 (niveau d'avant réforme) mais sanctionnant 3 années d'études supérieures.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence en joignant la copie de leur diplôme justifiant des 3 années d'études supérieures.

Fait à Paris, le 13 septembre 2021
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2022-11/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES

pour l'

accès à la 2e année de la Licence Droit, économie, gestion mention gestion, parcours Management (LG03603A) pour les titulaires du Diplôme d'établissement BAC+1 labellisé « Formation Supérieure de Spécialisation »

Le diplôme d'établissement du CNAM « BAC+1 » labellisé « Formation Supérieure de Spécialisation » accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'inscrit dans les certifications de premier cycle du CNAM et dans une double démarche active d'appui au projet initial d'aide à l'orientation professionnelle et d'approfondissement des compétences.

La validation du diplôme « BAC+1 » labellisé « Formation Supérieure de Spécialisation » permet de valider l'accès direct à la 2e année de formation de la licence LG03603A.

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF, le candidat concerné doit formuler sa demande de validation automatisée d'accès au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 10 juin 2022

Pour l'Administrateur provisoire empêché et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-32/DNF

Portant modification à la note de règlement 2021-11/DNF du 5 avril 2021, relative aux validations automatiques accordées par la validation des études supérieures (VES) pour le

Titre RNCP niveau 6 (ex niveau II) Responsable de projets de formation (CPN98000A)

Titre possédé	Validation des UEs suivantes du CPN8000A
Diplôme d'Infirmier	*Accès à la formation.* Pré-requis conseillé AST106
Certificat de cadre Infirmier	*Accès à la formation*
Diplôme d'Etat d'Assistant(e) de Service Social (DEASS)	*Accès à la formation* et validation de l'UE suivante : - FAD117
Diplôme de Cadre de la santé	*Accès à la formation*
Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE)	
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)	
Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA)	
Licence Administration Economique et Sociale	
Maîtrise (Master 1) Administration Economique et sociale	*Accès à la formation* et validations de l'UE suivante : FAD117
Licence de Psychologie	*Accès à la formation*
Maîtrise (Master 1) de Psychologie	*Accès à la formation* et validations de l'UE suivante :

DEA ou DESS (Master) de Psychologie	- FAD117
Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation-Psychologue (DECOP)	*Accès à la formation* et validation des UEs suivantes : - FAD117 - TOF105
Licence Sciences de l'Education	*Accès à la formation*
Maîtrise (Master 1) Sciences de l'Education	*Accès à la formation* et validations de l'UE suivante : - FAD117
Licence de Sociologie	*Accès à la formation*
Maîtrise (Master 1) de Sociologie	*Accès à la formation* et validations de l'UE suivante : - FAD117
Titre Formateur Professionnel d'Adultes (homologué niveau III) délivré par les centres AFPA et centres agréés	*Accès à la formation* et validation des UEs suivantes : - FAD142 (ex FAD 103) - FAD106 - FAD117 - FAD118 - FAD131 -
Licence Professionnelle Formateur en milieu professionnel de l'Université de Dijon	*Accès à la formation* et validation des UEs suivantes : - FAD 140 (ex FAD113) - FAD111
Diplômes bac +2 dans les domaines suivants : administration des entreprises, communication, psychologie, sociologie, RH, sciences de l'éducation	*Accès à la formation*

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

• Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas

Fait à Paris, le 9 novembre 2022

Pour l'Administratrice générale empêchée,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

NOTE DE REGLEMENT N°2022-33/DNF

Relatives aux validations automatiques accordées au titre de la VES Concernant le

Titre RNCP RUTL Responsable d'une unité de transport logistique en alternance CPN9900B reconnu de niveau 5.

Pour les détenteurs du CC1700A Certificat de compétence Responsable d'une unité de transport de marchandises et logistique du Cnam obtenu entre 2019 et 2021.

Le Cnam, en co-certification avec l'AFTRAL, délivre un titre Responsable d'une unité de transport logistique enregistré au RNCP avec le niveau 5.

Les détenteurs du Certificat de compétence du même nom, délivré au Cnam entre 2019 et 2021, peuvent bénéficier d'une VES totale automatique, conformément au tableau ci-dessous :

Certificat obtenu	Titre accordé par VES automatique
CC1700A Certificat de compétence Responsable d'une unité de transport de marchandises et logistique du Cnam obtenu entre 2019 et 2021	CPN9900B Responsable d'une unité de transport logistique en alternance

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

Les élèves ayant validé au moins 4 unités d'enseignement entrant dans la composition du cursus à la date de fin de validité du diplôme peuvent prétendre à la délivrance du diplôme d'établissement dans la limite de 3 ans à compter de la date d'échéance du diplôme.

Dans le cas où une inscription préalable est exigée, cette mesure n'est applicable qu'aux élèves inscrits règlementairement à cette formation (candidature et inscription au diplôme validées).

Commenté [AF1]: Je ne comprends pas la signification de ce paragraphe.
Est-il utile ici ?

• Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

• les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Commenté [AF2]: Ce paragraphe est-il utile ?

Fait à Paris, le 15 novembre 2022

Pour l'Administrateur provisoire empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-51/DNF
Relative aux mesures dérogatoires 2021-2022 pour la
Licence professionnelle (LP11002A) Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Insertion par la culture

Compte tenu de la fermeture de l'unité d'enseignement CCE108 « Fondements anthropologiques de l'action culturelle » programmée cette année, les auditeurs inscrits à la licence professionnelle LP11002A Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Insertion par la culture pour l'année 2021-2022 ont la possibilité de remplacer cette UE obligatoire figurant dans la maquette par l'UE CCE115 « Action culturelle et Education populaire : nouvelles méthodologies ».

En conséquence, cette UE est à intégrer, exceptionnellement, dans le package de cette LP pour cette année 2021-2022.

Aussi, cette inscription n'engendrera pas de coût supplémentaire aux auditeurs concernés.

Fait à Paris, le 6 décembre 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N°2022-24/DNF

Relative à la modification de la maquette pédagogique du cursus

Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales Parcours Formation et travail (LG04101A)

A compter de la rentrée 2022-2023, la maquette pédagogique de la Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales Parcours Formation et travail a été modifiée, en conséquence de mesures transitoires sont établies afin de permettre aux auditeurs engagés dans ces parcours de terminer leur cursus. Ces mesures sont applicables durant deux années jusqu'en décembre 2024.

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 108 « Exploration et valorisation de son parcours professionnels » (6 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 140 « Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques » (6 ECTS)

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 103 « Institutions et acteurs de la formation des adultes » (6 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 142 « Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation » (6 ECTS)

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 119 « montage juridique et financier des dispositifs de formation » (6 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 142 « Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation » (6 ECTS)

- Toutes UE TOF à 6 ECTS, validées dans l'ancienne maquette, donnent automatiquement l'UE FAD 140 « Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques » (6 ECTS)

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N°2022-25/DNF
Relative à la modification de la maquette pédagogique du cursus
Titre RNCP Responsable de projets de formation
A compter de la rentrée 2022-2023, la maquette pédagogique du titre RNCP Responsable de projets de formation est modifiée, par conséquent, des mesures transitoires sont établies afin de permettre aux auditeurs engagés dans ce parcours de terminer leur cursus
Ces mesures sont applicables durant trois années jusqu'en décembre 2025

Les élèves ayant validés les unités d'enseignements dans l'ancienne maquette	Obtiennent automatiquement les UE suivantes dans la nouvelle maquette (à compter de septembre 2022)
FAD 111- Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle (8 ECTS)	FAD 111- Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle (8 ECTS)
FAD 117- La construction des données en sciences humaines (6 ECTS)	FAD 117- La construction des données en sciences humaines (6 ECTS)
FAD 110- Management projet et ingénierie de l'orientation et de la formation (8 ECTS)	FAD 110- Conception et conduite de projets de formation ou d'orientation (8 ECTS)
FAD 118- Conception, réalisation et évaluation d'une action de formation (6 ECTS) Ou FAD 112 « Ingénierie d'une action de formation » (4 ECTS)	FAD 118- Conception et pilotage d'une action de formation (6 ECTS)
FAD 103- Institutions et acteurs de la formation des adultes (6 ECTS)	FAD 142 - Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation (6 ECTS)
FAD 119 – montage juridique et financier des dispositifs de formation (6 ECTS)	FAD 142 - Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation (6 ECTS)
FAD 119 – montage juridique et financier des dispositifs de formation (6 ECTS) **et** FAD 103 - Institutions et acteurs de la formation des adultes (6 ECTS)	FAD 142 - Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation (6 ECTS) + 6 ECTS à choisir parmi : L'UE d'entrée du bloc 2 : FAD 118 ; ou l'UE d'entrée du bloc 4 : FAD 132 ; ou l'UE FAD 140.

FAD 114 - Développement des compétences en situation de travail (8 ECTS)	FAD 114 - Développement des compétences en situation de travail (8 ECTS)
FAD 109 - Enjeux socio-économiques de la formation (8 ECTS)	FAD 141 - Analyse et conception de référentiels et de certifications (6 ECTS)
FAD 113 - Apprentissages et modalités pédagogiques (8 ECTS)	FAD 140 - Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques (6 ECTS)
FAD 106 - Animation, gestion et évaluation d'une séquence pédagogique (6 ECTS)	FAD 106 - Animation, gestion et évaluation d'une séquence pédagogique (6 ECTS)
FAD 131 - Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie (6 ECTS)	FAD 131 - Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie (6 ECTS)
FAD 132 - Formation et politiques territoriales (6 ECTS) Ou FAD 115 – Politique de formation et territoire (8 ECTS)	FAD 132 - Analyser les cadres institutionnels et réglementaires de la conception de parcours (6 ECTS)
FAD 108 - Exploration et valorisation de son parcours professionnel (6 ECTS)	FAD 108 - Accompagner les transformations identitaires, relationnelles, professionnelle (6 ECTS)
TOF 105 - Accueil, information et orientation des actifs dans la construction et la gestion de leurs parcours professionnels (6 ECTS)	FAD 130 - Accompagnement des parcours de formation et de transition professionnelle (6 ECTS)
UAFA07 - Expérience professionnelle (18 ECTS) ou UA220V- Bilan réflexif de parcours	UAFA07 - Expérience professionnelle (36 ECTS)

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N°2022-26/DNF
Relative à la modification de la maquette pédagogique du cursus
Master Sciences de l'Education

A compter de la rentrée 2022-2023, la maquette pédagogique du Master Sciences de l'Éducation a été modifiée, par conséquent, des mesures transitoires sont établies afin de permettre aux auditeurs engagés dans ces parcours de terminer leur cursus.
Ces mesures sont applicables durant deux années jusqu'en décembre 2024.

En ce qui concerne, la première année de master des parcours **Conception et pratique de la recherche en formation d'adultes** (MR14103A) et **Conseil Intervention et développement de compétences** (MR14102A)

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 109 « Enjeux socio-économiques de la formation » (8 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 141 « analyse et conception de référentiels et de certifications » (6 ECTS)

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 113 « Apprentissages et modalités pédagogiques » (8 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 108 « Accompagner les transformations identitaires, relationnelles, professionnelles » (6 ECTS) + 2 crédits.

En ce qui concerne, la première année de master des parcours **Conseil Orientation Bilan Insertion** (MR14101A)

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 109 « Enjeux socio-économiques de la formation » (8 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 141 « analyse et conception de référentiels et de certifications » (6 ECTS)

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2022-31/DNF

Relative à la modification de la maquette pédagogique du cursus

Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales (CC13100A)

A compter de la rentrée 2022-2023, la maquette pédagogique du Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales a été modifiée, en conséquence des mesures transitoires sont établies afin de permettre aux auditeurs engagés dans ce parcours de terminer leur cursus. Ces mesures sont applicables durant 2 années jusqu'en décembre 2024.

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 113 « Apprentissages et modalités pédagogiques » (8 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 140 « Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques » (6 ECTS).

Fait à Paris, le 8 novembre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Tableau de correspondance
Ancienne / nouvelle maquette pédagogique
Titre RNCP Responsable de projets de formation

UE (CPN 80 ou DIE96)	Type de modification	UE (CPN 98)	ECTS
		BLOC DE COMPETENCES N° 1 : Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification (22 ECTS)	**22**
FAD 111 - Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle (8 ECTS)	Pas de changement	FAD 111 - Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle (8 ECTS)	8
FAD 117 - La construction des données en sciences humaines (6 ECTS)	Pas de changement	FAD 117 - La construction des données en sciences humaines (6 ECTS)	6
FAD 110 - Management projet et ingénierie de l'orientation et de la formation (8 ECTS)	Changement d'intitulé	FAD 110 - Conception et conduite de projets de formation ou d'orientation (8 ECTS)	8
		BLOC DE COMPETENCES N° 2 : Concevoir, gérer et piloter des projets (actions, dispositifs, parcours) de formation et de certification	**26**
FAD 118 - Conception, réalisation et évaluation d'une action de formation (6 ECTS) (ex. FAD 112)	Changement d'intitulé	FAD 118 - Conception et pilotage d'une action de formation (6 ECTS)	6
FAD 103 - Institutions et acteurs de la formation des adultes (6 ECTS)	Suppression FAD 103, remplacement par une nouvelle UE FAD 142	FAD 142 - Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation (6 ECTS)	6
FAD 114 - Développement des compétences en situation de travail (8 ECTS)	Pas de changement	FAD 114 - Développement des compétences en situation de travail (8 ECTS)	8
FAD 109 - Enjeux socio-économiques de la formation (8 ECTS)	Suppression FAD 109 remplacement par FAD 141 +	FAD 141 - Analyse et conception de référentiels et de certifications (6 ECTS)	6

	changement nombre ECTS		

UE (CPN 80)	Type de modification	UE (CPN 98)	ECTS
		BLOC DE COMPETENCES N° 3 : Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	**18**
FAD 113 - Apprentissages et modalités pédagogiques (8 ECTS)	Changement de code, d'intitulé et nombre ECTS	FAD 140 - Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques (6 ECTS)	6
FAD 106 - Animation, gestion et évaluation d'une séquence pédagogique (6 ECTS)	Pas de changement	FAD 106 Animation, gestion et évaluation d'une séquence pédagogique (6 ECTS)	6
FAD 131 - Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie (6 ECTS)	UE optionnelle devenue obligatoire	FAD 131- Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie (6 ECTS)	6
		BLOC DE COMPETENCES N° 4 : Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition professionnelle	**18**
FAD 132 - Formation et politiques territoriales (6 ECTS) (ex. FAD 115)	Changement d'intitulé	FAD 132- Analyser les cadres institutionnels et réglementaires de la conception de parcours (6 ECTS)	6
FAD 108 - Exploration et valorisation de son parcours professionnel (6 ECTS)	Changement d'intitulé	FAD 108- Accompagner les transformations identitaires, relationnelles, professionnelle (6 ECTS)	6
	Intégration d'une nouvelle UE	FAD 130 -Accompagnement des parcours de formation et de transition professionnelle (6 ECTS)	6
UAFA07 - Expérience professionnelle (18 ECTS)	Augmentation du nombre de crédits	**UAFA07 - Expérience professionnelle (36 ECTS)**	36
TOF 105- Accueil, information et orientation des actifs dans la construction et la gestion de leurs parcours professionnels (6 ECTS)	UE sortie du parcours		

FAD 119 – montage juridique et financier des dispositifs de formation (6 ECTS)	FAD 119 supprimée, remplacement par nouvelle UE FAD 142	**FAD 142 - Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation (6 ECTS)**	
			120 ECTS

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN 14
DROIT ET IMMOBILIER

RÈGLEMENT N° 2022-29/DNF
Portant modification à la note de règlement 2019-16/DNF du 11 juin 2019, relative aux règles et modalités de validation des études supérieures (VES) dans le cadre de la préparation de la Licence Immobilier de l'ICH (LG036), du diplôme de l'ICH (CPN 9700A et DIE88) ou du Master Droit de l'immobilier de l'ICH (MR13201A)

L'élève engagé ou souhaitant s'engager dans le parcours de formation menant à la licence *Immobilier* de l'ICH, au diplôme de l'ICH ou au master *Droit de l'immobilier* de l'ICH peut, en considération de ses études supérieures antérieures, obtenir la validation de certaines unités d'enseignement (UE).

Pour obtenir une décision de validation des études supérieures (VES)[6], l'élève ou le futur élève de l'ICH doit en faire la demande sur un des formulaires dédiés, accompagné des justificatifs mentionnés. Toute demande incomplète sera rejetée.

Selon les caractéristiques de ses études supérieures antérieures, l'élève ou le futur élève peut solliciter une VES systématique, une VES au cas par cas, ou les deux.

I. VES systématique

a) VES systématique demandée en vue de l'obtention de la licence Immobilier de l'ICH ou du diplôme de l'ICH

Lorsque l'élève ou le futur élève visant la licence Immobilier de l'ICH ou le diplôme de l'ICH a obtenu, antérieurement à son inscription à l'ICH, un des diplômes énumérés dans le tableau n° 1 ci-dessous, il bénéficie de la VES systématique d'une ou plusieurs UE.

Si l'élève ou le futur élève a obtenu plusieurs des diplômes figurant dans le tableau, il bénéficie de la VES systématique cumulée des UE validables au titre de chaque diplôme.

La demande de VES systématique comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES systématique (licence de l'ICH ou diplôme de l'ICH)*, téléchargeable sur le site de l'ICH : https://ich.cnam.fr/formations/validation-des-acquis/ ;
- le (ou les) diplôme(s) mentionnés dans le tableau n° 1 ci-dessous comme donnant droit à la VES systématique de certaines UE ; une attestation de réussite ou un relevé de notes sont admis en cas d'impossibilité de produire le diplôme.

[6] La validation des études supérieures (VES) est régie par les articles L. 613-3 et 4 et R. 613-32 à 37 du code de l'éducation, précisés par le règlement n° 2015-05 de la direction nationale des formations du Cnam.

b) VES systématique demandée en vue de l'obtention du master de l'ICH

L'élève ou le futur élève visant l'obtention du master *Droit de l'immobilier* de l'ICH bénéficie de la validation systématique de certaines UE du master s'il a validé par l'examen, depuis moins de 10 ans, certaines UE du diplôme de l'ICH, même s'il n'a pas obtenu ce diplôme.

La liste des UE du master susceptible de VES systématique figure dans le tableau n° 2 ci-dessous.

La demande de VES systématique est formulée au plus tard lors du dépôt de la candidature au master.

La demande comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES systématique (master de l'ICH),* téléchargeable sur le site de l'ICH : https://ich.cnam.fr/formations/validation-des-acquis/ ;
- l'attestation de réussite aux UE du diplôme de l'ICH ou le relevé de notes, faisant apparaître la (les) note(s) obtenue(s).

II. VES au cas par cas

Lorsque l'élève ou le futur élève visant la licence *Immobilier* de l'ICH, le diplôme de l'ICH ou le master *Droit de l'immobilier* de l'ICH ne bénéficie pas, pour une UE déterminée, de la VES systématique, il peut obtenir la VES au cas par cas s'il établit avoir, dans ses études supérieures antérieures, suivi et validé par l'examen depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à cette UE.

Lorsqu'est sollicitée la VES au cas par cas de plusieurs UE, une demande distincte doit être formulée pour chacune de ces UE.

Chaque demande comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES au cas par cas*, téléchargeable sur le site de l'ICH : https://ich.cnam.fr/formations/validation-des-acquis/ ;
- le programme du (ou des) enseignement(s) suivi(s) dans le cadre d'études supérieures antérieures, correspondant à l'UE dont la validation est sollicitée et ayant donné lieu à un contrôle des connaissances (examen) ; ce programme doit faire apparaître le contenu précis du (des) enseignement(s) ainsi que leur volume exprimé en heures ou en crédits européens ;
- l'attestation de réussite ou le relevé de notes faisant apparaître la (les) note(s) obtenue(s) au contrôle des connaissances de l'(des) enseignement(s) suivi(s).

Tableau n° 1

Licence Immobilier de l'ICH et diplôme de l'ICH
Diplômes antérieurs donnant droit à la VES systématique de certaines UE

NB - Ainsi qu'il est indiqué dans le règlement de VES (voir ci-dessus), les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de la **VES systématique** prévue dans le tableau ci-dessous peuvent obtenir la **VES au cas par cas** de certaines UE de la licence de l'ICH ou du diplôme de l'ICH si elles établissent avoir, dans leurs études supérieures antérieures, suivi et validé depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à ces UE.

Diplôme antérieurement obtenu	**Unité(s) d'enseignement (UE) validée(s)**
DIPLÔMES EN IMMOBILIER	
Master 2 mention Droit de l'immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
Master 1 mention Droit de l'immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)*	

Master 2 mention Économie, Finance ou Management - spécialité Immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Économie immobilière (DRM108)
Master 1 mention Économie, Finance ou Management - spécialité Immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)*	
Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité du secteur immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Fiscalité immobilière générale (DRM140) Comptabilité immobilière (DRM116)

Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Baux d'habitation (DRM133) Baux commerciaux (DRM134) Copropriété et ensembles immobiliers (DRM106)
Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation des biens immobiliers *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Contrats de vente d'immeubles (DRM113) Techniques de négociation immobilière (DRM137)
Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et développement du patrimoine immobilier *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Baux d'habitation (DRM133) Baux commerciaux (DRM134)
BTS Professions immobilières	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
DEUST Professions immobilières	

DEUST Administrateur de biens	
DIPLÔMES DE DROIT (sauf immobilier)	
Master 2 Droit *(ou équivalent : DEA Droit ou DESS Droit)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
Master 1 Droit *(ou équivalent : maîtrise Droit)*	
Licence Droit	
Licence professionnelle Assistant juridique *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
DEUG Droit	
DUT Carrières juridiques	
Capacité en Droit	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
AUTRES DIPLÔMES	

Licence Administration économique et sociale (AES)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Diplôme supérieur du Notariat (DSN), Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire (DAFN) et Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire (CAFN)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002) Fiscalité immobilière générale (DRM140) Contrats de vente d'immeubles (DRM113)
Master Droit notarial	
Diplôme de l'institut des métiers du notariat (DIMN)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002) Contrats de vente d'immeubles (DRM113)
Licence professionnelle Activités juridiques : Métiers du notariat *(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
BTS Notariat	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Diplôme d'État d'architecte *(et autres diplômes d'architecte)*	Introduction à la technologie des bâtiments (DRM138) Introduction à la pathologie des bâtiments (DRM139)
Diplôme d'ingénieur du BTP	

Diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG) *(ou équivalent : DESCF)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Comptabilité immobilière (DRM116) Éléments d'analyse financière immobilière (DRM126)
Diplôme de comptabilité et gestion (DCG) *(ou équivalent : DECF)*	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Comptabilité immobilière (DRM116)

Tableau n° 2

Master *Droit de l'immobilier* de l'ICH
UE du diplôme de l'ICH donnant droit à la VES systématique d'UE du Master de l'ICH

NB - Ainsi qu'il est indiqué dans le règlement de VES (voir ci-dessus) :

• Les personnes qui ont validé par l'examen, depuis moins de 10 ans, certaines UE du diplôme de l'ICH (même sans avoir obtenu ce diplôme) peuvent obtenir la **VES systématique** des UE du master mentionnées dans le tableau ci-dessous.

• Les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de la VES systématique peuvent obtenir la **VES au cas par cas** de certaines UE du master si elles établissent avoir, dans leurs études supérieures antérieures, suivi et validé depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à ces UE.

UE du diplôme de l'ICH	Unité(s) d'enseignement (UE) du master validée(s)
DRM002 - Droit de la propriété immobilière	USDR0D - Propriété et droits réels de jouissance
DRM101 - Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	USDR0B - Planification urbaine USDR0C - Production de terrains à bâtir USDR0U - Autorisations d'urbanisme
DRM102 - Financement immobilier	USDR0K - Financement de l'opération immobilière
DRM129 - Financement immobilier privé	USDR0K - Financement de l'opération immobilière
DRM103 - Marchés de travaux	USDR11 - Marchés privés de travaux USDR12 - Marchés publics de travaux
DRM131 - Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	USDR11 - Marchés privés de travaux
DRM132 - Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre	USDR12 - Marchés publics de travaux
DRM104 - Droit de la promotion et des sociétés immobilières	USDR05 - Sociétés de construction USDR0X - Vente d'immeubles à construire ou à rénover
DRM105 - Baux d'habitation et commerciaux	USDR0F - Sortie des occupants
DRM133 - Baux d'habitation **et** DRM134 Baux commerciaux	USDR0F - Sortie des occupants
DRM106 - Copropriété et ensembles immobiliers	USDR0Y - Organisation juridique de l'immeuble bâti

UE du diplôme de l'ICH	Unité(s) d'enseignement (UE) du master validée(s)
DRM107 - Fiscalité immobilière	USDR0L - Fiscalité de l'opération immobilière
DRM110 - Droit du logement social	USDR10 - Opérations de logement social
DRM112 - Estimation des immeubles	USDR0J - Évaluation foncière et immobilière
DRM113 - Contrats de vente d'immeubles	USDR0H - Processus d'acquisition foncière
DRM115 - Responsabilité et assurance des constructeurs	USDR15 - Responsabilité des constructeurs USDR17 - Assurance construction
DRM119 - Droit immobilier de l'environnement	USDR0V - Autorisations environnementales
DRM137- Techniques de négociation immobilière	USDR0Z - Techniques de commercialisation immobilière
DRM120 - Immobilier d'entreprise	USDR08 - Économie de l'immobilier tertiaire
DRM120 - Gestion d'actifs immobiliers	USDR08 - Économie de l'immobilier tertiaire
DRM127 - Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments	USDR0Q - Technologie des bâtiments neufs
DRM138 - Introduction à la technologie des bâtiments	USDR0Q - Technologie des bâtiments neufs

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES

Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

Les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Fait à Paris, le 24 octobre 2022

Pour l'Administratrice Générale empêchée,
et par délégation,

La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN15
STRATEGIES

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2013-07/DNF

relative à la validation automatique d'UE du

Certificat de compétence Addiction, prévention et santé (CC11p-1)

Les élèves titulaires du DU d'Addictologie de l'Université de Bordeaux 2 obtiennent automatiquement par la voie de la validation des études supérieures (VES) l'unité d'enseignement « Fondements et approches de l'addictologie » (UE ADD201

Fait à Paris, le 17 décembre 2013

Pour l'Administrateur général empêché et par délégation, le Directeur national des formations

Professeur Dominique GENTILE

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT 2016-16/DNF

relative aux modalités de Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la délivrance de la

Licence Professionnelle DEG Analyste Criminel Opérationnel Sécurité Défense Renseignement (LP14101A)

Les élèves ayant réussi, depuis la rentrée 2014/2015, au cursus de la filière « Analyste Exploitant de Données Stratégiques » du pôle Cnam Sécurité Défense implanté en Bretagne bénéficieront de la validation totale conduisant à la délivrance de la LPACO.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les bénéficiaires devront formuler leur demande de validation totale du diplôme visé au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra obligatoirement une attestation de réussite à la filière concernée du pôle Cnam Sécurité Défense.

Fait à Paris, le 16 décembre 2016

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-02/DNF

Avenant au règlement sur la délivrance des masters du CNAM relatif au
Master Sciences humaines et sociales mention humanités numériques parcours Mégadonnées et analyse sociale (MEDAS)
MR09501A

1. Validation des enseignements d'une US

Les enseignements sont validés selon des modalités et les critères d'évaluation (contrôle continu, épreuves sur table, oraux) définis pour chaque US par l'équipe pédagogique selon le référentiel du Master.

Pour chaque US, Il faut obtenir au moins 8/20. L'évaluation d'une US peut se fonder sur plusieurs notes. Dans ce cas, la moyenne des notes sera effectuée et elle sera la note attribuée à l'US.

Pour la moyenne générale calculée au niveau du master, cette note par US sera multipliée par son coefficient. Le coefficient d'une US en M1 = Nbre ECTS de l'US / Total ECTS en M1 et en M2 = Nbre ECTS de l'US / Total ECTS en M2.

Le total ECTS est calculé hors UA « Projet en entreprise » en M1 et UA « Méthodologie du mémoire » en M2 qui font l'objet de critères d'évaluation spécifique pour la validation du Master (tutorat, visites en entreprise, note de 10/20 au mémoire).

2. Examens de rattrapage

Une session de rattrapage est prévue par semestre, soit deux sessions prévues dans l'année. Sont convoqués d'office aux examens de rattrapage, les élèves ayant :

- Obtenu moins de 10/20 à une unité d'enseignement
- Été absent (absence justifiée ou non) à une ou plusieurs évaluations du contrôle continu ou examen final.

Si l'alternant a obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 mais inférieure à 10/20 lors des évaluations de première session, il sera tout de même convoqué à l'examen de rattrapage. Toutefois, s'il obtient ensuite une note inférieure, il pourra demander de garder le bénéfice de la note égale ou supérieure à 8/20.

…/…

3. Validation du diplôme du Master

Le diplôme de Master sera décerné aux alternants ayant obtenu à la fois :

- une moyenne générale d'au moins 10/20 sur l'ensemble du parcours de Master (M1 et M2). Cette moyenne n'intègre que les US d'enseignement de M1 et M2
- une note minimale de 08/20 à chaque US
- une note minimale de 10/20 au mémoire de fin études

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-10/DNF

Relative aux validations accordées au titre de la VES pour l'

Accès au Titre RNCP responsable en gestion (CPN7700A) pour les détenteurs d'une licence Droit Economie Gestion LG03601A ou LG03602A

Les élèves titulaires de la licence DEG (Droit Economie Gestion) du CNAM, mention Gestion, parcours *Gestion des organisations* (LG03601A) et parcours *Commerce et développement international* (LG03602A) obtiennent par le biais de la VES les UE composant le parcours RG1 du titre RNCP Responsable en gestion (CPN7700A).

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 27 février 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-13 /DNF

Relative à la Validation des Etudes Supérieures pour l'accès au

Titre RNCP Responsable en gestion (CPN7700A) pour les détenteurs du M1 Droit Economie Gestion (MR12201A)
Master mention Innovation, entreprise et société parcours Prospective, innovation et transformations des organisations

La validation de l'intégralité des UEs et de l'expérience professionnelle constituant le niveau M1 du MR12201A permet d'obtenir la délivrance du titre RNCP Niveau 6 Responsable en gestion (CPN7700A) et de candidater au M2 du MR12201A.

Les élèves concernés devront avoir obtenu une note supérieure à 10/20 pour l'ensemble des unités d'enseignement du M1 ainsi que pour l'expérience professionnelle et acquis un total de 60 ects.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, le candidat doit formuler sa demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence qui comprendra le relevé de notes du M1 du MR12201A ainsi que le PV de soutenance du M1 attestant de la réussite de l'auditeur.

Fait à Paris, le 12 mai 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

EPN16
INNOVATION

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2015-09/DNF

relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour le

Titre professionnel RNCP niveau II responsable ressources humaines (CPN0400A) et la Licence droit économie gestion, mention gestion, parcours gestion des ressources humaines (LG03605A)

Les titulaires d'un Bac+2 hors spécialité RH ayant obtenu au cours de leur formation un enseignement ayant trait à un projet personnel et professionnel bénéficient de la validation de l'UE de prérequis « FPG003 Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique » en vue de l'accès au CPN0400A et à la LG03605A.

Les titulaires d'un bilan de compétences obtiennent l'UE FPG003 sous réserve de :

- □ fournir une attestation de présence datant de moins deux ans entre la fin du bilan de compétences et la demande de VES ;
- □ produire l'agrément du centre attestant de son inscription sur une liste d'organisme collecteur ou sur une liste des Centres Interinstitutionnels de Bilans de Compétences (CIBC) ;
- □ joindre une note de deux pages minimum explicitant le projet professionnel faisant référence à leur bilan de compétences.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 7 mai 2015, les candidats concernés par ces situations doivent formuler leur demande de validation automatisée de l'UE FPG003 au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Fait à Paris, le 12 octobre 2015
Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2017-01/DNF

relative aux modalités d'application de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) accordée dans le cadre de la préparation du

Titre professionnel RNCP niveau II de Responsable ressources humaines (CPN0400A) et de la Licence Droit Economie et Gestion, mention Gestion parcours Gestion des ressources humaines (LG03605A)

Les titulaires du Titre professionnel gestionnaire de paie (Ministère chargé de l'Emploi) bénéficient de la validation de l'UE de prérequis « FPG104 GRH : Gestion de la paie » en vue de l'accès au CPN0400A et de la LG03605A

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation de l'UE FPG104 au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 3 janvier 2017

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-27/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) pour le diplôme du

Master Arts, Lettres, Langues mention Design Parcours Création, projets, transdisciplinarité (MR15001A)

Les diplômés du DSAA2 des écoles membres de la Césaap (Conférence des Écoles supérieures d'Arts appliqués de Paris qui constitue un réseau collaboratif de quatre Écoles : l'École Boulle, l'École Duperré, l'École Estienne et l'Ensaama Estienne d'Orves) bénéficient d'un accès direct en M2 du master CNAM MR15001A.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires de ce diplôme doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 5 juillet 2019

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-10/DNF

Relative aux validations accordées au titre de la VES dans les parcours DEG Licences LG03601A, LG03602A et Titre CPN7700A pour préparation du

Parcours RG1 du titre RNCP responsable en gestion CPN7700A

Les élèves titulaires de la licence DEG du CNAM, mention Gestion, parcours *Gestion des organisations* (LG03601A) et parcours *Commerce et développement international* (LG03602A) obtiennent par le biais de la VES les UE composant le parcours RG1 du titre RNCP Responsable en gestion (CPN7700A).

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 27 février 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NB : A compter du 1er septembre 2021 le titre RNCP est devenu le DIE9200A (fin d'accréditation RNCP). La présente note de VES peut être mobilisée dans les 3 ans qui suivent la fin d'accréditation, conformément au cadre prévu par la note de réglementation générale « Principes généraux de mise en œuvre des mesures transitoires » à retrouver p.11.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - NOTE DE REGLEMENT N° 2021-52/DNF

Portant modification à la note de règlement 2021-47/DNF du 27 octobre 2021
relative à la mesure transitoire concernant la
Fermeture exceptionnelle d'une unité d'enseignement constitutive du certificat de compétences Médiation culturelle (CC4400A)

En raison de la fermeture provisoire de trois unités d'enseignement composantes du certificat de compétences ***Médiation culturelle*** à compter de l'année 2021-2022, la maquette pédagogique est modifiée.

A noter :

Pour les candidats au certificat de compétences ayant déjà obtenu les années antérieures l'une de ces unités d'enseignement :

Fondements anthropologiques de l'action culturelle code *CCE108,*

Les Droits Culturels Humains : Être Sujet dans la cité code *CCE12*,

Outils oraux et écrits de la médiation 2, code CCE114

Une compensation individualisée sera accordée par l'enseignant responsable du certificat, par la dispense de l'une des UE suivantes :

UE *d'ouverture* (code *PUIP03),* et/ou

*Politiques et actions culturelles et locales (*code *CCE107)* et/ou

*Exercice de la parole, théâtre (*code *CCE116)*.

Composantes du certificat, jusqu'au 31 aout 2021 34 ECTS 6 UE obligatoires + 1 optionnelle	Composantes du certificat, à compter du 1er septembre 2021 32 ECTS 7 UE obligatoires

CCE106 - Cadre environnemental et institutionnel des projets d'insertion par la culture (6 ECTS) CCE110 - Culture et médiation 1 (4 ECTS) CCE114 Culture et médiation 2 – outils oraux et écrits de la médiation culturelle (6 ECTS) CCE109 - Conduite de projets en insertion par la culture (6 ECTS) CCE115Action culturelle et Education populaire : nouvelles méthodologies (4 ECTS) CCE112 Les Droits Culturels Humains : Être Sujet dans la cité (4 ECTS)	CCE106 - Cadre environnemental et institutionnel des projets d'insertion par la culture (6 ECTS) CCE110 - Culture et médiation 1 (4 ECTS) CCE109 - Conduite de projets en insertion par la culture (6 ECTS) CCE115Action culturelle et Education populaire : nouvelles méthodologies (4 ECTS) CCE107 Politiques et actions culturelles et locales (4 ECTS) CCE116 Exercice de la parole, théâtre (4 ECTS

+ **1 UE au choix parmi :** CCE108 Fondements anthropologiques de l'action culturelle (4 ECTS) CCE107 Politiques et actions culturelles et locales (4 ECTS) CCE116 Exercice de la parole, théâtre (4 ECTS)	+ **1 UE d'ouverture au choix parmi toutes les Ue du Cnam :** PUIP03 UE d'ouverture en accord avec l'enseignant responsable (4 ECTS)

Fait à Paris, le 6 décembre 2021

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-02/DNF

Portant modification à la note de règlement 2022-01/DNF
relative aux validations systématiques accordées au titre de la VES pour la
Licence générale Droit Economie et Gestion, mention Gestion parcours Gestion des ressources humaines (LG03605A)

Titre possédé	**Validations accordées**
BTS Gestion de la PME	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
(BTS Assistant manager) BTS Support à l'action managériale -SAM-	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
(BTS Comptabilité et gestion des organisations CGO) BTS Comptabilité et Gestion	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DUT Carrières juridiques	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DUT Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001

Titre possédé	Validations accordées
DUT Gestion des entreprises et des administrations	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DUT Techniques de commercialisation	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DEUG Administration économique et sociale	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DEUG Economie et gestion	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DEUG de Droit	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DEUST Assistant de gestion	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
DEUST Technicien Gestion des ressources humaines des entreprises et des administrations Grenoble 2	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 - les U.E de prérequis FPG001, FPG003 et EAR001

Titre possédé	Validations accordées
Licence Administration économique et sociale	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - les U.E de prérequis EAR001, CCE105
Licence Economie-Gestion	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - l'U.E. de prérequis EAR001
Licence de Sociologie	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001 et FPG003 - les U.E de prérequis EAR001, AST117 et CCE105
Licence de Psychologie	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001, FPG003 et EAR001
Maîtrise de Psychologie	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG001, FPG003 et EAR001
Diplôme d'Ecole supérieure de commerce	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG003 - les U.E de prérequis EAR001, FPG001, CCE105 et CCG101
Diplôme de l'IFOCOP Assistant ressources humaines	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG003 - Les UE de prérequis FPG001 et EAR001
Bac+ 2 + Diplôme d'Université Gestion des ressources humaines	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG003 - les U.E de prérequis FPG001, EAR001, CCE105

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Titre possédé	Validations accordées
Bac+2 + Diplôme d'Université Pratique de la paye	- l'ensemble des U.E. de L1 et L2 à l'exception de FPG003 - les U.E de prérequis FPG001, EAR001, FPG104

Conformément aux notes de règlement N°2015-04/DNF et N°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier de VES via la jurisprudence.

Cette note rentrera en vigueur, le 1er septembre 2022.

Fait à Paris, le 3 février 2022

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,

La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-03/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour le

Titre RNCP niveau II Responsable ressources humaines (CPN0400A)

L'accès direct à la formation Responsable des ressources humaines (CPN0400A) est accordé par le biais de la VES aux titulaires d'un diplôme **BAC+2 ou BAC+3** hors spécialité RH, mais ayant obtenu le **Certificat de compétence Gestionnaire de paie** (CC11600A) ou **le Certificat de compétence Assistant(e) RH** (CC4100A) ou **une Licence spécialisée en paie** (par exemple celle du CNAM LP12300A).

Les auditeurs titulaires du **Certificat de compétence Gestionnaire de paie** (CC11600A) ou d'une **Licence spécialisée paie** sont cependant invités à suivre l'UE DRS102 (Droit du travail : relations collectives) afin de compléter leurs connaissances sans obligation de la valider.

Conformément aux notes de règlement N°2015-04/DNF et N°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier de VES via la jurisprudence

Fait à Paris, le 9 février 2022

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

CLE
COMMUNICATION LANGUES ETRANGERES

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-05/DNF

relative aux modalités d'application de la validation des études supérieures pour une validation d'une
Unité d'enseignement de langue intégrée dans un diplôme du Cnam
(Cette note de règlement annule et remplace la note n°2019-14/DNF du 19/06/2019)

Les auditeurs qui sont inscrits dans un diplôme de licence ou master du Cnam peuvent demander une validation des études supérieures (VES) pour obtenir une dispense de l'unité d'enseignement (UE) de langue intégrée dans le diplôme en question.

L'UE ANG100 – anglais général pour grands débutants (A0 – A1) - ne peut pas faire l'objet d'une validation.

Les situations dans lesquelles la VES pourra être accordée sont les suivantes :

Formation antérieurement validée	Justificatif(s) demandés	Unité(s) d'enseignement (UE) validées
UE de langue (au moins 6 ECTS) validée depuis moins de 5 ans dans un diplôme de même niveau que celui visé au Cnam[7]	Attestation de réussite nominative de la formation	UE de langue intégrée dans le diplôme du Cnam visé
Licence et/ou Master LEA ou LLCE ou autre mention langue	Diplôme de licence ou de master nominatif ou attestation de réussite nominative	UE de langue intégrée dans la licence ou le master du Cnam visé.e

[7] « Moins de 5 ans » : à la date de réception du dossier par le service de VES

Formation validée, dispensée en langue étrangère dans des parcours universitaires en France ou à l'étranger de moins de 5 ans[8]	Attestation de réussite nominative de la formation	UE de langue intégrée dans la licence ou le master du Cnam visé.e
Stage de langue étrangère avec validation d'au moins 6 ECTS de moins de 5 ans[9]	attestation de réussite du stage nominative	UE de langue intégrée dans la licence ou le master du Cnam visé.e

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 10 février 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

[8] idem

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-03/DNF

Relative aux mesures transitoires à propos de l'

Unité d'enseignement (ANG300)

En 2020-2021, l'unité d'enseignement (UE) ANG300 a été dédoublée afin de permettre aux auditeurs de pouvoir valider une UE d'anglais en licence et une autre en master. Ainsi, l'UE ANG300 a été remplacée par l'UE ANG320 dans les parcours de licence et par l'UE ANG330 dans les parcours de master.

Par conséquent, les auditeurs ayant validé l'UE ANG300 avant l'année universitaire 2020-2021 obtiennent de droit une équivalence pour l'UE ANG320 lorsqu'ils sont inscrits dans un parcours de licence ou bien pour l'UE ANG330 s'ils sont inscrits dans un parcours de master (mais pas les deux à la fois).

Fait à Paris, le 5 février 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

EICNAM
ECOLE D'INGENIEUR.E.S

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT 2018-06/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la VES

pour les élèves de l'EICNAM ayant validé un

MOOC

Pour les élèves inscrits à l'école d'ingénieurs du Cnam qui peuvent valider au maximum 9 ects dans le cadre des UE « plug in » via des MOOC (cf. maquette des différents diplômes ingénieur), il est décidé que :

après avoir passé un examen authentifié, les élèves de l'EICNAM ayant obtenu une attestation de succès aux MOOCS proposés par le Cnam sur la plateforme FUN et figurant sur liste des MOOCS autorisés par l'EI Cnam, obtiennent, la validation automatique d'une UE MOOC de 3 ECTS par MOOC validé dans le cadre de la formation à distance, hors temps de travail.

Fait à Paris, le 30 mai 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-05/DNF

Mesures transitoires relatives à la mise en œuvre des modifications des cursus d'ingénieur du Cnam

Préambule

En 2017, l'École d'Ingénieurs du Cnam a engagé une réforme de son cursus ingénieur en modalité Hors Temps de Travail (HTT). Cette décision importante fait suite aux recommandations exprimées par la Commission des Titres d'Ingénieurs (Cti), dans son audit de 2015.

La réforme de ce cursus a été présentée et validée dans le cadre l'audit Cti de renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur Cti de 2018.

Elle a auparavant fait l'objet de l'approbation du Conseil des formations du Cnam et elle a été validée par vote de son Conseil d'administration.

Les axes clés de la réforme sont les suivants :

- mieux identifier les étapes clés du parcours, la progression pédagogique afin de favoriser le suivi de la scolarité des élèves ;
- inscrire dans la maquette du diplôme un bloc de connaissances scientifiques de base, transversal aux différents parcours ;
- introduire un enseignement d'anglais à vocation préparatoire et évaluatif au test de niveau exigé pour la diplomation ;
- élargir la palette des unités d'enseignement visant les compétences transversales, en y introduisant également en option des MOOC du Cnam.

Ces évolutions proposées par la Cti et portées par l'EiCnam ont pour finalités premières d'actualiser les parcours et d'améliorer la qualité du cursus en fonction des besoins identifiés par les observatoires des compétences attachés à l'étude du métier d'ingénieur (Cti, Cdefi, etc…).

Elles ont pour conséquence des changements de parcours qui impactent la scolarité des élèves s'étant déjà engagés dans les filières d'ingénieur du Cnam : nouvelles unités d'enseignement (UE), temporalités différentes, etc... Ces évolutions sont mises en place

progressivement entre 2018 et 2024 (6 ans étant la durée moyenne observée pour boucler un cursus d'ingénieur HTT au Cnam à partir de Bac+2).

Objectifs des mesures transitoires

Les mesures transitoires détaillées ci-après ont pour objet de faciliter le passage progressif de l'ancienne maquette (celle en cours jusqu'au 31 août 2018) à la nouvelle, qui sera mise en œuvre pour les nouveaux entrants en septembre 2018 et sera définitivement installée pour tous les élèves le 1er septembre 2024.

Ces mesures détaillent les règles de validation des UE de l'ancienne maquette dans la nouvelle. Ces mesures transitoires font l'objet d'une fiche spécifique à chaque parcours.

Fait à Paris, le 25 mai 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N°2018-11/DNF

Mesure transitoire relative à la Suppression de l'unité d'enseignement « UTC703 informatique :

compétences essentielles » des cursus des différentes filières d'Ingénieur de l'EPN7 faisant l'objet de mesures transitoires relevant de la note de règlement de référence n° 2018-05/DNF du 25/05/2018.

L'unité d'enseignement « UTC703 Informatique : compétences essentielles » est remplacée par :

- □ l'UE « UTC302 Algorithmique-Programmation-Langages » pour les diplômes d'Ingénieur CYC8200 (Bio-informatique), CYC8401 (Analyse), CYC8402 (Chimie) et CYC8600 (Génie biologique) ;
- □ l'UE « UTC504 Systèmes d'information et bases de données » pour le diplôme d'Ingénieur CYC9000 (Prévention des risques) ;
- □ l'UE « UTC705 Statistique » pour le diplôme d'Ingénieur CYC8000 (Agroalimentaire).

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

NOTE DE REGLEMENT N° 2018-23/DNF

Mesures transitoires relatives à l'enseignement de l'anglais et à la validation du niveau d'anglais pour l'obtention des diplômes d'ingénieur du Cnam

En application de la note de règlement n° 2018-05/DNF du 25/05/2018 - mesures transitoires relatives à la mise en œuvre des modifications des cursus d'ingénieur du Cnam – qui définit au titre des axes-clés de cette réforme « l'introduction d'un enseignement d'anglais à vocation préparatoire et évaluatif au test de niveau exigé pour la diplomation », la présente note pose en conséquence les principes-directeurs suivants en ce domaine.

Objet de la réforme :

A compter du 1er septembre 2018 et conformément à l'obligation de la Commission des Titres d'Ingénieurs incombant aux écoles d'ingénieurs d'intégrer des cours d'anglais dans leurs cursus, le Cnam introduit une unité d'anglais créditée de 6ECTS dans les maquettes de tous ses parcours ingénieur en formation continue hors temps de travail.
La validation de cette unité d'anglais est obligatoire pour l'admission à l'EiCnam.
Outre cette obligation, il est exigé en tant que prérequis de diplomation l'obtention d'un niveau d'anglais B2 du cadre européen de référence attesté par un test externe de langue.

Mesures transitoires d'accompagnement des anciennes aux nouvelles maquettes :

1/ Cas d'inscription à l'EiCnam après le 01er septembre 2019 : la validation d'une UE d'anglais est obligatoire et le niveau B2 est à valider par un test externe reconnu pour la diplomation.

2/ Cas d'inscription à l'EiCnam avant le 1er septembre 2019 : Si le niveau B2 est attesté par un test externe reconnu, alors le test produit est crédité de 6 ECTS correspondant à l'unité d'anglais dont l'élève est ainsi dispensé.

Fait à Paris, le 12 octobre 2018

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

Pour l'Administrateur Général empêché, et par délégation,
La directrice nationale des formations

Ariane FREHEL

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

le cnam

MESURES TRANSITOIRES CURSUS INGENIEUR

MT - DIPLOME D'INGENIEUR AGROALIMENTAIRE CYC8000

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette, valables jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Semestre	Code UE Nouvelle maquette	Nom	ECTS	Code UE Ancienne maquette	ECTS	Remarques
5	UTC705	Informatique : compétences essentielles	3	-		Pour l'année 2018/2019 UTC703 sera remplacée par UTC705. Pour ceux qui sont déjà inscrit à l'Eicnam au 1er octobre 2018, l'obtention du mémoire d'ingénieur validera UTC703 et UTC101
5	UTC101	Mathématiques appliquées : mathématiques, informatique-méthodes numériques	3	-		Pour ceux qui sont déjà inscrit à l'Eicnam au 1er octobre 2018, l'obtention du mémoire d'ingénieur validera UTC703 et UTC101
5	CHG102	Physico-chimie pour la biologie	6	CHR103	6	CHR103 donne l'équivalence à CHG102 pour les élèves ayant obtenu CHR103 avant le 1/10/2018.
5	AGR100	Bases de microbiologie générale	3	BCA123	3	BCA123 donne l'équivalence à AGR100 + AGR101
5	ANG100 ou ANG200 ou ANG300	Anglais	6	UA2B36 Bulats niv. 3	6	L'obtention du Bulats niveau 3 ou d'une certification en anglais équivalente donne l'équivalence avec l'UE d'anglais
5	UAEP01	Expérience professionnelle (6 mois)	9	UA5T51	9	UA5T51 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
5	TOTAL	-	30	-	30	-
Admission à l'EiCnam						
6	BCA105	Macro-constituants des matières premières de l'agro-industrie	6	BCA105	6	Identique
6	BCA107	TP Biochimie Agroalimentaire	6	BCA107	6	Identique
6	BCA121	Introduction au génie des bioprocédés	6	BCA121	6	Identique
6	AGR103	Introduction au management des risques et de la qualité	3	BCA104	3	BCA104 donne l'équivalence à AGR103 +A GR104

6	UAEP02	Expérience professionnelle (6 mois)	9	UA5T51	9	UA5T51 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
6	TOTAL	-	30	-	30	-
7	UE au choix	1 UE de 6 ECTS parmi BCA122, BCA124, QSA101, STAT105, GAN104	6	UE au choix	6	6 ECTS au choix parmi BCA122, BCA124, QSA101, STA109, GAN105, CGP102, CGP107, CGP219.
7	BCA108	Pratique des outils de contrôle en agro-industries	6	BCA108	6	Identique
7	BCA120	Technologies associées aux filières de l'agro-industrie	6	BCA120	6	Identique
7	AGR101	Microbiologie Alimentaire	3	BCA123	3	BCA123 donne l'équivalence à AGR100 + AGR101
7	AGR104	Sécurité des denrées alimentaires	3	BCA104	3	BCA104 donne l'équivalence à AGR103 + GR104
7	AGR105	Valorisation non alimentaire des agro-ressources	3	BCA119	6	BCA119 donne l'équivalence à AGR102 + AGR105
7	AGR102	Qualités nutritionnelles et organoleptiques des aliments	3			
7	TOTAL	-	30	-	30	-
8	BCA206	Actualités du monde de l'agroalimentaire	6	BCA206	6	Identique
8	BCA210	Gestion de projet expérimental appliqué aux agro-industries	6	BCA210	6	Identique
8	ENG227	Information et communication pour l'ingénieur (oral probatoire)	6	ENG227	6	identique
8	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	12		12	12 ECTS au choix parmi ENG210, CF109, DSY101, DVE207, EME102, ESD104, GFN106, PRS201, TET102, GDN213, GDN217, GDN212, GDN210, EME262, EME260, EME208, EME215 donnent l'équivalence avec 12 ECTS d'UE "plugin" du semestre 8
8	TOTAL	-	30	-	30	-
Autorisation d'inscription en mémoire (Oral Probatoire acquis)						
9 - 10	UAEP03	Expérience professionnelle (2 ans)	15	UA5C70	15	UA5C51 donne l'équivalence à l'UE UAEP03 du semestre 9-10
9 - 10	UE-plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3			
9 - 10	UAMM80	Mémoire d'ingénieur	42	UA5M51	45	Jusqu'en octobre 2024, l'obtention du mémoire d'ingénieur (UA5M51 à 45 ECTS), validera l'UE

						mémoire UAMM80 du semestre 9-10 ainsi que l'UTC703 (Informatique : compétences essentielles) et UTC101 (Mathématiques appliquées : mathématiques, informatique-méthodes numériques) du semestre 5.
9 - 10	TOTAL	-	60	-	-	-
	TOTAL GENERAL	-	180	-	-	-
Obtention du diplôme d'ingénieur						

**Les UE "plugin" sont celles optionnelles dans les domaines hors spécialité du titre*

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE AUTOMATIQUE ROBOTIQUE – CYC8100

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC71, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Semestre	Code UE Nouvelle maquette	Nom	ECTS	Code UE Ancienne maquette	ECTS	Remarques
5	UTC601	Mathématiques générales	3	MVA101	6	MVA101 donne l'équivalence avec UTC601 et UTC602
5	UTC602	Probabilités, statistiques, calcul matriciel	3			
5	UTC301	Capteurs physiques	3			Pour les élèves admis à l'EiCnam avant le 1/09/2018, l'obtention du mémoire d'ingénieur validera UTC301
5	UTC302	Algorithme/programmation/langages	3	ELE119	6	ELE119 donne l'équivalence avec UTC302 et UTC303
5	UTC303	Introduction aux réseaux informatiques et de terrain	3			
5	ANG100 ou ANG200 ou ANG300	Anglais	6	UA2B36 Bulats niv. 3	6	L'obtention du Bulats niveau 3 ou d'une certification en anglais équivalente donne l'équivalence avec l'UE d'anglais
5	UAEP01	Expérience professionnelle (6 mois)	9	UA5T71	9	UA5T71 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
5	TOTAL	-	30	-	30	-
Admission à l'École d'ingénieurs du Cnam						
6	AUT103	Commande des systèmes à événements discrets	6	AUT103	6	Identique
6	AUT104	Représentation fréquentielle appliquée à la commande des systèmes linéaires	6	AUT104	6	Identique
6	AUT107	Introduction aux systèmes de commande temps réel et aux réseaux de terrain	6	AUT107	6	Identique
6	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	Pour les élèves admis à l'EiCnam avant le 1/09/2018, ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10.

6	UAEP02	Expérience professionnelle (6 mois)	9	UA5T71	9	UA5T71 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
6	TOTAL	-	30	-	30	-
7	AUT106	Représentation d'état appliquée à la commande des systèmes linéaires	6	AUT106	6	Identique
7	AUT109	Commande des systèmes, correcteurs PID, correcteurs à retour d'état	6	AUT109	6	Identique
7-8	AUT209 (S7) AUT215 (S8)		12	2 UE parmi : AUT209 AUT210 EEP201 AUT212 AUT213 AUT214 AUT215 AUT216	12	L'obtention de deux UE parmi AUT209, AUT210, EEP201, AUT212, AUT213, AUT214, AUT215, AUT216 donne l'équivalence avec AUT209 et AUT215 (S8).
7	ROB201		6	ROB201	6	Identique
7	EEP103		6	EEP101	6	EEP101 donne l'équivalence avec EEP103
7	TOTAL	-	30	-	30	-
8	ROB203		6	ROB202	14	Le code l'UE ROB202 a changé. L'obtention de ROB202 valide ROB203
8	ENG223	Oral Probatoire	6	ENG223		Identique
8	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	12		12	Deux UE parmi CF109, DSY101, DVE207, EME102, ESD104, GFN106, PRS201, TET102 donnent l'équivalence avec 12 ECTS d'UE "plugin" du semestre 8
8	TOTAL	-	30	-	30	-
Autorisation d'inscription au mémoire d'ingénieur						
9 - 10	UAEP03	Expérience professionnelle (2 ans)	15	UA5C70	15	UA5C71 donne l'équivalence à l'UE UAEP03 du semestre 9-10
9 - 10	UE-SHES	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	Pour les élèves admis à l'EiCnam avant le 1/09/2018, ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10.
9 - 10	Mémoire UAMM96	Stage, mémoire d'ingénieur	42	UA5M70	45	Jusqu'en octobre 2024, les élèves inscrits à l'EiCnam avant le 1er septembre 2018,

						l'obtention du mémoire d'ingénieur (UA5M70 à 45 ECTS), validera l'UE mémoire UAMM96 du semestre 9-10 ainsi que l'UTC301 (capteurs physiques) du semestre 1.
9 - 10	TOTAL	-	60	-	-	-
	TOTAL GENERAL	-	180	-	-	-
Obtention du mémoire d'inégnieur						

**Les UE "plugin" sont celles optionnelles dans les domaines hors spécialité du titr*

MT -DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BIOINFORMATIQUE – CYC8200

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC74, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Tout élève inscrit à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1er septembre 2018 peut terminer sa formation sur la base de la maquette du diplôme 2014-2015.

À partir du 1er octobre 2024, les élèves ayant eu une inscription avant le 1er septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS TRAVAUX PUBLICS –CYC8301

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette

valables pour l'ancien CYC65 et CYC67, applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 jusqu'à la rentrée 2024-2025

Mesures transitoires

Toutes les unités d'enseignement CCV ou autre présentes dans l'ancien cursus ingénieur BTP possédant un certain nombre de crédits ECTS dans l'ancienne maquette permettront une valorisation d'un nombre identique de crédits dans la nouvelle maquette et la validation d'UE de la nouvelle maquette pour un nombre de crédits équivalent.

Les dossiers seront étudiés au cas par cas pour déterminer les unités ainsi validées.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS STRUCTURES et TRAVAUX–CYC8302

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC66 et applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 jusqu'à la rentrée 2024-2025

Mesures transitoires

Toutes les unités d'enseignement CCV ou autre présentes dans l'ancien cursus ingénieur BTP possédant un certain nombre de crédits ECTS dans l'ancienne maquette permettront une valorisation d'un nombre identique de crédits dans la nouvelle maquette et la validation d'UE de la nouvelle maquette pour un nombre de crédits équivalent.

Les dossiers seront étudiés au cas par cas pour déterminer les unités ainsi validées.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS Géotechnique–CYC8303

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC42 et applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 jusqu'à la rentrée 2024-2025

Mesures transitoires

Toutes les unités d'enseignement CCV ou autre présentes dans l'ancien cursus ingénieur BTP possédant un certain nombre de crédits ECTS dans l'ancienne maquette permettront une valorisation d'un nombre identique de crédits dans la nouvelle maquette et la validation d'UE de la nouvelle maquette pour un nombre de crédits équivalent.

Les dossiers seront étudiés au cas par cas pour déterminer les unités ainsi validées.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, PARCOURS AMENAGEMENT et ENVIRONNEMENT - CYC8304

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC68 et applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 jusqu'à la rentrée 2024-2025

Mesures transitoires

Toutes les unités d'enseignement CCV ou autre présentes dans l'ancien cursus ingénieur BTP possédant un certain nombre de crédits ECTS dans l'ancienne maquette permettront une valorisation d'un nombre identique de crédits dans la nouvelle maquette et la validation d'UE de la nouvelle maquette pour un nombre de crédits équivalent.

Les dossiers seront étudiés au cas par cas pour déterminer les unités ainsi validées.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE CHIMIE,PARCOURS ANALYSE CHIMIQUE ET BIOANALYSE– CYC8401

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC24, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans le cursus ingénieur, trois unités d'enseignement sont amenées à disparaître du parcours :

- ✓ **MTR010** (*Introduction à l'assurance-qualité* – 6 ECTS)
- ✓ **PCM103** (*Capteurs physiques, chimiques et biologiques* – 6 ECTS)
- ✓ **PHR101** (*Principes et outils pour l'analyse et la mesure* – 6 ECTS)

au profit des nouvelles UE du tronc commun

- ✓ **UTC701** (*Biologie* – 3 ECTS)
- ✓ **UTC702** (*Chimie : de l'atome au vivant* – 3 ECTS)
- ✓ **UTC302** (*Algorithmique – Programmation – Langage* – 3 ECTS)
- ✓ **UTC704** (*Mathématiques* – 3 ECTS)
- ✓ **UTC705** (*Statistique* – 3 ECTS)
- ✓

Cas 1 : Les auditeurs ayant validé les trois anciennes UE avant le 1er octobre 2018 sont dispensés automatiquement des UE UTC sans réaliser aucune démarche administrative.

MTR010(6 ECTS)	**Dispense**	**UTC701** (3 ECTS)
		UTC702 (3 ECTS)
PCM103 (6 ECTS)	**=**	**UTC302** (3 ECTS)
PHR101 (6 ECTS)	**Automatique**	**UTC704** (3 ECTS)
		UTC705 (3 ECTS)

Les auditeurs devront valider l'UE d'anglais et l'expérience (évaluée au travers du dossier de candidature) pour candidater à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam.

Cas 2 : Les auditeurs ayant validé une ou deux des anciennes UE avant le 1er octobre 2018 instruisent une demande de dispense auprès de l'enseignant responsable de la filière via le correspondant administratif du Centre Cnam d'inscription (Paris ou région).

Tout ou partie du tronc commun peut être délivré via cette dispense.

Accusé de réception de la demande sous 48 heures, réponse donnée dans un délai maximum d'un mois.

Les auditeurs devront valider l'UE d'anglais et l'expérience professionnelle (évaluée au travers du dossier de candidature) pour candidater à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam.

MT -DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE CHIMIE, PARCOURS CHIMIE MOLECULAIRE ET FORMULATION APPLIQUEES AUX INDUSTRIES CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES ET COSMETIQUES – CYC8402

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC55, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Tout élève inscrit à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1er septembre 2018 peut terminer sa formation sur la base de la maquette du diplôme 2017-2018.

À partir du 1er octobre 2024, les élèves inscrits à l'Ecole d'ingénieur·e·s avant le 1er septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements pas la voie de la VES.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE ÉNERGETIQUE, PARCOURS ENERGIE ET ENVIRONNEMENT DANS L'INDUSTRIE ET LES TRANSPORTS -CYC8501

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour les anciens CYC59, 57, 58 (option froid), jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Pour les élèves-ingénieurs en cours de préparation des anciens diplômes CYC59, 57, 58 (froid), la règle suivante est proposée.

Pour l'obtention du nouveau diplôme CYC8501 (Énergétique parcours énergétique pour l'industrie et les transports) les élèves-ingénieurs suivront la règle suivante *:*

- Semestre 5: Le tronc commun de 15 crédits pourra être validé par un ensemble d'unités d'enseignement de code ENF1xx, ENM1xx, ou ENT1xx au choix de l'auditeur (par exemple 2 UE de 4 ECTS et 1 Ue de 6 / 4 Ue de 4 ECTS)

- Semestre 6 à 10: Les unités d'enseignement des semestres 6 a 10 du CYC 8501 étant communs aux anciens diplômes CYC 57 59 58 (option froid), l'auditeur pourra valider les UE acquis précédemment et appliquer la nouvelle maquette de diplôme sans difficulté.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE ÉNERGETIQUE, PARCOURS ENERGETIQUE DU BATIMENT - CYC8502

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour les anciens diplômes CYC58 (génie climatique et froid) et CYC60 (thermique du bâtiment), jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

pour les auditeurs en cours de préparation des anciens diplômes CYC58 et CYC60.

Pour l'obtention du nouveau diplôme CYC8502 (Énergétique parcours énergétique du bâtiment), les élèves-ingénieurs suivront la règle suivante :

- Semestre 5 : Le tronc commun de 15 crédits pourra être validé par un ensemble d'unités d'enseignement de code ENF1xx, ENM1xx, ou CCV1xx au choix de l'auditeur (par exemple 2 UE de 4 ECTS et 1 UE de 6 / 4 UE de 4 ECTS).

- Semestre 6 à 10 : Les UE des semestres 6 à 10 du CYC8501 étant communs aux anciens diplômes CYC 58 et 60, l'auditeur pourra valider les UE acquises précédemment et appliquer la nouvelle maquette de diplôme sans difficulté.

- Pour la validation des Unités d'enseignement de type BTPxxx du diplôme CYC8502, on appliquera les correspondances établies pour les diplômes de la spécialité BTP.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE GENIE BIOLOGIQUE - CYC8600

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC75, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

tout élève inscrit a l'école d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1erseptembre018 peut terminer sa formation sur la base de la maquette du diplôme 2017-2018.

À partir du 1er octobre 2024, les élèves ayant eu une inscription avant le 1er septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE DES PROCEDES PARCOURS PROCEDES CHIMIQUES – CYC8701

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC53, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans les cursus ingénieur :

- ✓ **CGP104** (Automatisation et optimisation de procédés chimiques et pharmaceutiques – 6 ECTS) **est remplacée par UTC108** (Méthodes d'optimisation – 3 ECTS) **et UTC109** (Bases du contrôle-commande des procédés – 3 ECTS)
- ✓ **CGP102** (Hydrodynamique & opérations unitaires mécaniques – 6 ECTS) **est remplacée par UTC106** (Hydraulique appliquée – 3 ECTS) **et les 3 ECTS restants se retrouvent dans CGP109** (Génie des procédés : Opérations Unitaires Fondamentales – 6 ECTS)
- ✓ **CGP103** (Transferts de matière et de chaleur & opérations unitaires de base associées – 6 ECTS) **est remplacée par UTC107** (Transferts appliqués : transferts thermiques et transferts de matière – 3 ECTS) **et les 3 ECTS restants se retrouvent dans CGP109** (Génie des procédés : Opérations Unitaires Fondamentales – 6 ECTS)

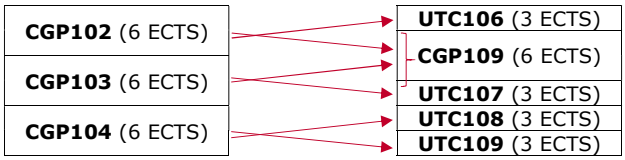

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE suivantes (mises en places au 1er septembre 2018) :**
CGP102 uniquement	UTC106 (+ UTC107 qu'il est cependant recommandé de faire) *Les auditeurs concernés doivent suivre et valider CGP109.*
CGP103 uniquement	UTC107 (+ UTC106 qu'il est cependant recommandé de faire) *Les auditeurs concernés doivent suivre et valider CGP109.*
CGP102 + CGP103	UTC106 + UTC107 + CGP109
CGP104	UTC108 + UTC109

Les auditeurs ayant été admis à l'EICnam avant le 1er septembre 2018 sont dispensés de UTC101 (Mathématiques appliquées : Mathématiques-informatique-méthodes numériques – 3 ECTS) **et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 45 ECTS.** Les autres doivent suivre et valider UTC101 et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 42 ECTS.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE DES PROCEDES PARCOURS PROCEDES PHARMACEUTIQUES – CYC8702

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC53, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans les cursus ingénieur :

- ✓ **CGP104** (Automatisation et optimisation de procédés chimiques et pharmaceutiques – 6 ECTS) **est remplacée par UTC108** (Méthodes d'optimisation – 3 ECTS) **et UTC109** (Bases du contrôle-commande des procédés – 3 ECTS)
- ✓ **CGP102** (Hydrodynamique & opérations unitaires mécaniques – 6 ECTS) **est remplacée par UTC106** (Hydraulique appliquée – 3 ECTS) **et les 3 ECTS restants se retrouvent dans CGP109** (Génie des procédés : Opérations Unitaires Fondamentales – 6 ECTS)
- ✓ **CGP103** (Transferts de matière et de chaleur & opérations unitaires de base associées – 6 ECTS) **est remplacée par UTC107** (Transferts appliqués : transferts thermiques et transferts de matière – 3 ECTS) **et les 3 ECTS restants se retrouvent dans CGP109** (Génie des procédés : Opérations Unitaires Fondamentales – 6 ECTS)

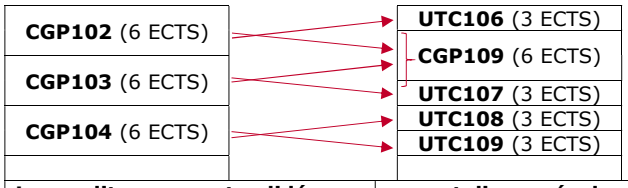

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE suivantes (mises en places au 1er septembre 2018) :**
CGP102 uniquement	UTC106 (+ UTC107 qu'il est cependant recommandé de faire) *Les auditeurs concernés doivent suivre et valider CGP109.*
CGP103 uniquement	UTC107 (+ UTC106 qu'il est cependant recommandé de faire) *Les auditeurs concernés doivent suivre et valider CGP109.*
CGP102 + CGP103	UTC106 + UTC107 + CGP109
CGP104	UTC108 + UTC109

Les auditeurs ayant été admis à l'EICnam avant le 1er septembre 2018 sont dispensés de UTC101 (Mathématiques appliquées : Mathématiques-informatique-méthodes numériques – 3 ECTS) **et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 45 ECTS.** Les autres doivent suivre et valider UTC101 et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 42 ECTS.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE GENIE ELECTRIQUE – CYC8800A

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC56, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme, rentrée 2018

Dans le cadre de la mise en place des UE de tronc commun (UTC) dans le cursus ingénieur,

- **MVA 101** (analyse et calcul matriciel – 6ECTS) **est remplacée par UTC601** (mathématiques générales – 3 ECTS) **et UTC602** (probabilités, statistiques, calcul matriciel – 3ECTS)
- **Une des UE au choix** (EEP119, EEP117, PCM103, PHR103, RSX101, RAY101, AUT103, AUT106, AUT107 – 6ECTS) **est remplacée par UTC301** (capteurs et métrologie – 3ECTS) **et/ou UTC302** (algorithmique, programmation, langages – 3ECTS) **et/ou UTC303** (Introduction aux réseaux informatiques et de terrain – 3ECTS) **pour un total de 6 crédits**

MVA 101	UTC601 et UTC602
1 UE parmi EEP119, EEP117, PCM103, PHR103, RSX101, RAY101, AUT103, AUT106, AUT107	2 UE parmi UTC301, UTC302, UTC303

Objet de la réforme, rentrée 2019 et mesures transitoires

A partir de la rentrée 2019, l'ensemble des UE du cursus seront mises en place,

- EEP111 (TP électrotechnique 2 – 6ECTS) sera remplacée par EEP127 (production ENR, réseaux de transport et de distribution – 3ECTS) et EEP128 (traction et propulsion électrique – 3ECTS)
- Une des UE au choix EEP107 (production et réseaux – 6ECTS) ou EEP109 (bâtiment et éclairage – 6ECTS) sera remplacée par EEP129 (éclairage et bâtiment du futur – 3ECTS) et EEP137 (économie des réseaux électriques – 3ECTS)
- EEP119 (systèmes photovoltaïques et éoliens – 6ECTS) ou EEP117 (stockage et économie des réseaux) sera remplacée par UTC301 (capteurs et métrologie – 3ECTS) et/ou UTC302 (algorithmique, programmation, langages – 3ECTS) et/ou UTC303 (Introduction aux réseaux informatiques et de terrain – 3ECTS) pour un total de 6 crédits ou par EEP127 (production ENR, réseaux de transport et de distribution – 3ECTS) et EEP137 (économie des réseaux électriques – 3ECTS)
- EEP201 (commande des moteurs électriques – 6ECTS) sera remplacée par EEP210 (systèmes électriques approfondis – 6ECTS)

EEP111	EEP127 et EEP128
EEP107	EEP129 et EEP137
EEP109	EEP129 et EEP137
EEP119	2 UE parmi UTC301, UTC302, UTC303
	ou EEP127 et EEP137
EEP117	2 UE parmi UTC301, UTC302, UTC303
	ou EEP127 et EEP137
EEP201	EEP210

Commenté [GJ3]:

La programmation de l'ouverture des nouvelles UE est la suivante

Ancien Cursus	Ouverture 2018	Ouverture 2019
MVA 101 (Analyse et calcul matriciel – 6ECTS)	UTC601 (mathématiques générales – 3ECTS)	idem
	UTC602 (probabilités, statistiques, calcul matriciel – 3ECTS)	idem
EEP101 (distribution – 6ECTS)	EEP101 (distribution – 6ECTS)	EEP101 (distribution électrique et technologie – 6ECTS)
EEP102 (électronique de puissance – 6ECTS)	EEP102 (électronique de puissance – 6ECTS)	idem
EEP103 (machines électriques – 6ECTS)	EEP103 (machines électriques – 6ECTS)	EEP103 (actionneurs et moteurs électriques – 6ECTS)
EEP104 (Modélisation des SE – 6ECTS)	EEP104 (Modélisation des SE – 6ECTS)	EEP104 (Modélisation et contrôle des SE – 6ECTS)
AUT104 (Cde des systèmes linéaires – 6 CTS)	AUT104 (Représentation fréquentielle appliquée à la commande des systèmes linéaires – 6ECTS)	idem
1 UE au choix (EEP119, 117… – 6ECTS) *(ENR, stockage et économies des réseaux…)*	1 UE au choix (EEP119, 117… – 6ECTS)	
	UTC301 (capteurs et métrologie – 3ECTS)	idem
	UTC302 (algorithmique, programmation, langages – 3ECTS)	idem
	UTC303 (Introduction aux réseaux informatiques et de terrain – 3ECTS)	idem
TP EEP110 – 6ECTS	TP EEP110 – 6ECTS	EEP110 (TP1, Composants électriques fondamentaux – 6ECTS)
TP EEP111 – 6ECTS	TP EEP111 – 6ECTS	EEP127 (production ENR, réseaux de transport et de distribution – 3ECTS)
		EEP128 (traction et propulsion électrique – 3ECTS)
1 UE au choix parmi : EEP107, EEP108, EEP109 – 6ECTS *(Réseaux, motorisation, Bâtiments et éclairage)*	1 UE au choix parmi : EEP107, EEP108, EEP109 – 6ECTS	EEP129 (éclairage et bâtiment du futur – 3ECTS)
		EEP137 (économie des réseaux électriques – 3ECTS)
EEP 201 (Cde des moteurs électriques – 6ECTS)	EEP 201 (Cde des moteurs électriques – 6ECTS)	EEP210 (Systèmes électriques approfondis – 6ECTS)
EEP 202 (Cde des réseaux électriques – 6ECTS)	EEP 202 (Cde des réseaux électriques - 6 ECTS)	EEP202 (Réseaux électriques du futur – 6ECTS)

MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE NUCLEAIRE PARCOURS TECHNOLOGIE DES REACTEURS ET CYCLE DU COMBUSTIBLE – CYC8901

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC62p1, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) ont été mises en place dans les cursus ingénieur. Pour ce diplôme :

Mathématiques Appliquées	UTC704	3 ECTS
Probabilités/Statistiques/Calcul matriciel	UTC705	3 ECTS
Transferts thermiques	UTC107	3 ECTS
Capteurs – Métrologie	UTC301	3 ECTS
Algorithmique - Programmation – Langages	UTC302	3 ECTS

Ces UE représentent un total de 15 ECTS, le nombre d'UE au choix* du parcours passe donc de 3 à 1.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR GENIE NUCLEAIRE PARCOURS RADIOPROTECTION – CYC8902

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC62p2, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) ont été mises en place dans les cursus ingénieur. Pour ce dilpôme :

Mathématiques	UTC704	3 ECTS
Statistique	UTC705	3 ECTS
Biologie	UTC701	3 ECTS
Capteurs – Métrologie	UTC301	3 ECTS
Algorithmique - Programmation – Langages	UTC302	3 ECTS

Ces UE représentent un total de 15 ECTS, le nombre d'UE au choix* du parcours passe donc de 3 à 1.

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE, mises en places au 1er septembre 2018, et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 45 ECTS :**
2 UE au choix* (soit 2 x 6 ECTS = 12 ECTS)	4 UE de tronc commun (soit 4 x 3 ECTS = 12 ECTS)

Les auditeurs ayant déjà validé au minimum 4 des 5 UE RDPXXX et/ou plus de 3 UE au choix* au 1er octobre 2018	**Poursuivent leur cursus avec l'ancien parcours de formation**

* Compte tenu des différents domaines relevant de la radioprotection et en fonction de l'expérience professionnelle déjà acquise et/ou du secteur d'activité vers lequel ils souhaitent s'orienter, les élèves peuvent sélectionner l'UE au choix dans l'offre de formation en sciences et techniques du Cnam (par exemple Mesure : unités, références, incertitudes, traitement des données expérimentales (MTR103), Risques physiques (PHR 103)...).

MT - DIPLOME D'INGENIEUR PREVENTION DES RISQUES – CYC9000

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC50, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans les cursus ingénieur :

- √ **HSE118** (Outils mathématiques et statistiques pour la santé au travail et l'environnement - 6 ECTS) **est remplacée par UTC704** (Mathématiques - 3 ECTS) **et UTC705** (Statistiques - 3 ECTS)
- √ **HSE222** (Éléments de santé au travaili pour les ingénieurs et les managers - 2 ECTS) **devient HSE225** (3 ECTS)
- √ **HSE104** (Sécurité sanitaire - 4 ECTS) **disparaît**
- √ **ENG210** (Exercer le métier d'ingénieur - 6 ECTS) **et les deux UE de socioéco** sont remplacées par des UE **plug-in**, au choix de l'élève, pour un total de 6 ECTS.

Ancienne maquette CYC50		
	Au choix 1	6
	Au choix 2	6 ECT
Semestres 5 et 6	HSE114	6
	HSE107	6
	HSE104	4
	HSE222	2
	HSE111	6
"Cycle	Exp pro	18
	HSE213	6
	HSE214	6
	HSE215	6
Semestres 7, 8, 9, 10	HSE223	6
	HSE224	6
	ENG210	6
	ENG233	6
	Socioéco 1	6
	Socioéco 2	6
"Cycle de spécialisation	Bulats 3	6
	Exp pro	15
	Mémoire	45
	Total :	**180 ECTS**

Nouvelle maquette CYC9000A		
30 ECTS	UTC702	3
	UTC504	3
	UTC704	3
	UTC705	3
	UE d'anglais	6
	Exp pro	9
Semestre 6	HSE114	6
30 ECTS	Au choix 1	6
	Au choix 2	6
	Plugin 1 (HSE225)	3
	Exp pro	9
Semestre 7	HSE111	6
30 ECTS	HSE107	6
	HSE213	6
	HSE214	6
	HSE215	6
Semestre 8	HSE223	6
30 ECTS	HSE224	6
	ENG233	6
	Plugin 2	3
	Plugin 3	3
	Plugin 4	3
	Plugin 5	3
Semestres	Plugin 6	3
9 et 10	Bulats 3	0
60 ECTS	Exp pro	15
	Mémoire	42
Total		**180**

Tout élève inscrit à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1er septembre 2018 peut terminer sa formation sur la base de la maquette du diplôme 2017-2018 (CYC50).

À partir du 1er octobre 2024, les élèves inscrits à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1er septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES.

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE, mises en places au 1er septembre 2018, et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 45 ECTS :**
3 UE au choix*	5 UEs de tronc commun
2 UE au choix*	3 UE de tronc commun

* Les UE au choix sont sélectionnées dans l'offre de formation en sciences et techniques, par exemple MTR103, PHR005, PHR103, MEC122… Le choix est validé par l'enseignante responsable du diplôme (voir contacts) ou leur représentant en Centre Cnam en Région.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE INFORMATIQUE (CYC9101, CYC9102, CYC9104, CYC9105)

(annule et remplace l'annexe 25)

Mesures transitoires et équivalences entre les UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette, valables pour les anciens diplômes d'ingénieur en informatique et applicables à compter de septembre 2019 jusqu'en août 2024.

Les mesures transitoires ci-après s'adressent aux auditeur·rice·s déjà engagé·e·s dans le diplôme d'ingénieur.

1) Cas n° 1 : VES

Les titulaires de la licence informatique ou du titre RNCP II Concepteur en architecture informatique du Cnam peuvent bénéficier de la validation d'UE du diplôme d'ingénieur en informatique. Pour ce faire, ils doivent formuler une demande de validation automatisée eu moyen du dossier VES via la jurisprudence (http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis) qui leur accordera notamment les UE du tronc commun.

2) Cas n°2

Les UE acquises non susceptibles d'être valorisées dans le nouveau cursus, pourront être substituées à des UE du nouveau cursus selon les règles définies dans le tableau ci-dessous. Pour cela, une simple demande adressée par courrier électronique devra être soumise au responsable du diplôme pour validation et formalisation.

Si l'élève a validé dans l'ancien cursus	il·elle peut demander la substitution avec
RCP105 ou RCP101 (6 ECTS)	UTC501 et UTC503 (6 ECTS)
NSY103 ou NSY104 ou NSY014 ou SMB137 (6 ECTS)	UTC502 et UTC505 (6 ECTS)
NFP120 ou NFP119 ou NFP121 ou GLG105 (6 ECTS)	UTC 503 et UTC504 (6 ECTS)
NFE108 ou NFE113 ou NFE114 ou NFE115 ou NFP107 (6 ECTS)	UTC 504 et UTC 503 (6 ECTS)
RSX101ou RSX102 ou SMB104 ou NSY116 ou SEC101 ou SEC102 (6 ECTS)	UTC505 et UTC502 (6 ECTS)
RSX112 (6 ECTS)	UTC505 et UTC501 (6 ECTS)

Attention : Une fois substituée, une UE ne peut plus être utilisée pour valider le diplôme d'ingénieur.

Attention : Certaines UEs ont changé de code dans le nouveau cursus et d'autres UE n'existent plus. Ci-dessous les règles de correspondance entre codes UE :

Les auditeur.trice.s ayant validé avant octobre 2019	valident dans le nouveau cursus
NFE113 (6 ECTS)	NFP107 (6 ECTS)
SMB137 (6 ECTS)	SMB101 (6 ECTS)
RSX207 (6 ECTS)	RSX218 (6 ECTS)
RSX208 (6 ECTS)	RSX217 (6 ECTS)
NSY116 (6 ECTS)	MUX101 (6 ECTS)
NSY110 (6 ECTS)	MUX102 (6 ECTS)
SMB117 (6 ECTS)	MUX103 (6 ECTS)
RSX104 (6 ECTS)	MUX104 (6 ECTS)
RSX205 (6 ECTS)	MUX205 (6 ECTS)
RSX206 (6 ECTS)	MUX206 (6 ECTS)
SMB104 (6 ECTS)	RSX101 (6 ECTS)
NFE102 (6 ECTS)	6 ECTS dans le bloc de base "Système d'Information (SI)" des diplômes d'ingénieur en informatique
NFE152 (6 ECTS)	6 ECTS dans le bloc de base "Système d'Information (SI)" des diplômes d'ingénieur en informatique

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE INSTRUMENTATION QUALITE – CYC9200

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour les anciens CYC30 et CYC32, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun et de nouvelles unités d'enseignement dans les cursus ingénieur :

- ✓ **PHR101** (*Principes et outils pour l'analyse et la mesure* – 6 ECTS) **est remplacée par UTC301** (*Capteurs - Métrolgie* – 3 ECTS) et **UTC601** (*Mathématiques 1 : mathématiques générales* – 3 ECTS)
- ✓ **PCM103** (*Capteurs physiques chimiques et biologiques* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR105** (*Capteurs – Transducteurs – conditionneurs* – 6 ECTS)
- ✓ **MTR010** (*Introduction à l'assurance-qualité* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR107** (Introduction au management qualité – 3 ECTS) et **UE Plugin** à 3 ECTS
- ✓ **NST103** (*Mise en oeuvre des grandes méthodes de mesures optiques et sans contact* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR109** (*Techniques de mesure : optiques et mécaniques* – 6 ECTS)
- ✓ **NST102** (*Propriétés fondamentales des instruments et acquisition du signal* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR112** (*Acquisition et traitement des signaux bruités* – 6 ECTS)
- ✓ **NST104** (*Mise en oeuvre des grandes méthodes de mesure analogiques et signaux faibles et bruités* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR106** (*Techniques de mesures analogiques* – 6 ECTS)
- ✓ **MTR205** (*Mesures des températures - Mesures des rayonnements optiques* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR211** (*Mesures des températures* – 3 ECTS) et **MTR209** (*Mesures des rayonnements optiques* – 3 ECTS)
- ✓ **MTR206** (*Mesures lasers, électriques et magnétiques* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR210** (*Mesures laser, Temps-Fréquences* – 3 ECTS) et **MTR208** (*Mesures électriques* – 3 ECTS)
- ✓ **NST207** (*Signal et bruit* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR112** (*Acquisition et traitement des signaux bruités* – 6 ECTS)
- ✓ **NST101** (*Outils logiciels pour l'instrumentation, la mesure et le contrôle industriel* – 6 ECTS) **est remplacée par MTR111** (*Outils logiciels pour l'instrumentation, la mesure et le contrôle industriel* – 6 ECTS)
- ✓ **PCM201** (Capteurs pour le contrôle industriel – 6 ECTS) **est remplacée par deux UE au choix : MTR208** (Mesures électriques et magnétiques – 3 ECTS), **MTR209** (Mesures des rayonnements optiques – 3 ECTS), **MTR210** (Mesures laser, Temps-fréquences – 3 ECTS), **MTR211** (Mesures des températures – 3 ECTS)
- ✓ **PCM206** (Pilotage d'un réseau – 6 ECTS) **est remplacée par UTC303** (Introduction aux réseaux informatiques et de terrain – 3 ECTS) et **UTC302** (Algorithmique - Programmation – Langages – 3 ECTS)
- ✓ **AUT104** (Représentation fréquentielle appliquée à la commande des systèmes linéaires – 6 ECTS) **est remplacée par une UE au choix** : **MTR111** (Outils logiciels pour l'instrumentation, la mesure et le contrôle industriel – 6 ECTS), **MTR112** (Acquisition et traitement des signaux bruités – 6 ECTS), **MTR207** (Chaînes de mesures et signaux – 6 ECTS)
- ✓ **AUT107** (Introduction aux systèmes de commande temps réel et aux réseaux de terrain – 6 ECTS) **est remplacée par une UE au choix** : **MTR111** (Outils logiciels pour l'instrumentation, la mesure et le contrôle industriel – 6 ECTS), **MTR112**

(Acquisition et traitement des signaux bruités – 6 ECTS), **MTR207** (Chaînes de mesures et signaux – 6 ECTS)

- ✓ **PHR103** (Prévention des risques physiques – 6 ECTS) **est remplacée par MTR110** (Techniques de mesures appliquées : environnement, énergie, développement durable, sécurité, santé, alimentaire – 3 ECTS) et **UTC602** (Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel – 3 ECTS)

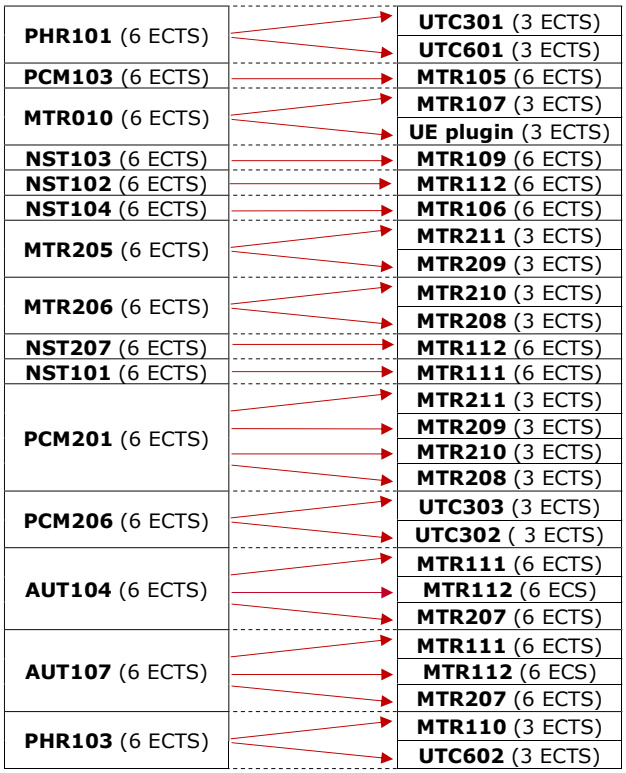

Mesures transitoires

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE suivantes (mises en places au 1er septembre 2018) :**
PHR101 (6 ECTS)	UTC301 (3 ECTS) et UTC601 (3 ECTS)
PCM103 (6 ECTS)	MTR105 (6 ECTS)
MTR010 (6 ECTS)	MTR107 (3 ECTS) + UE plugin (3 ECTS)
NST103 (6 ECTS)	MTR109 (6 ECTS)
NST102 (6 ECTS)	MTR112 (6 ECTS)
NST104 (6 ECTS)	MTR106 (6 ECTS)
MTR205 (6 ECTS)	MTR211 (3 ECTS) + MTR209 (3 ECTS)
MTR206 (6 ECTS)	MTR210 (3 ECTS) + MTR208 (3 ECTS)
NST207 (6 ECTS)	MTR112 (6 ECTS)
NST101 (6 ECTS)	MTR111 (6 ECTS)

PCM201 (6 ECTS)	2 UE parmi MTR211 (3 ECTS), MTR209 (3 ECTS), MTR210 (3 ECTS), MTR208 (3 ECTS)
PCM206 (6 ECTS)	UTC303 (3 ECTS) + UTC302 (3 ECTS)
AUT104 (6 ECTS)	UE parmi MTR111 (6 ECTS), MTR112 (6 ECTS), MTR207 (6 ECTS)
AUT107 (6 ECTS)	UE parmi MTR111 (6 ECTS), MTR112 (6 ECTS), MTR207 (6 ECTS)
PHR103 (6 ECTS)	MTR110 (3 ECTS) + UTC602 (6 ECTS)

Les auditeurs ayant été admis à l'EICnam avant le 1er septembre 2018 sont dispensés de UTC602 (Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel – 3 ECTS) (si l'ancienne UE PHR103 ne fait pas partie du cursus de l'auditeur) ou **une UE plugin** (3 ECTS) (dans le cas contraire) **et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 45 ECTS**. Les autres doivent suivre et valider soit l'UTC602 (3 ECTS) soit une UE plugin (3 ECTS) et leur mémoire d'ingénieur comptera **pour 42 ECTS.**

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE MATERIAUX, PARCOURS MATERIAUX METALLIQUES – CYC9301

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC34, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Principes généraux

Toute nouvelle inscription se fera au nouveau cursus à compter du 1er septembre 2018.

Pour les personnes admises à l'EiCnam avant le 1er septembre 2018, le mémoire est maintenu à 45 ECTS.

Pour les élèves déjà inscrits à l'EiCnam au 1er septembre 2018, la substitution des unités d'enseignement du CYC34 vers le CYC9301 se fait comme suit

CYC34	**CYC9301**
MMC114 (6 ECTS)	MMC120 (6 ECTS)
MMC112 (6 ECTS)	MMC106 (3 ETCS) et MTX110 (3 ECTS) (ou une autre UE avec accord du professeur)
MMC122 (6 ECTS)	UE au choix : FAB120 (6 ECTS), MTR204 (6 ECTS) ou une autre UE après accord du professeur
MMC119 (6 ECTS)	MEC101 (3 ECTS) et FAB113 (3 ECTS)
MPL110 (6 ECTS)	MPL111 et une UE à 3ECTS au choix
MTX231 (6 ECTS)	au choix MTX110 (3 ECTS), MMC106 (3 ECTS), FAB113 (3ECTS) ou une autre UE à 3ECTS au choix après avis du professeur responsable du diplôme).

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE MATERIAUX, PARCOURS MATERIAUX METALLIQUES – CYC9302

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC35, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Principe : Toute nouvelle inscription se fera au nouveau cursus à compter du 1er septembre 2018.

Pour les personnes admises à l'EiCnam avant le 1er septembre 2018, le mémoire est maintenu à 45 ECTS.

Pour les UE qui ne seront plus proposées :

CYC35	**CYC9302**
MMC114 (6 ECTS)	MMC120 (6 ECTS)
MMC112 (6 ECTS)	MMC106 (3 ETCS) et MTX110 (3 ECTS) (ou une autre UE avec accord du professeur)
MMC122 (6 ECTS)	UE au choix : FAB120 (6 ECTS), MTR204 (6 ECTS) ou une autre UE après accord du professeur
MMC119 (6 ECTS)	MEC101 (3 ECTS) et FAB113 (3 ECTS)
MPL110 (6 ECTS)	MPL111 et une UE à 3ECTS au choix
MTX231 (6 ECTS)	au choix MTX110 (3 ECTS), MMC106 (3 ECTS), FAB113 (3ECTS) ou une autre UE à 3ECTS au choix après avis du professeur responsable du diplôme).

MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUE PARCOURS ACOUSTIQUE – CYC9401
(annule et remplace l'annexe 26)

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette, valables pourl'ancien CYC1600, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025[1].

Les mesures transitoires ci-après s'adressent aux auditeur·rice·s déjà engagé·e·s dans le diplômed'ingénieur[2].

Mesures transitoires

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018 …	**… sont dispensés des nouvelles UE suivantes, mises en place progressivement (voir plus bas)**
ACC113	UTC403 & UTC404
ACC103	ACC110
ACC104	ACC111
ACC102	ACC120
ACC107	ACC117
ACC101	ACC114
ACC109	ACC119
ACC208	ACC201
ACC210	ACC202
ACC105	ACC115
ACC112	ACC120

Calendrier annuel prévisionnel des ouvertures

Année Universitaire	**UE ouvertes**
2018-2019	UTC403 - ACC110 - ACC119 - ACC117
2019-2020	UTC403 - ACC111 - ACC112 - ACC114 - ACC115 - ACC201
2020-2021	UTC403 - ACC110 - ACC116 - ACC117 - ACC119 - ACC202

[1] A partir du 1er octobre 2024, les élèves inscrits à l'École d'Ingénieur·e·s avant le 1er septembre 2018 devront fairevalider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES
[2] Tout élève inscrit à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1er septembre 2018 peut terminer sa formation surla base de la maquette du diplôme 2017-2018.

MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUEPARCOURS AERONAUTIQUE - AERODYNAMIQUE – CYC9402

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC39, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Tout élève inscrit à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1er septembre 2018 peut terminer sa formation sur la base de la maquette du diplôme 2017-2018.

À partir du 1er octobre 2024, les élèves inscrits à l'Ecole d'ingénieur·e·s avant le 1er septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES.

UE de l'ancien diplôme	**Équivalent validant dans le nouveau diplôme**
AER105 : Mécanique des fluides industriel	UTC404 +AER104
AER109 : Modélisation de la turbulence	AER114
AER110 : Effet du vent sur les structures élancées	AER117
AER212 : Analyse avancée en mécanique des fluides	AER213 ou AER214

MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUE PARCOURS STRUCTURE – CYC9403
(annule et remplace l'annexe 28 Bis)

Mesures transitoires, équivalences entre les UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette, valables pour l'ancienCYC61 jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025[1].

Les mesures transitoires ci-après s'adressent aux auditeur·rice·s déjà engagé·e·s dans le diplôme d'ingénieur.

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans les cursus ingénieur :

- ✓ **MVA107** (Algèbre linéaire et géométrie – 6 ECTS) **est remplacée par UTC604** (Mathématiques pour ingénieur – 3 ECTS) **et UTC402** (Introduction à la mécanique des solides déformables – 3 ECTS)
- ✓ **ACC113** (Acoustique générale pour l'ingénieur – 6 ECTS) **est remplacée par UTC403** (Introduction à la physique des vibrations et des ondes – 3 ECTS) **et UTC405** (Notions fondamentales sur les matériaux –3 ECTS)
- ✓ **AER105** (Mécanique des fluides industrielle – 6 ECTS) **est remplacée par UTC404** (Fondamentaux de la thermodynamique et de la mécanique des fluides – 3 ECTS) **et MEC101** (Introduction aux éléments finis – 3 ECTS)

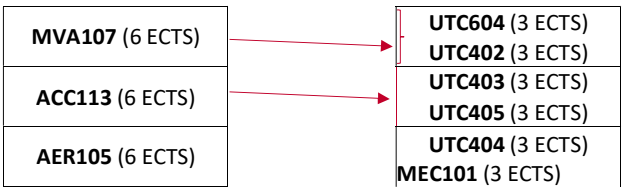

Mesures transitoires

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE suivantes (mises en places au 1er septembre 2018) :**
MVA107	UTC604 et UTC402.
ACC113	UTC403 et UTC405
AER105	UTC404 et MEC101
FAB 112	FAB113

Jusqu'en octobre 2024, l'obtention du mémoire d'ingénieur (42 ECTS) validera l'UE MTX110 de 3 ECTS.

[1] A partir du 1er octobre 2024, les élèves inscrits à l'École d'Ingénieur·e·s avant le 1er septembre 2018 devront fairevalider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES

MT - DIPLOME D'INGENIEUR MECANIQUE PARCOURS CONCEPTION INTEGREE – PRODUIT PROCESS – CYC9404

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC61, et applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 jusqu'à la rentrée 2024-2025

A partir du 1er octobre 2024, les élèves inscrits à l'École d'Ingénieur·e·s avant le 1er septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans les cursus ingénieur :

- ✓ **MVA107** (Algèbre linéaire et géométrie – 6 ECTS) **est remplacée par UTC604** (Mathématiques pour ingénieur – 3 ECTS) **et UTC402** (Introduction à la mécanique des solides déformables – 3 ECTS)
- ✓ **ACC113** (Acoustique générale pour l'ingénieur – 6 ECTS) **est remplacée par UTC403** (Introdustion à la physique des vibrations et des ondes – 3 ECTS) **et UTC405** (Notions fondamentales sur les matériaux – 3 ECTS)
- ✓ **AER105** (Mécanique des fluides industrielle – 6 ECTS) **est remplacée par UTC404** (Fondamentaux de la thermodynamique et de la mécanique des fluides – 3 ECTS)

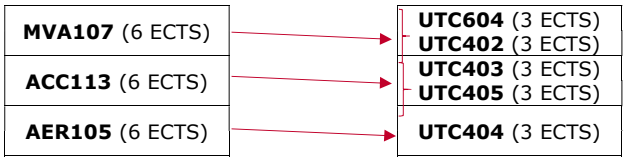

Mesures transitoires

Les auditeurs ayant validé ces anciennes UE avant le 1er octobre 2018…	**… sont dispensés des nouvelles UE suivantes (mises en places au 1er septembre 2018) :**
MVA107	UTC604 et UTC402
ACC113	UTC403 et UTC405
AER105	UTC404
MEC121	MEC124
MEC122	AUT103
FAB112	FAB113
FAB108	FAB208
FAB206	FAB106

Les auditeurs ayant été admis à l'EICnam avant le 1er septembre 2018 sont dispensés de UTC604 (Mathématiques pour ingénieur – 3 ECTS) **et UTC402** (Introduction à la mécanique des solides déformables – 3 ECTS) **et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 45 ECTS.**

Les autres doivent suivre et valider UTC604 + UTC402 et leur mémoire d'ingénieur comptera pour 42 ECTS.

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE MECATRONIQUE – CYC9500

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC70, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Sem.	Code UE Nouvelle maquette	Nom	ECTS	Code UE Ancienne maquette	ECTS	Remarques
5	UTC601	Mathématiques générales	3	MAA107 ou MAA104	6	L'obtention de MAA107 ou MAA104 donne l'équivalence avec UTC601 et UTC602
5	UTC602	Probabilités, statistiques, calcul matriciel	3			
5	UTC301	Capteurs-Métrologie	3			Pour les élèves admis à l 'EiCnam avant le 1/09/2018 l'obtention du mémoire d'ingénieur validera UTC301
5	UTC302	Algorithme/programmation/langages	3		6	L'obtention de ELE115 ou ELE107 ou PHR103 donne l'équivalence avec UTC302 et UTC303
5	UTC303	Introduction aux réseaux informatiques et de terrain	3			
5	ANG100 ou ANG200 ou ANG300	Anglais	6	UA2B36 Bulats niv. 3	6	L'obtention du Bulats niveau 3 ou d'une certification en anglais équivalente donne l'équivalence avec l'UE d'anglais
5	UAEP01	Expérience professionnelle (6 mois)	9	½ UA5T70	9	L'UA5T70 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
5	TOTAL		30			
Admission à l'EiCnam						
6	ELE101	Composants électroniques	6	ELE101	6	Identique
6	ELE103	Bases du traitement du signal	6	ELE103	6	Identique
6	ELE102	Traitement du signal numérique	6	ELE102	6	Identique
6	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	L'obtention de ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10
6	UAEP02	Expérience professionnelle (6 mois)	9	½ UA5T70	9	L'UA5T70 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
6	TOTAL		30			
7	2 UE sur 4 : ELE118	Programmation avancée des microcontrôleurs Conception numérique en VHDL	12	2 UE sur 4 : ELE118	12	Identique

	ELE106 ELE119 ELE108	Processeurs de signaux et logique programmable Techniques avancées en électronique analogique et numérique (1)		ELE106 ELE119 ELE108		
7	ELE112	Bases de transmissions numériques (1)	6	ELE112	6	Identique
7	1 UE sur 3 : ELE113 ELE115 PHR103	Bases de transmissions numériques (2) Propagation, rayonnement, électromagnétisme Prévention des risques physiques	6	ELE113	6	
	ELE109	Techniques avancées en électronique analogique et numérique (2)		ELE109		Identique
7	TOTAL		30			
8	2 UE sur 5 : ELE202 ELE203 ELE205 ELE207 ELE208	Circuits pour système RF, microonde et optoélectroniques Traitement du signal en télécommunications Conception électronique des circuits VLSI logiques Technologies des hauts débits Radiocommunications	12	2 UE sur 5 : ELE202 ELE203 ELE205 ELE207 ELE208	12	Identique
8	ENG223	Oral Probatoire	6	ENG223		Identique
8	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	12		12	Deux UEs parmi CF109, DSY101, DVE207, EME102, ESD104, GFN106, PRS201, TET102 donnent l'équivalence avec 12ECTS d'UE plug-in du semestre 8
8	TOTAL		30			
Autorisation d'inscription en mémoire (Oral Probatoire acquis)						
9 - 10	UAEP03	Expérience professionnelle (2 ans)	15	UA5C70	15	L'UA5C70 donne l'équivalence à l'UE UAEP03 du semestre 9-10

9 - 10	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	L'obtention de ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10
9 - 10	Mémoire UAMM96	Soutenance mémoire d'ingénieur	42	UA5M70	45	Jusqu'en octobre 2024, les élèves admis à l'EiCnam avant le 1er septembre 2018, l'obtention du mémoire d'ingénieur (UA5M70 à 45ECTS), validera l'UE mémoire UAMM96 du semestre 9-10 ainsi que l'UTC301 (capteurs physiques) du semestre 1.
9 - 10	TOTAL		60			
	TOTAL GENERAL		180			
Obtention du diplôme d'ingénieur HTT						

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE SYSTEMES ELECTRONIQUES – CYC9600

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC72, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Sem.	Code UE Nouvelle maquette	Nom	ECTS	Code UE Ancienne maquette	ECTS	Remarques
5	UTC601	Mathématiques générales	3	MAA107 ou MAA104	6	L'obtention de MAA107 ou MAA104 donne l'équivalence avec UTC601 et UTC602
5	UTC602	Probabilités, statistiques, calcul matriciel	3			
5	UTC301	Capteurs-Métrologie	3			Pour les élèves admis à l 'EiCnam avant le 1/09/2018 l'obtention du mémoire d'ingénieur validera UTC301
5	UTC302	Algorithme/programmation/langages	3		6	L'obtention de ELE115 ou ELE107 ou PHR103 donne l'équivalence avec UTC302 et UTC303
5	UTC303	Introduction aux réseaux informatiques et de terrain	3			
5	ANG100 ou ANG200 ou ANG300	Anglais	6	UA2B36 Bulats niv. 3	6	L'obtention du Bulats niveau 3 ou d'une certification en anglais équivalente donne l'équivalence avec l'UE d'anglais
5	UAEP01	Expérience professionnelle (6 mois)	9	½ UA5T70	9	L'UA5T70 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
5	TOTAL		30			
Admission à l'EiCnam						
6	ELE101	Composants électroniques	6	ELE101	6	Identique
6	ELE103	Bases du traitement du signal	6	ELE103	6	Identique
6	ELE102	Traitement du signal numérique	6	ELE102	6	Identique
6	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	L'obtention de ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10
6	UAEP02	Expérience professionnelle (6 mois)	9	½ UA5T70	9	L'UA5T70 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
6	TOTAL		30			
7	2 UE sur 4 :	Programmation avancée des microcontrôleurs	12	2 UE sur 4 : ELE118	12	Identique

	ELE118 ELE106 ELE119 ELE108	Conception numérique en VHDL Processeurs de signaux et logique programmable Techniques avancées en électronique analogique et numérique (1)		ELE106 ELE119 ELE108		
7	ELE112	Bases de transmissions numériques (1)	6	ELE112	6	Identique
7	1 UE sur 3 : ELE113 ELE115 PHR103	Bases de transmissions numériques (2) Propagation, rayonnement, électromagnétisme Prévention des risques physiques	6	ELE113	6	
	ELE109	Techniques avancées en électronique analogique et numérique (2)		ELE109		Identique
7	TOTAL		30			
8	2 UE sur 5 : ELE202 ELE203 ELE205 ELE207 ELE208	Circuits pour système RF, microonde et optoélectroniques Traitement du signal en télécommunications Conception électronique des circuits VLSI logiques Technologies des hauts débits Radiocommunications	12	2 UE sur 5 : ELE202 ELE203 ELE205 ELE207 ELE208	12	Identique
8	ENG223	Oral Probatoire	6	ENG223		Identique
8	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	12		12	Deux UEs parmi CF109, DSY101, DVE207, EME102, ESD104, GFN106, PRS201, TET102 donnent l'équivalence avec 12ECTS d'UE plug-in du semestre 8
8	TOTAL		30			
Autorisation d'inscription en mémoire (Oral Probatoire acquis)						
9 - 10	UAEP03	Expérience professionnelle (2 ans)	15	UA5C70	15	L'UA5C70 donne l'équivalence à l'UE UAEP03 du semestre 9-10

9 - 10	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	L'obtention de ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10
9 - 10	Mémoire UAMM96	Soutenance mémoire d'ingénieur	42	UA5M70	45	Jusqu'en octobre 2024, les élèves admis à l'EiCnam avant le 1er septembre 2018, l'obtention du mémoire d'ingénieur (UA5M70 à 45ECTS), validera l'UE mémoire UAMM96 du semestre 9-10 ainsi que l'UTC301 (capteurs physiques) du semestre 1.
9 - 10	TOTAL		60			
	TOTAL GENERAL		180			
Obtention du diplôme d'ingénieur HTT						

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

MT - DIPLOME D'INGENIEUR SPECIALITE TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX – CYC9700

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette valables pour l'ancien CYC73, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Sem.	Code UE Nouvelle maquette	Nom	ECTS	Code UE Ancienne maquette	ECTS	Remarques
5	UTC601	Mathématiques générales	3	MAA107	6	L'obtention d'une UE de maths MAA107, MAA104, MAA102 ou MVA101 donne l'équivalence avec UTC601 et UTC602
5	UTC602	Probabilités, statistiques, calcul matriciel	3			
5	UTC301	Capteurs-métrologie	3			Jusqu'en octobre 2024, l'obtention du mémoire d'ingénieur validera cette UE TC3 du TC .
5	UTC302	Algorithme/programmation/langages	3	ELE111 ou ELE113	6	L'obtention de l'une des deux UEs ELE111 ou ELE113 donne l'équivalence avec UTC302 et UTC303
5	UTC303	Introduction aux réseaux informatiques et de terrain	3			
5	ANG100 ou ANG200 ou ANG300	Anglais	6	Bulats niv. 3	6	L'obtention du Bulats niveau 3 ou d'une certification en anglais équivalente donne l'équivalence avec l'UE d'anglais
5	UAEP01	Expérience professionnelle (6 mois)	9	½ UA5T73	9	L'UA5T73 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
5	TOTAL		30			
Admission à l'EICNAM						
6	ELE103	Bases du traitement du signal	6	ELE103	6	Identique
6	RSX101	Réseaux et télécommunications	6	RSX101	6	Identique
6	RSX102 ou RSX116	Applications client-serveur ou Réseaux mobiles et sans fil	6	RSX102 ou RSX116	6	Identique
6	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	L'obtention de ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10
6	UAEP02	Expérience professionnelle (6 mois)	9	½ UA5T73	9	L'UA5T73 donne l'équivalence avec UAEP01 et UAEP02
6	TOTAL		30			

7	RSX103	Réseaux compléments et applications	6	RSX103	6	Identique
7	ELE112	Bases des communications numériques	6	ELE112	6	Identique
7	RSX112	Sécurité et réseaux	6	RSX112	6	Identique
7	ELE109	Travaux pratiques de Télécommunications	6	ELE207	6	L'obtention de ELE207 donne l'équivalence avec ELE109
7	ELE208	Systèmes de radiocommunications	6	ELE208	6	Identique
7	TOTAL		30			
8	2 UE sur 3 : ELE207 RSX217 RSX218	Technologie des hauts débits/ Internet des objets Nouvelles architectures de réseaux de communication Projets avancés en réseaux	12	RSX207 et RSX208	12	Comme ELE207 donne l'équivalence à ELE109, il est nécessaire d'obtenir RSX217 et RSX218 pour valider les 12 ECTS
8	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	12		12	Deux UEs parmi CF109, DSY101, DVE207, EME102, ESD104, GFN106, PRS201, TET102 donnent l'équivalence avec UE-SHES du semestre 8
8	ENG223	Oral Probatoire	6	ENG223	6	Identique
8	TOTAL		**30**			
Autorisation d'inscription en mémoire (Oral Probatoire acquis)						
9 - 10	UAEP03	Expérience professionnelle (2 ans)	15	UA5C73	15	L'UA5C73 donne l'équivalence à l'UE UAEP03 du semestre 9-10
9 - 10	UE plug-in	Sciences Humaines, Sociales, Innovation, Entreprise	3	½ ENG210	3	L'obtention de ENG210 donne l'équivalence avec l'UE plug-in du semestre 6 et celle du semestre 9-10
9 - 10	UA5M97	Soutenance mémoire d'ingénieur	42	UA5M73	45	Jusqu'en octobre 2024, les élèves inscrits à l'EiCnam avant le 1er septembre 2018, l'obtention du mémoire d'ingénieur (UA5M73 à 45 ECTS), validera l'UE mémoire du semestre 9-10 ainsi que l'UE TC3 (capteur physique) du semestre 1.
9 - 10	TOTAL		60			
	TOTAL GENERAL		180			
Obtention du diplôme d'ingénieur HTT						

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam